



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

UFR ESM



METZ
École Universitaire
de Management

« Corps accord » : Donner du sens à la vie carcérale par la médiation animale

Master 2 Management des Etablissements du Secteur Sanitaire et Social
Spécialité Management des Etablissements Sanitaires et Sociaux

Mémoire de recherche - année 2015-2016

Présenté par Marielle TRABANT

Sous la direction de Raphaël HOCH, tuteur universitaire

**« Plus j'étudie les animaux, plus je comprends la dimension
humaine »**

Boris CYRULNIK

Neuropsychiatre, pionnier de l'éthologie en France

Interview donné dans la revue LIRE n°446 de juin 2016

**Toute reproduction, même partielle, de ce document est soumise à
l'autorisation expresse de son auteur**

Table des matières

PROBLEMATIQUE & HYPOTHESES	7
I / CONDITIONS CARCERALES ET MEDIATION ANIMALE : RENCONTRE DES CONCEPTS D'EXCLUSION, DE RELATION D'AIDE, DE BIEN-ÊTRE ET DE MANAGEMENT.....	11
A / Conséquences de l'enfermement à travers le concept d'exclusion	16
B / Le concept de la relation : le lien Homme-Animal, des origines aux considérations actuelles	21
C / Naissance et évolution de la relation Homme/Animal : vers la médiation animale dite thérapeutique, interaction des concepts de bien-être et de management.....	29
1. Vers la médiation animale thérapeutique	29
2. Apports du concept de bien-être	34
3. Interactions bien-être et management : complémentarités ou utopie ?	39
II / LA MEDIATION ANIMALE EN PRISON COMME OUTIL D'AMELIORATION DU BIEN-ÊTRE ET DES PRATIQUES MANAGERIALES : DES PRESUPPOSES A INTERROGER A L'EPREUVE DES REALITES PROFESSIONNELLES	48
A / Choix de l'outil de recueil de données	49
B / Lieux et publics interrogés	50
C / Exemple d'une séance de médiation animale par le cheval : équithérapie pour des personnes détenues en maison d'arrêt	57
D / Analyse des matériaux recueillis lors des entretiens et confrontation des hypothèses de départ	60
1. Points de vue des bénéficiaires, des détenus	60
2. Points de vue de personnels pénitentiaires et d'experts	62
3. Points de vue de personnels soignants et d'experts	68
4. Points de vue communs.....	75
III /ENTRE PREREQUIS ET PRECONISATIONS	80
A / Prérequis pour développer une activité de médiation animale en milieu carcéral	80
B / Préconisations opérationnelles de mise en œuvre d'un tel projet : entre le pourquoi et le pour quoi ?.....	82
CONCLUSION.....	92
RESUME.....	99
BIBLIOGRAPHE	100
ANNEXES.....	109
Annexe 1 - Grilles d'entretiens.....	110
Annexe 2 - Retranscription de quatre entretiens	113

Au 1^{er} juin 2016¹, 68 542 personnes détenues étaient écrouées en France contre 66 674 au 1^{er} juin 2015, soit une augmentation de 2,8%. Le site Trésor de la Langue Française informatisé² définit la prison comme un «*lieu de détention, un établissement pénitentiaire clos, aménagé pour recevoir des individus condamnés par les tribunaux à une peine les privant de liberté ou des prévenus en instance de jugement*», prévenus représentant environ un tiers de la population écrouée détenue.

Les prisons françaises sont gérées par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, rattachée au ministère de la Justice depuis 1911³. Il existe plusieurs types d'établissements pénitentiaires, ou prisons, selon le régime de détention et les catégories de condamnation : en France, les 188 établissements sont classés en deux grandes catégories : maisons d'arrêt et établissements pour peine.

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009⁴ prévoit que le régime d'exécution de la peine de privation de liberté concilie la protection de la société, la sanction du condamné et les intérêts de la victime, avec la nécessité de préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne détenue pour lui permettre de mener une vie responsable et prévenir de nouvelles infractions.

Michel FOUCAULT dans *Surveiller et punir*⁵ [1975] a démontré que pour la Justice moderne, l'essentiel n'est pas de punir mais de corriger, de redresser, de «*guérir* ».

La **prison intervient sur le corps qui est là comme intermédiaire** : c'est bien la liberté de l'individu qui est visée⁶. Dans cet ouvrage, il montre que l'utilisation de la prison comme forme générale de châtement n'est jamais présentée dans des projets de peines spécifiques, visibles et parlants. La prison est pour lui incapable de répondre à la spécificité des crimes, elle entretient les condamnés dans l'oisiveté et multiplie leurs vices.

¹ http://www.justice.gouv.fr/art_pix/mensuelle_avril_2016.pdf (consulté le 1^{er} mai 2016)

² <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?20;s=2239373790;b=13;r=1:nat=i;i=1>; (consulté le 21 décembre 2015)

³ www.justice.gouv.fr (consulté le 21 décembre 2015)

⁴ Loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire – www.legifrance.gouv.fr - NOR: JUSX0814219L version consolidée au 21 décembre 2015 (consultée le 21 décembre 2015)

⁵ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint-Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 1975, 363 p.

⁶ Ibid pages 19 à 21

Ainsi, il affirme que la prison est incompatible avec toutes les techniques d'exécution de la peine : elle est l'obscurité, la violence et le soupçon.

Or, dès le code pénal de 1810, la détention est devenue la forme essentielle du châtement associée aux supplices corporels. Michel FOUCAULT [1975, p.166 à 171] compare la prison avec les organisations dans lesquelles s'exerce la discipline : éducatives (collège), sanitaires (hôpital) et militaires. Par cette approche, il décrit l'enfermement, le cloisonnement, la place de chaque individu et la nécessité de contrôle de l'activité par l'institution⁷.

Comme la surveillance, la normalisation devient un des grands instruments de pouvoir à la fin de l'âge classique. Ainsi le pouvoir de normalisation contraint à l'homogénéité. FOUCAULT précise cependant que le pouvoir n'est pas uniquement ce qui exclut, cache, réprime, c'est aussi ce qui crée l'individu, une réalité fabriquée par la discipline.

Entre les 18^{ème} et 19^{ème} siècles, la prison comme punition devient la solution, née du modernisme et de l'adoucissement des mœurs. Cette privation de liberté semble pouvoir traiter chaque individu de la même façon, la prison se fondant sur son rôle supposé « *d'appareil de transformation des individus* »⁸. [FOUCAULT, 1975, p.269].

De nos jours, et en miroir, la punition, ou l'exécution de la peine de certaines personnes détenues, est elle aussi transformée. Même si l'accès aux activités peut encore être perçu comme un privilège, plusieurs animations sont proposées en détention, pour faire sortir le détenu de sa cellule : sport, lecture, danse, arts plastiques, spectacle du vivant, voire formations à l'insertion professionnelle, théâtre ou encore ateliers photo, écriture et médiation animale. Ces activités de médiation animale en milieu carcéral fleurissent en effet en France, mais aussi au Canada ou encore en Italie, aux Pays Bas et aux Etats-Unis. Certaines, comme en Italie, sont portées par le Ministère de la santé sur la « *Thérapie des détenus sous addiction et médiation canine* », associant vétérinaires, soignants et administration pénitentiaire.

⁷ FOUCAULT Michel, , *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint-Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 1975 pages 166 à 171 et page 175

⁸ Ibid p.269

La médiation animale peut être définie comme « *la recherche des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle entre un animal, un professionnel et un bénéficiaire* » comme l'indique Boris ALBRECHT [2015], Directeur de la fonction Adrienne et Pierre SOMMER, sous l'égide de la Fondation de France⁹. Au Québec ou en Suisse on parle également de zoothérapie, définie comme « (...) *un programme structuré d'interventions ou de soins qu'un thérapeute prodigue à son patient, avec l'aide ou en présence d'un animal. Elle vise à maintenir ou à améliorer la santé des personnes souffrant de divers troubles, aussi bien physiques que cognitifs, psychologiques ou sociaux* »¹⁰. Le développement de ces activités ne cesse de croître depuis une trentaine d'années en France, en particulier auprès des populations dites fragilisées comme les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap. Pourtant, déjà en 1792, le Dr William TUKE se souciait du traitement réservé aux malades mentaux, en leur confiant des animaux de ferme pour en prendre soin et développer leur responsabilité, en quelque sorte pour qu'ils se sentent utiles. Grâce à la réciprocité de ces échanges, le Dr TUKE constatait que les animaux apportaient un mieux-être significatif et durable. Le sentiment d'utilité procuré a permis d'améliorer l'estime de soi et d'atténuer le sentiment de solitude. Ces expériences se concrétisent désormais auprès de personnes dont le lien social est distendu, voire rompu, notamment des personnes sous main de justice, des enfants placés dans des centres éducatifs fermés ou des personnes incarcérées.

On peut alors se demander les raisons d'un tel engouement, ce qu'apporte l'animal à l'homme fragilisé, à leur relation. La médiation animale permet-elle de couvrir les champs thérapeutique, éducatif, social ? Qui peut la pratiquer ? Comment ? Pour quoi ? Pour qui ? Qu'apporte-t-elle ?

La médiation animale, cette relation de l'animal à l'homme, peut-elle être considérée comme source de bien-être en milieu carcéral ?

⁹ ALBRECHT Boris, Directeur de la Fondation Adrienne & Pierre SOMMER, Fondation de France. *Interview France 3 Rhône-Alpes*, 11 juin 2015, www.fondation-apsommer.org (consulté le 21 décembre 2015). Définition consensuelle grâce au travail du GERMA (groupe d'études et de recherche sur la médiation animale) animé par le Dr Didier VERNAY, 2008.

¹⁰ www.passeportsante.net (consulté le 3 mai 2016)

PROBLEMATIQUE & HYPOTHESES

Si l'on revient à Michel FOUCAULT [1975, p.268], la prison prélève un savoir en permanence sur le détenu qui permet de transformer la mesure pénale en une opération pénitentiaire faisant de la peine une modification du détenu, utile pour la société¹¹.

Mais force est de constater que les prisons ne diminuent pas le taux de criminalité ; au contraire, FOUCAULT [1975, p. 276 et 296] montre que la détention provoque la récidive et fabrique des délinquants¹² (*isolement, travail inutile, contraintes violentes, abus de pouvoir...*).

Ce pouvoir de normalisation que tente d'édicter la prison telle qu'elle est encore de nos jours, engendre des conséquences sur les personnes qu'elle renferme. La prison semble être un lieu où l'humain est au second plan. Privée de liberté, la personne détenue est également privée des repères habituels que connaît toute personne libre : la liberté d'aller, le rapport au temps, les contacts, les relations avec l'extérieur, l'échange, le partage... Le détenu apparaît comme étranger à lui-même.

Par ailleurs, la population présente dans les établissements pénitentiaires se caractérise par un profil démographique et social très différent de celui de la population générale. Des enquêtes menées en 1997¹³ et en 2003¹⁴ révèlent une population essentiellement masculine, jeune, peu éduquée et socialement défavorisée. L'âge médian des personnes incarcérées (prévenus et condamnés) est de 31,9 ans¹⁵. En moyenne, un tiers des personnes détenues sont condamnées pour une peine correctionnelle d'un an à moins de trois ans, quand près de 70% le sont pour réclusion, avec une peine de dix à vingt ans. Une enquête publiée en

¹¹ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint-Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 1975, p.268

¹² Ibid pages 276 et 296

¹³ Marie-Claude MOUQUET - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Martine DUMONT Direction générale de la santé (DGS), Marie-Cécile BONNEVIE - Ministère de la Justice, DAP, *La santé à l'entrée en prison : un cumul de facteurs de risque*, Etudes et résultats-1999, 10 p.

¹⁴ Marie-Claude MOUQUET - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), *La santé des personnes entrées en prison en 2003*, Etudes et résultats, août 2010, 12 p.

¹⁵ Chiffres clés de l'Administration pénitentiaire :

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Trimestrielle_janvier_2015_v2.pdf (consultés le 21 décembre 2015)

2002¹⁶ sur la santé mentale montre l'existence de pathologies psychiatriques à l'entrée de plus d'une personne détenue sur deux.

Soigner et punir, soigner ou punir ? Depuis l'instauration de l'irresponsabilité pénale pour état de démence à partir de 1810, cette double alternative a été traitée de différentes manières à travers l'histoire. Aujourd'hui, soigner en prison est devenu un enjeu de santé publique : les vulnérabilités psychiques réactionnelles, notamment liées aux conditions d'enfermement, se mélangent avec des pathologies psychiatriques avérées. Les conditions d'enfermement, a fortiori en maison d'arrêt, sont d'autant plus mauvaises avec la surpopulation carcérale et un accès aux soins plus difficile. La France a d'ailleurs été condamnée le 25 avril 2013 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)¹⁷ pour mauvaises conditions de détention. La Cour a noté que « (...) *l'effet cumulé de la promiscuité et des manquements relevés aux règles d'hygiène ont provoqué chez le requérant des sentiments de désespoir et d'infériorité propres à l'humilier et à le rabaisser* ».

De manière symétrique, les personnels pénitentiaires qui passent leur vie professionnelle enfermés se doivent de faire exécuter la peine de privation de liberté, en protégeant la société et en préparant l'insertion, la réinsertion de la personne détenue. Didier FASSIN¹⁸ [2015] dira que celles et ceux qui travaillent en prison, surveillants, officiers, directeurs, conseillers d'insertion et de probation, sont, comme les détenus, mis à l'épreuve par des métiers peu valorisés socialement, parfois difficiles.

Tirailés entre la nécessité de faire appliquer le règlement d'un côté, et d'éviter les tensions de l'autre, les surveillants pénitentiaires ont un rôle clé, mais compliqué à tenir. Ils sont également sous pression constante, entre le détenu et leur hiérarchie : l'organisation du travail en prison relève d'un équilibre permanent à trouver.

¹⁶ Magaly COLDEFY, Patricia FAURE, Nathalie PRIETO, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), *La santé mentale et le suivi psychiatrique des détenus accueillis par les services médico-psychologiques régionaux*, Etudes et résultats n°181, 2002, 12 p.

¹⁷ Cour européenne des droits de l'Homme, cinquième section, Affaire Canali c/France, requête n°40119/09 du 25 avril 2013 : <https://www.odage.ch/medias/documents/commissions/CEDH40119-09.pdf> pages 16 et 17

¹⁸ FASSIN Didier, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Editions du Seuil, 2015, 601 p. Interview du 8 février 2015 sur www.lesinrocks.com (consulté le 26 janvier 2016)

Ainsi, la notion de sens dans ce contexte est plus que jamais centrale, à la fois pour les personnes détenues, mais également pour celles qui les entourent, dans leur dimension collective, leur fonction (*surveillants, officiers, directeurs*), mais aussi dans leur singularité, en tant qu'individus.

Une organisation telle que la prison se caractérise par un empilement d'éléments matériels, immatériels et humains, en constante évolution pour s'adapter aux sollicitations internes et externes, mais également à un environnement social, économique et/ou politique mouvant.

Ainsi, dans un contexte difficile, sensible, où la réinsertion des personnes détenues et les conditions d'exercice des personnels pénitentiaires s'entrechoquent, la médiation par l'animal pourrait-elle être considérée bénéfique pour les uns comme pour les autres, et, plus largement, pour l'organisation ?

La première hypothèse, tenant compte des conséquences de l'emprisonnement sur l'être humain (*psychiatisation de la population, difficultés cognitives, difficultés de raisonnement, troubles relationnels...*), permettra de s'interroger sur le rôle de l'animal face à un public incarcéré en difficultés sociales. En effet, l'animal pourrait permettre une reconstruction personnelle, une facilitation de la relation à autrui, un (ré) apprentissage, une (re)socialisation de l'individu. Ceci reviendrait à **considérer la médiation animale comme élément de discernement de la personne**, lui permettant de se détacher du système, d'exister, voire de tendre vers une forme de bien-être.

La seconde hypothèse visera à déterminer si l'activité de médiation animale, reposant sur la relation Animal/Homme, pourrait être considérée comme un « **outil** » **innovant** au service du management, du rassemblement des individus. Cette activité pourrait, dans ces conditions, apparaître comme **levier d'interrogation des pratiques professionnelles**, voire de modification, d'adaptation de l'organisation qu'est la prison.

Seront successivement abordées les parties suivantes.

Dans un premier temps, les conséquences de l'enfermement sur l'être humain et les apports de la médiation animale seront traités en mobilisant les concepts d'exclusion, de relation d'aide et de bien-être pour celui qui exécute sa peine (*reconstruction personnelle, facilitation de la relation à autrui, (re)socialisation*), mais également au service de l'organisation et du management (*l'animal créateur de relations sociales, vecteur d'échanges*). Le concept de management par les outils des sciences de gestion permettra d'illustrer plus encore ce chapitre.

La deuxième partie s'attachera à interroger puis analyser des expériences de médiation animale en milieu carcéral, du point de vue du détenu, de l'intervenant/expert en médiation animale, de celui qui fait exécuter la peine et de celui qui en est responsable, et enfin, du point de vue du professionnel de santé impliqué dans une telle activité.

Ces expériences, rapportées à la partie théorique, permettront de faire des préconisations opérationnelles, en tenant compte des prérequis nécessaires au déploiement d'un tel projet en milieu fermé : ce sera l'objet de la troisième partie.

I / CONDITIONS CARCERALES ET MEDIATION ANIMALE : RENCONTRE DES CONCEPTS D'EXCLUSION, DE RELATION D'AIDE, DE BIEN-ÊTRE ET DE MANAGEMENT

Les conditions d'incarcération en France sont régulièrement l'objet de critiques, notamment au regard des conséquences qu'elles entraînent sur la personne détenue et plus spécifiquement sur sa santé.

Les deux types d'établissements pénitentiaires en France se subdivisent en :

- Maisons d'arrêt, pour les personnes prévenues en détention provisoire (*en attente de jugement*) et les personnes condamnées à une peine inférieure à deux ans,
- Etablissements pour peine, organisés en fonction du type de population pénale qu'ils accueillent en maisons centrales, centres de détention ou centres de semi-liberté¹⁹.

D'un point de vue sociologique, plus d'un quart des personnes incarcérées [2015] sont jeunes, âgées de 30 à 40 ans²⁰. Si l'on regarde la répartition par nature d'infractions, près de 30% représentent des violences volontaires, 15% des trafics de stupéfiants et 12% des viols, agressions et atteintes sexuelles. Cette population cumule des caractéristiques de vulnérabilité : près d'une personne détenue sur cinq déclare ne pas avoir de domicile stable et 13% ne pas avoir de protection sociale.

¹⁹ Maisons centrales : accueillent des personnes détenues condamnées à de longues peines et/ou présentant des risques ; le régime de détention de ces prisons est axé essentiellement sur la sécurité

Centres de détention : accueillent des personnes condamnées à une peine supérieure à deux ans, présentant les meilleures perspectives de réinsertion sociale ; le régime de détention est principalement orienté vers la resocialisation des personnes détenues

Centres de semi-liberté : accueillent des personnes condamnées en placement extérieur ou en semi-liberté qui peuvent s'absenter de l'établissement durant la journée pour exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement ou une formation, bénéficier d'un traitement médical ou s'investir dans tout projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.

²⁰ Chiffres clés de l'Administration pénitentiaire :

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/Trimestrielle_janvier_2015_v2.pdf (consultés le 21 décembre 2015)

Dans une étude conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS) en juillet 2011²¹, les principaux facteurs de risque avancés dans le cadre d'une évaluation de la dangerosité psychiatrique sont des antécédents de violence commise ou subie notamment dans l'enfance, une précarisation, des difficultés d'insertion sociale et un isolement social. Les symptômes sont majoritairement liés à des troubles anxio-dépressifs et addictifs chez 55% d'entre eux, jusqu'aux psychoses pour près de 20% des détenus entrants. Enfin, la fréquence de l'usage et de la dépendance à l'alcool et aux drogues est relevée dans plus de 30% des cas, ce qui caractérise la prison comme un lieu de haute prévalence du VIH²² et des hépatites virales.

Pourtant, la loi du 18 janvier 1994²³ a permis l'entrée de l'hôpital dans les prisons françaises : aujourd'hui chaque établissement pénitentiaire est lié par une convention à un établissement de santé, responsable de la prise en charge de la santé des personnes détenues, considérée comme une mission de service public. Cette réforme est apparue comme une véritable rupture avec la situation antérieure à 1994 : les soins en milieu carcéral sont désormais structurés et identifiés par une filière spécifique, dont l'organisation est confiée au Ministère de la Santé, non plus au Ministère de la Justice.

Cette prise en charge de la santé des détenus s'entend au sens donné par l'Organisation Mondiale de la Santé [1946] : « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »²⁴.

Pourtant, dans son rapport public annuel de 2014²⁵, la Cour des comptes rappelait que même si les équipes sanitaires implantées en milieu carcéral avaient quasiment doublé entre 1997 et 2012, cet effort était à nuancer, rapporté à la progression de la population détenue de l'ordre de 25 % depuis 1994 et à l'importance accrue de ses besoins de soins notamment en santé mentale.

²¹ www.has-sante.fr, *Dangerosité psychiatrique : repérer les signes d'alerte pour prévenir les actes de violence*, Audition publique, mars 2011, 29 p.

²² Virus de l'Immunodéficience Humaine : www.sida-info-service.org (consulté le 21 décembre 2015)

²³ Loi n°94-43 du 18 janvier 1994 relative à la santé publique et à la protection sociale

²⁴ Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entrée en vigueur le 7 avril 1948 <http://www.who.int/about/definition/fr/print.html> (consulté le 11 février 2016)

²⁵ Rapport public annuel 2014 publié en février 2014 – www.ccomptes.fr, p.5/40 (consulté le 16 février 2016)

Il faut vraisemblablement remonter aux origines de la prison pour mieux cerner le sujet.

Dès le 17^{ème} siècle, les épidémies de peste ont induit des schémas disciplinaires : les villes étaient quadrillées en quartiers, les personnes étaient isolées dans leurs habitations, et devaient chaque jour passer leur tête par les fenêtres pour prouver qu'elles n'étaient pas malades et encore en vie : on oppose alors l'ordre absolu pour combattre le désordre de la maladie²⁶ [FOUCAULT, 1975, p. 228].

C'est en lien avec ce contexte, que FOUCAULT²⁷ [1975, p.233 à 245] fera référence au « *Panopticon* » de Jeremy BENTHAM²⁸ [1791] dont l'objectif est de permettre à un gardien, logé dans une tour centrale, d'observer tous les prisonniers, enfermés dans des cellules individuelles autour de la tour, sans que ceux-ci puissent savoir s'ils sont observés. FOUCAULT en fera le modèle abstrait d'une société disciplinaire basée sur le contrôle social. Il estime que cette « *visibilité organisée entièrement autour d'un regard dominateur et surveillant* » est au cœur du modèle disciplinaire moderne.

*« Le vrai effet du Panopticon, c'est d'être tel que, même lorsqu'il n'y a personne, l'individu dans sa cellule, non seulement se croit, mais se sache observé, qu'il ait l'expérience constante d'être dans un état de visibilité pour le regard ». « Pas besoin d'armes, de violences physiques, de contraintes matérielles. Mais un regard qui surveille et que chacun, en le sentant peser sur lui, finira par intérioriser au point de s'observer lui-même : chacun, ainsi, exercera cette surveillance sur et contre lui-même. »*²⁹ [FOUCAULT, 1975, p.233].

Ainsi FOUCAULT considère que les détenus s'auto-disciplinent et s'incorporent les normes de comportement que l'on attend d'eux car ils ne peuvent pas savoir quand ils sont observés. Le panoptique repose sur une surveillance continue et un quadrillage individualisant ; c'est aussi un pouvoir qui s'exerce sur les

²⁶ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 1975, pages 228 et suivantes

²⁷ Ibid, pages 233 à 245

²⁸ BENTHAM Jeremy, *Le panoptique*, Editions Fayard/Mille et une nuit, 1791, 67 p.

²⁹ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint-Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 1975, page 233

corps³⁰ [CHIAPELLO et GILBERT, 2013, p.88]. Gilles DELEUZE, en 2014, dira quant à lui que « *la formule abstraite du Panoptisme n'est plus « voir sans être vu* », mais « *imposer une conduite quelconque à une multiplicité humaine quelconque* »³¹.

Pourtant, ce n'est que dans les années 1840 que la peine cesse progressivement d'être un spectacle en France, « *mais c'est aussi la prise sur le corps qui se dénoue* »³² [FOUCAULT, 1975, p. 25 et 26].

FOUCAULT décrit par ailleurs trois principes du monde carcéral³³ [1975, p. 274 à 286]. Tout d'abord, **l'isolement**, à la fois du monde extérieur, mais également des personnes détenues les unes par rapport aux autres : la **solitude** doit être un **instrument positif de réforme, par la réflexion qu'elle peut susciter et le remord qui doit en survenir**.

Deuxième principe, **le travail** comme **agent de la transformation carcérale**, instauré dans le code pénal de 1808. Une instruction de 1816³⁴ indiquait « *il est de la plus grande importance d'occuper le plus possible les détenus. On doit leur faire naître le désir de travailler, en mettant une différence entre le sort de ceux qui s'occupent et ceux des détenus qui veulent rester oisifs. Les premiers seront mieux nourris, mieux couchés que les seconds* ».

Enfin, la prison devient un instrument de **modulation de la peine**. La durée du châtiment doit s'ajuster à la **transformation « utile »** du détenu. Si le principe de la peine est bien une décision de justice, sa gestion, son exécution et son application doivent relever d'un mécanisme autonome. Très vite, il y aura des tensions pour s'approprier ce contrôle : les juges demanderont droit de regard sur les mécanismes carcéraux ; en naîtra plus tard, le juge de l'application des peines.

³⁰ CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick, *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte, septembre 2013, page 88

³¹ DELEUZE Gilles, *Foucault*, Edition Minuit, 2014, 144 p.

³² FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint-Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 1975, pages 25 et 26

³³ Ibid, pages 274 à 286

³⁴ PECHART Pierre-Constant, *Manuel des prisons et des dépôts de mendicité*, chez l'Editeur rue du Bac à Paris, 1822.

Ainsi, la prison, comme lieu d'exécution de la peine, est, dans le même temps, **lieu d'observation des individus punis**. Elle protège la société d'un délinquant à punir et l'exclut du soin. FOUCAULT [1975, p.276] précise que si l'on intervient sur un corps en l'enfermant, c'est pour « *priver l'individu d'une liberté considérée à la fois comme un droit et un bien* »³⁵. Il arrivera à la conclusion suivante : la discipline permet le contrôle « *d'une individualité dotée de quatre caractères : elle est cellulaire (par le jeu de la répartition spatiale, elle est organique (par le codage des activités), elle est génétique (par le cumul du temps), elle est combinatoire (par la composition des forces)* »³⁶.

Force est de constater que l'univers carcéral conduit à la rupture d'un certain équilibre de vie, à la perte de repères affectifs, familiaux, professionnels, environnementaux qui entrent en résonance avec la souffrance psychique de l'entourage quand il existe. Michel FOUCAULT [1975, p.155] disait par ailleurs que « *la punition est une technique de coercition des individus ; elle met en œuvre des procédés de dressage du corps avec les traces qu'il laisse, sous formes d'habitudes, dans le comportement (...). Le corps qu'on supplicie, l'âme dont on manipule les représentations, le corps qu'on dresse* »³⁷.

Les propos d'une personne détenue rencontrée lors d'une séance de médiation animale en mai 2016 illustrent ces éléments : « *L'animal, lui il ne me voit pas à l'intérieur, il ne sait pas si j'ai fait quelque chose de mal, et je ne suis pas obligé de lui parler ; il ne voit pas que mon âme est peut être malade* ».

Plus tard, en 2015, l'anthropologue Didier FASSIN³⁸ décrit le prisonnier comme la « *figure contemporaine de l'exclu* » et « *la prison comme une institution de vulnérabilisation des personnes détenues* ». FASSIN indique également que la prison est à la fois « *un miroir et un reflet de la société* », soulignant que le monde carcéral est aujourd'hui moins représenté comme une institution totale, selon la formulation d'Erving GOFFMAN³⁹ [1968], qu'un lieu où la dimension humaine, sa compréhension, interroge encore, malgré les documentaires, films et

³⁵ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint-Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 1975, page 276

³⁶ Ibid page 196

³⁷ Ibid page 155

³⁸ FASSIN Didier, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Editions du Seuil, 2015, 601p. Interview du 8 février 2015 sur www.lesinrocks.com (consulté le 26 janvier 2016)

³⁹ GOFFMAN Erving, *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Collection le sens commun, 1968, 452 p.

reportages de plus en plus présents sur les écrans. Il rappelle également que le nombre de personnes incarcérées ne cesse de croître. Aux Etats-Unis, le nombre de personnes détenues a presque été multiplié par dix en quatre décennies, lorsqu'en France, il a triplé en un peu plus d'un demi-siècle. Dans le même temps, la criminalité diminue : cela renvoie au sens de la peine punitive dans notre société. FASSIN⁴⁰ [2015] parle d'une « *différenciation sociale des peines* », soulignant la tolérance pour certains types de délits, notamment financiers, alors même que les délits mineurs sont punis plus sévèrement. La prison cible a priori les personnes les plus précaires, notamment celles issues des minorités dites populaires.

On comprend de ces premières approches que les deux caractéristiques principales de l'incarcération sont la **contention spatiale** et la **durée de cette mise à l'écart**. L'isolement avec l'extérieur est paradoxalement lié aux conditions de détention dans leur dimension humaine (*promiscuité, manque d'intimité, surveillance*) mais aussi matérielle (*surpopulation, confinement, insalubrité*), engendrant inévitablement des conséquences sur l'individu emprisonné.

A / Conséquences de l'enfermement à travers le concept d'exclusion

L'enfermement provoque une désinsertion, une exclusion de la vie sociétale, de la vie courante : si les personnes écrouées avaient un travail avant l'incarcération, elles le perdent, s'éloignent de leur famille et tombent dans la précarité.

Cette exclusion sociale peut être analysée comme un processus : Robert CASTEL [1991, p.63] parlera d'un « *processus de désaffiliation* »⁴¹. Jusqu'alors, des approches classiques analysaient l'exclusion par la pauvreté ou la dépendance. L'approche nouvelle de CASTEL est plus transversale, s'attachant

⁴⁰ FASSIN Didier, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Editions du Seuil, 2015 601p. Interview du 8 février 2015 sur www.lesinrocks.com (consulté le 26 janvier 2016)

⁴¹ CASTEL Robert, *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, dans Jacques DONZELOT, *Face à l'exclusion. Le modèle français*, Editions Esprit, Paris, 1991, p.63

à comprendre la situation des personnes qui sont rejetées du circuit ordinaire des échanges sociaux.

Dans le même temps, Serge PAUGAM⁴² [1991] parle quant à lui de « *processus de disqualification sociale* ». Ainsi, on peut comprendre que la marginalité est directement une conséquence de l'humiliation induite par la sous-catégorie dans laquelle est une personne détenue, entraînant une rupture du lien social. Le sentiment d'inutilité sociale en prison est prégnant. La **construction (ou la déconstruction) d'une identité est dépendante de l'environnement particulier dans lequel évolue l'individu.**

Vincent de GAUJELAC⁴³ [1994] avance pour sa part que « *l'exclusion est aussi liée à une faille personnelle* ». Il développe l'approche de la « *désinsertion* », centrée sur les destins individuels. Pour lui, la dimension symbolique est fondamentale : **la perte du lien social relève de la perte d'un lien identitaire.** Il décrit « *le processus de la honte* » démontrant qu'il peut induire le développement de stratégies personnelles de dissimulation, d'isolement, de repli sur soi, de mise à distance.

Ces différents concepts liés à l'exclusion trouvent écho dans les conséquences de l'enfermement carcéral sur l'individu, mais aussi quant au rôle de la prison dans la société actuelle, l'exclusion pouvant être une conséquence d'un dysfonctionnement de la société.

Depuis la fin des années 1990, l'exclusion sociale est régulièrement opposée à l'intégration sociale partant du principe que tout individu a le droit d'être partie de la société. Cette exclusion sociale renvoie à de multiples dimensions (*économique, sociale, culturelle, politique*), et engendre donc des logiques de pouvoir et d'identité, comme les a décrites Michel FOUCAULT⁴⁴ [1975, p.233 et 234] : « (...) *individualiser les exclus, mais se servir des procédures d'individualisation pour marquer les exclusions (...) la foule, lieu d'échanges multiples, individualités qui se fondent, effet collectif, est abolie au profit d'une collection d'individualités séparées* ».

⁴² PAUGAM Serge, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses universitaires de France, coll. sociologies, Paris, 1991

⁴³ De GAUJELAC Vincent et TABOADA LEONETTI Isabelle, *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, Paris, 1994

⁴⁴ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint-Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 1975, pages 233 et 234

Cela entraîne donc à penser en termes de privation mais aussi et surtout, de mise à l'écart de la vie en société. Le concept d'exclusion, de fait plus large que celui de pauvreté, tourné vers l'extérieur, questionne les modèles d'organisation sociale et politique, les notions de valeurs des individus qui composent la société, ici, la prison. Le rapport liant les individus et leur environnement est évidemment une des caractéristiques à considérer.

Dans le milieu carcéral, la dimension de l'exclusion est à la fois concrète, de par les caractéristiques de l'environnement, l'enfermement, l'encellulement, les conditions d'incarcération, mais aussi symbolique, dans la mesure où l'individu incarcéré ne peut s'identifier à un rôle social puisqu'il ne participe pas, ou très peu, aux activités économiques (*travail par exemple*), alors même que dans la société du dehors, ces activités sont au centre de la reconnaissance sociale. Cette approche symbolique est notamment celle défendue par ROY et SOULET⁴⁵ [2001, p. 3 à 11].

En parallèle, Richard VIDALENC⁴⁶ [2001] indique que « *l'exclusion n'est pas seulement le défaut d'avoir, mais aussi et surtout le défaut de pouvoir : pouvoir comprendre, pouvoir se soigner (...) pouvoir agir sur sa propre situation. C'est aussi le défaut de savoir, non seulement scolaire, mais surtout la capacité à se représenter de manière cohérente le monde pour le faire évoluer à son avantage* ».

Cette idée rejoint le **concept de l'impuissance à agir** (*disempowerment*). Cette exclusion sociale subie par l'individu incarcéré l'empêche d'agir sur sa propre vie, le rend passif, le contraint à accepter cette situation, l'aliène en quelque sorte. Alors peuvent surgir repli sur soi, retrait social, isolement, perte d'estime de soi, désespoir, perte de repères, de dignité, d'autonomie....

L'exclusion peut également être appréhendée par la **souffrance sociale**, l'individu ne se sentant plus apte, capable d'agir en tant que citoyen. Jocelyne LAMOUREUX⁴⁷ disait en 2004 [p.29 à 38] les « *processus de refoulement aux*

⁴⁵ ROY S et SOULET MH, *L'exclusion : changement de cap*, Sociologies et sociétés, vol.33, n°3, 2001, p3-11

⁴⁶ VIDALENC R, *La confiance et le contrat : éléments du processus de lutte contre l'exclusion*, Paris, L'Harmattan, 2001, 133 p.

⁴⁷ LAMOUREUX J, *On est des entêté(e)s, pensez pas nous épuiser*, Lien social et Politiques, RIAC, vol.51, 2004, p29-38

marges, d'affaiblissement des relations sociales et personnelles structurantes, ou encore d'assignation identitaire, excluante ou déviante, remettent en cause fondamentalement la citoyenneté ». Pour se sentir citoyen, il faut avoir une place. Or, au sens propre, en prison, la notion spatiale est restreinte, contraignante, étouffante parfois (*c'est le cas par exemple des maisons d'arrêt dans lesquelles l'encellulement individuel, malgré la loi, n'est pas la règle*). Au sens figuré, les personnes incarcérées n'ont pas de place dans la société, qui les met à la marge, et par-là même, qui met l'organisation qu'est la prison en dehors de la société.

Un des apports de la médiation animale pratiquée en prison est justement de rompre l'isolement, comme l'indiquait un chef d'établissement pénitentiaire rencontré en mai 2016 : *« la médiation animale permet au détenu de renouer avec l'affection, la présence, le contact, de s'ouvrir à l'Autre, de réaborder la question du respect. Elle permet un épanouissement personnel, la bonification du détenu, en modifiant la perception de l'Autre. C'est une activité qui vient s'ajouter au projet professionnel éventuel, qui développe la personnalité, rétablit des liens sociaux : la médiation animale participe à un travail d'ensemble pour la réinsertion (...) »*. On retrouve bien ici la notion d'ensemble, de globalité, de processus transverses qui tiennent compte de la personne, de son environnement, mais également des relations entre eux, au sens systémique du terme.

Une autre analogie avec l'activité de médiation animale en prison peut être faite grâce aux propos d'un surveillant pénitentiaire [mai 2016] : *« les personnes détenues, avec le chien, sont plus ouvertes aux autres, plus présentes. Du coup, elles sont plus réceptives à ce que l'on leur dit ; elles parlent après la médiation animale de leur activité, de leur passé, d'elles-mêmes, alors qu'elles ne le font pas pour d'autres activités »*. Ces éléments montrent que si l'on tient compte de la personne, si l'on s'intéresse à elle, alors elle se sent être, est en capacité d'échanger, de dialoguer, voire de coopérer. Elle peut donc agir sur sa situation en étant « moins exclue », voire intégrée, tenant compte de son environnement.

Cette approche est celle étudiée par L. ANDERSON et David A. SNOW⁴⁸ [2001, p. 13 à 27] qui ont montré que pour tenter de résister à l'exclusion, il est nécessaire **d'agir collectivement**, pour **développer le sentiment de pouvoir et d'efficacité**, pour se construire une identité individuelle, pour appartenir à quelque chose, trouver sa place, être quelqu'un. Ils affirment que l'action collective représente un « *processus de construction d'identités positives et un moyen de développer de nouvelles façons de vivre ensemble. Elle aurait un impact autant sur les personnes qui s'y engagent que sur l'ensemble des acteurs sociaux* ».

Par ailleurs, et d'après un document de l'université Paris Dauphine⁴⁹ [2014] portant sur la notion d'exclusion, on apprend également que le cumul d'affections médicales, conséquences ou causes de l'exclusion, est souvent constaté par les observateurs en milieu psychiatrique. Ainsi, il est permis de considérer que grande exclusion sociale et difficultés psychologiques sont intimement liées. L'une pouvant être la conséquence de l'autre ou inversement : la souffrance née de l'exclusion engendre des difficultés psychologiques importantes, et les pathologies mentales, le mal-être entraînent des phénomènes d'exclusion.

Au-delà de cette approche individuelle, le concept d'exclusion recouvre les notions, souvent complémentaires, de dégradation des conditions de travail, voire d'absence de travail (*la notion d'intégration par le travail est notamment celle défendue par Emile DURKHEIM⁵⁰ qui estime que le travail social participe à la cohésion du groupe en jouant un rôle d'intégrateur social*), d'affaiblissement des lieux sociaux et de marginalisation de la population.

Tous ces ingrédients se retrouvent dans la prison, vue comme un lieu de création d'exclusions, d'exclus. Et souvent, les groupes d'exclus sont vus par la société comme en partie responsables de cette exclusion, pour laquelle ils « doivent » être condamnés (*en marge de l'exécution de la peine*) ; cette conception

⁴⁸ L. ANDERSON et D.A. SNOW, *L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique*, Sociologie et sociétés, vol.33, n°2, 2001, p13-27

⁴⁹ Université Paris Dauphine, *La notion d'exclusion* :

http://www.master4215.dauphine.fr/ie/Secteur/hom_sec_ie4a.htm (consulté le 18 février 2016)

⁵⁰ DURKHEIM Emile, *De la division du travail social*, Edition Puf, Collection Quadrige 2013, 428p.

s'oppose alors à l'intervention publique. Or c'est bien la valorisation et l'identification à un groupe qui permet à l'individu de se doter d'une identité.

La communauté, l'organisation qu'est la prison pourrait constituer un cadre d'action pour les personnes la composant, permettant de se sentir appartenir à quelque chose, d'être quelqu'un, de rester une personne, ou évoluant en son sein (*personnels pénitentiaires notamment*). Et si l'animal pouvait aider à cela ?

B / Le concept de la relation : le lien Homme-Animal, des origines aux considérations actuelles

Initialement domestiqués pour leur utilité (*guerre, troupeaux, garde, activités de traie...*), les animaux sont devenus au fil du temps des animaux de métier (*chiens policiers, d'assistance, animaux co-thérapeutes...*). Selon Christophe BLANCHARD⁵¹ [2014, p.5], « *en accédant au premier cercle familial, le chien est parvenu à faire un saut significatif sur la grande échelle de l'évolution* ».

Si les fonctions des animaux se sont diversifiées pour devenir plus précises, le rôle social de l'animal reste cependant méconnu. Pourtant, dans certains pays du monde, les propriétés sociales ou mentales des animaux sont légion, même si ces « *vertus* » ne sont pas universellement reconnues. En effet, notre culture est celle décrite par Philippe DESCOLA⁵² [2001 ; p.86 à 101] comme « *naturaliste* » : les points communs entre l'homme et l'animal sont plutôt visibles de l'extérieur (*physique*) mais pas de l'intérieur (*mental*). Cette position a été un temps celle défendue par George BUFFON en 1770 invoquant que le singe « *n'est, dans la vérité, qu'un pur animal, portant à l'extérieur un masque de figure humaine, mais dénué à l'intérieur de la pensée et de tout ce qui fait l'homme* ».

Plus tard, en 2008, Mark BEKOFF⁵³ prouve et affirme que les animaux ont une vie émotionnelle, permettant d'interagir avec l'homme. Selon lui, le **toucher** est

⁵¹ BLANCHARD Christophe, *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, Editions La découverte/Zones, 2014, page 5

⁵² DESCOLA Philippe, *Par-delà la nature et la culture*, Le débat, 2001, p86-101

⁵³ BEKOFF Mark, *The emotional lives of animals : a leading scientific explores animal joy, sorrow and empathy-and why they matter*, New world library, 2008, 240 p.

le premier élément qui permet de créer des liens, d'apaiser des tensions, d'entrer en contact, en relation, de rassurer, de se rassurer, parfois avec un effet relaxant, à la fois pour l'homme et pour l'animal. Ils partagent alors un moment, une émotion, sont en quelque sorte, en communion. D'ailleurs, Véronique SERVAIS⁵⁴ [2007, p46 à 57] souligne qu'il n'existe pas de tabous sociaux liés au toucher avec les animaux : n'ayant pas le statut de personnes sociales compétentes, tout à chacun se sent alors autorisé à les toucher.

Autre forme de communication non verbale, le **regard**, véritable porte d'entrée dans l'Autre : il permet l'approche en douceur, à défaut la fuite.

Troisième élément d'interaction entre l'homme et l'animal, la **présence**. Aaron KATCHER⁵⁵ [1996] et son équipe ont démontré que la présence d'un chien auprès d'enfants diminuait les indicateurs psychologiques du stress. Véronique SERVAIS⁵⁶ précise que l'animal, parce qu'il ne renvoie que peu de signaux à l'interprétation, favorise la concentration, l'observation et la tranquillité, à condition qu'il soit paisible, signalant ainsi l'absence de danger.

Ces éléments ont été abordés par des personnes détenues que j'ai pu rencontrer, certaines indiquant : *« je peux caresser l'animal, lui parler, le regarder, lui sourire, il prendra tout, ne dira rien, me laissera faire, ou alors me montrera qu'il en a marre, mais je le comprends.*

Grâce à lui, je peux me laisser aller, le toucher comme je veux, le regarder partout. On est pas jugé par lui, il nous accepte ».

Un intervenant en médiation animale avec qui j'ai échangé a abordé l'importance de la présence animale : *« La présence des chiens permet de se concentrer, d'apaiser, de se raccrocher à la réalité pour retrouver un semblant d'équilibre. Certaines souffrances peuvent alors s'atténuer notamment par des gestes de tendresse, d'affection, si rares au quotidien ».*

L'animal comme *« facilitateur »* de la communication sociale relève d'une approche plus interactionnelle : le simple fait de se promener avec un animal permet, souvent d'engager une conversation, d'échanger un regard, un sourire,

⁵⁴ SERVAIS Véronique, *La relation homme-animal. La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques ?*, Enfances & psy, 2007, p.46-57

⁵⁵ KATCHER Aaron, *Between pets and people : the importance of animal companionship*, Purdue university press, 1996, 316p.

⁵⁶ SERVAIS Véronique, *La relation homme-animal. La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques ?*, Enfances & psy, 2007, p.46-57

quelques mots avec des inconnus, échanges qui n'existeraient pas, toutes choses égales par ailleurs, s'il n'y avait pas la présence animale. L'animal augmente donc les contacts sociaux, joue un rôle de « *catalyseur* », de « *lubrifiant* » social en ce qu'il facilite voire permet d'entrer en contact avec des étrangers. Cet effet de facilitateur social déclenche parfois, dans un travail clinique chez des patients inhibés, des discours riches, mêlant souvenirs et émotions⁵⁷ [BERNARD et DEMARET, 1997, p.119 à 130].

Pourtant, certains sociologues, ne considérant pas l'animal comme un vrai sujet, pensent qu'il ne peut y avoir de véritable lien social avec l'homme : l'animal est alors perçu comme objet. Clinton R. SANDERS⁵⁸ [1993, p.205 à 226], professeur de sociologie à l'université du Connecticut, démontra cependant que quatre conditions pouvaient permettre de considérer un animal comme une personne : des processus de pensée (*compréhension des demandes*), une personnalité (*goûts, préférences*), la réciprocité (*notamment dans la relation avec l'homme*) et la place dans un groupe (*famille par exemple*).

Cumulés, ces éléments permettent une **interaction, une relation entre l'homme et l'animal**, chacun gardant sa « nature », sa singularité, qui peut être pénétrée par l'Autre. Cette communion, qui n'efface pas les repères propres, leur permet d'apprendre des choses nouvelles sur eux-mêmes, dans la relation à l'Autre.

Les propos recueillis auprès d'un surveillant pénitentiaire en mai 2016 illustrent concrètement ces principes : « *l'animal ça plait à tout le monde ; ça change la vie de tout le monde et du coup, ça améliore la relation, ça met tout le monde sur un même plan d'égalité : soignant/personnel pénitentiaire/personne détenue, tous rassemblés autour de l'animal* ».

On touche bien ici au cœur de la relation Homme/Animal et à ses conséquences directes (« *ça change tout le monde* ») mais également indirectes, plus subjectives (« *ça met tout le monde sur un même plan d'égalité* »).

⁵⁷ BERNARD P et DEMARET A, *Pourquoi possède-t-on des animaux de compagnie ? Raisons d'aujourd'hui, raisons de toujours*, Bodson, Liège, 1997, p 119-130

⁵⁸ SANDERS Clinton R., *Understanding dogs. Caretaker's attributions of mindedness in canine-human relationships*, Journal of contemporary ethnography, vol.22, 1993, p.205-226

Christophe BLANCHARD⁵⁹ [2014, p. 9 et 10] dira que cette relation homme/animal est « *le fruit d'un très long processus de construction biosociale* ». Il explique en effet que petit à petit, en traversant les siècles, l'animal, notamment le chien, s'est « *autodomestiqué* », avec des conséquences cognitives, comportementales et morphologiques importantes, favorisant ainsi « *une plus grande socialité vis-à-vis de l'humain* ».

L'évolution de l'animal de compagnie a ainsi eu un effet contingent d'évolution de la relation homme/animal : de l'objet de travail, utilitaire, l'animal est passé à celui de quasi-sujet, voire de personne à part entière.

D'ailleurs, depuis le mois de février 2015, la loi attribue aux animaux la qualité « *d'êtres vivants doués de sensibilité* »⁶⁰, reconnus ainsi par leur valeur intrinsèque et non plus par la seule valeur marchande et patrimoniale. Ce tournant historique met fin à plus de 200 ans d'une vision dépassée, voire archaïque de l'animal, et prend en compte l'état des connaissances scientifiques et l'éthique de la société du 21^{ème} siècle. Cette reconnaissance participe également de la modernisation du droit, harmonisant le Code civil avec les Codes rural et pénal.

Cette évolution dans le statut de l'animal se traduit aussi dans la relation qu'il entretient avec l'homme. Christophe BLANCHARD [2014, p.19] rappelle que les sociétés de plus en plus industrialisées voient des familles de plus en plus réduites, augmentant ainsi le manque affectif et la peur du vide, qui entraînent des angoisses de plus en plus profondes : « *l'homme postmoderne se serait mis en quête de nouvelles béquilles sociales* »⁶¹.

Joël DEHASSE [2009, p.26] partage cette approche soulignant que « *dans les sociétés de haute technologie, médicalisées, hygiéniques, on prend le chien dans les maisons. Dans les autres sociétés, plus pauvres, le chien reste banni hors du foyer (...). Le chien vient remplir un vide, un manque affectif* »⁶².

⁵⁹ BLANCHARD Christophe, *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, Editions La découverte/Zones, 2014, pages 9 et 10

⁶⁰ Loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, créant l'article 515-14 du code civil (www.legifrance.gouv.fr, consultée le 25 février 2016)

⁶¹ BLANCHARD Christophe, *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, Editions La découverte/Zones, 2014, page 19

⁶² DEHASSE Joël, *Tout sur la psychologie du chien*, Paris, Odile Jacob, 2009, p26

Ainsi, Christophe BLANCHARD [2014, p.42] affirme qu'il y a entre l'homme et l'animal, en l'occurrence le chien, une relation « *anthropomorphique* » qui les lie. Il rappelle l'importance de l'animal pour un jeune enfant, l'un et l'autre se fondant dans un « *binôme fusionnel d'une remarquable intensité* »⁶³. Il reprendra également les conclusions de Donald W. WINNICOTT⁶⁴ [1969, p 109 à 125] considérant l'animal, pour les plus jeunes, comme « *l'objet transitionnel par excellence* », en se référant aux peluches, aux « doudous » qui ne quittent que rarement les très jeunes enfants. Pour Christophe BLANCHARD [2014, p.43], les propriétaires d'animaux adoptent souvent une attitude proche de celle adaptée aux jeunes enfants : il dira que c'est une partie de la « *relation paternaliste qui constitue un facteur de valorisation pour le propriétaire* »⁶⁵. Il montrera également que les populations les plus marginalisées, propriétaires de chiens, sont celles qui infantilisent le plus l'animal, entretenant ainsi une « *relation de parentalité fictive* », mais leur donnant une **responsabilité réelle**, avec des chiens devenus « *des substituts d'enfants* »⁶⁶ [BLANCHARD C., 2014, p. 44 et 45].

Cet attachement à l'animal domestique est confirmé par les résultats d'un sondage lancé en 2001 par la Société centrale canine révélant que 76% des français considéraient le chien comme l'un des principaux liens structurants de la société, facilitant les interactions sociales, remplaçant, comblant les manques et devenant, au besoin, l'organe manquant, défaillant.

Christophe BLANCHARD [2014, p. 46 à 48] en étudiant les populations marginalisées propriétaires de chiens vivant dans la rue, souligne d'ailleurs que le chien apparaît comme « *un soutien social important pour les individus marginalisés (...); les chiens sont des vecteurs d'empathie très efficaces pour les passants* »⁶⁷.

⁶³ BLANCHARD Christophe, *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, Editions La découverte/Zones, 2014, page 42

⁶⁴ WINNICOTT Donald W., *Objets transitionnels et phénomènes transitionnels. De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Payot, 1969, p109-125

⁶⁵ BLANCHARD Christophe, *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, Editions La découverte/Zones, 2014, page 43

⁶⁶ Ibid pages 44 et 45

⁶⁷ Ibid pages 46 à 48

Il dit également que la compagnie du chien permet de sortir de « *l'anonymat du bitume* », entretenant dans le même temps les liens sociaux que les populations marginales ont entre elles.

Ces éléments ont pu être vérifiés sur le terrain auprès d'une intervenante en médiation animale, pratiquant cette activité depuis une dizaine d'années en milieu carcéral. Elle indiquait, en mai 2016, que « *la médiation animale permet de réhumaniser les lieux grâce à l'animal, d'ouvrir la porte vers l'humain, vers l'Autre, sans jugement : accéder à l'Autre est un des buts de cette médiation, de cette relation entre l'Homme et l'Animal matérialisée physiquement par la laisse* ».

En faisant référence à Marcel MAUSS⁶⁸ [1997, p. 143 à 279], la réciprocité dans l'échange permet d'associer les gens en groupe, en ce qu'elle entretient la solidarité entre les individus. Ainsi Christophe BLANCHARD [2014, p. 50 et 51] précisera que l'animal offre une présence sécurisante aux personnes qui vivent dans la rue notamment ; il est un « *auxiliaire essentiel qui leur permet de résister aux rudesses du milieu (...) apportant une chaleur permanente, réelle et symbolique* »⁶⁹. Il va également montrer que le chien donne un but, une raison de vivre, un point de repère pour ces individus, modifiant parfois leur rythme de vie décousu pour l'adapter à l'animal : « *véritable garde-fou existentiel, le chien représente une borne biographique importante* ». Enfin, il affirmera que l'animal est « *l'un des derniers fils conducteurs susceptibles de le rattacher au reste du monde. Chez des publics ayant du mal à faire confiance (...) et fragilisés par une vie sociale parfois chaotique depuis leur plus jeune âge, l'attachement à l'animal de compagnie est une tentative pour compenser les manques passés et à venir* »⁷⁰ [BLANCHARD, 2014, p. 88 et 89].

Là encore les propos recueillis auprès d'une intervenante en médiation animale en milieu carcéral corroborent ces différentes affirmations : « *Pour les personnels pénitentiaires, comme pour les personnes détenues, l'animal est une béquille, une aide à la reconstruction personnelle, un pas vers le mieux, le bien-*

⁶⁸ MAUSS Marcel, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Sociologie et anthropologie, Paris, PUF, 1997, p.143-279

⁶⁹ BLANCHARD Christophe, *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, Editions La découverte/Zones, 2014, pages 50 et 51

⁷⁰ Ibid pages 88 et 89

être, un retour vers les autres même si ça ne marche pas avec tout le monde. Mais quand ça fonctionne, c'est gagné ! ».

Une personne détenue interviewée en mai m'indiquait : « *quand l'animal est là, je ne pense plus à rien, je suis bien avec lui, j'oublie toutes les mauvaises choses. Du coup, je peux penser à ce que je ferai avec ma copine en sortant, et le job que j'aurai peut-être. Le chien me permet de penser en bien* ».

Au total, ces différents types relationnels entre l'animal et l'homme convergent tous vers un but identique, celui de **création de liens et d'identification de relations sociales**. Aujourd'hui, les valeurs et les normes conditionnent la socialisation de l'individu, qui apprend à jouer des rôles sociaux. Grâce à eux, il contribue aux finalités des organisations, dans lesquelles il s'intègre, sous le contrôle social des autres : cette affirmation de Guy BAJOIT⁷¹ [2009, p.51 à 65] s'applique totalement à l'organisation qu'est la prison, dans laquelle les individus qui y sont incarcérés se doivent de jouer le rôle demandé (*exécution de la peine*), dans des règles imposées, sous contrôle, à la fois des individus qui les surveillent, mais également de la société.

La dimension de relation sociale est donc prégnante dans un tel environnement : prégnante car nécessaire, indispensable, essentielle voire vitale, mais prégnante également car parfois, trop souvent absente.

L'animal peut a priori, combler ce vide, faire que l'individu se rattache à quelque chose, reste attaché à la vie, à une raison de vivre : la relation sociale éveille donc chez l'animal et chez l'individu des attentes différentes mais complémentaires, dans un cadre donné et structuré de coopération réciproque. Mais cette coopération ne sera réussie que si les deux acteurs sont parties prenantes. Si l'homme ou l'animal n'est pas enclin à une telle relation pour diverses raisons, le lien ne se créera pas, la relation de confiance, voire d'aide, ne sera pas. Cette relation d'aide centrée sur la personne, via l'animal, a notamment été développée par Carl R. ROGERS⁷² [1969] s'appuyant sur l'hypothèse

⁷¹ BAJOIT Guy, *Le concept de relation sociale*. Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles. Vol. 5, n°1, 2009, p.51-65

⁷² ROGERS Carl, psychologue qui a développé une méthode de relation d'aide par la thérapie non directive. Rogers et Kinget M. (1969) : *Psychothérapie et relations humaines. Théorie et pratique de la thérapie non directive* (deux tomes), Publications universitaires de Louvain et Nauwelaerts

essentielle que l'homme cherche à développer toutes ses possibilités corporelles, psychiques et spirituelles, mais également sur une attitude centrée sur cette personne par des intervenants formés, et aptes à dénouer les blocages dans leur développement. Ainsi cet aidant est essentiellement tourné vers l'autre, vers son vécu, vers sa souffrance.

Ces éléments ont également été vérifiés sur le terrain auprès d'un intervenant en médiation animale en prison : « *La médiation animale n'est pas une baguette magique, elle ne fait pas de miracle et n'est pas applicable comme ça sur tout le monde* ». Autre propos recueilli auprès d'un autre intervenant : « *cette activité peut être utile là où il y a des problèmes : mais c'est à double tranchant car quand un chien ne va pas bien, tout l'environnement ne va pas bien : en agissant sur le chien, ou l'environnement, tout le monde va mieux. En tant que comportementaliste, j'utilise l'approche systémique : il faut faire attention à tout ce qui est autour de l'animal, car justement, le chien peut cristalliser toutes les tensions, et la situation peut alors s'aggraver* ».

L'importance de dépasser la seule approche individuelle est soulignée par ces propos, rappelant l'importance de considérer l'environnement du bénéficiaire, le contexte dans lequel il évolue, les perspectives qui s'offrent à lui, mais également les traces du passé.

La relation d'aide sous-tend la présence de l'autre, l'écoute disponible, tenant compte des silences, du passé, des expériences de l'aidé ; elle impose la confiance et le respect, l'acceptation, mais également l'empathie, la compréhension de l'autre, voire l'altérité, avec une dose d'authenticité.

L'animal conjugué à ses ingrédients, l'animal comme support de cette relation d'aide permet d'obtenir ce qu'il est désormais usuel d'appeler la médiation par l'animal.

C / Naissance et évolution de la relation Homme/Animal : vers la médiation animale dite thérapeutique, interaction des concepts de bien-être et de management

1. Vers la médiation animale thérapeutique

Nous l'avons vu, depuis l'Antiquité, les liens entre l'homme et l'animal sont matérialisés à une période où le concept d'animal familier est déjà reconnu ; les scientifiques datent la domestication du chien à 10 000 avant J-C⁷³ [KOHLER R., 2009, p.124], celle du chat à – 4 500 en Egypte, et celle du cheval à – 3 000 en Asie.

Plus tard, dans l'Egypte ancienne par exemple, Anubis, à la tête de chien, fut le Dieu de l'embaumement, divinité nationale à Hardai, plus connue sous le nom grec de Cynopolis, la « ville du chien »⁷⁴. Dans la Rome antique⁷⁵, des chiens guides conduisaient leurs maîtres aveugles dans les quartiers aisés pour mendier [AMAT, 2002]. Peu à peu, le chien prend de plus en plus de place dans la vie de l'homme : en 2014, la France⁷⁶ comptait 48,7% des foyers avec au moins un animal et 63 millions d'animaux domestiques. Les livres, films, dessins animés associant les animaux sont également significatifs, et ce déjà au 17^{ème} siècle, ne serait-ce avec La Fontaine et ses fables.

Sur le versant de l'apport de l'animal sur la santé, déjà en 1895, Gabriel VIAUD⁷⁷ [p. 9] publie un ouvrage dans lequel, appuyé par des faits, il s'interroge sur ce qu'il appelle la zoothérapie. Il rappelle que « *pour combattre les différents états morbides, la plupart des malades s'adressent à la polypharmacie plus ou moins savante, et à l'empirisme plus ou moins entaché de charlatanisme ; ils passent dédaigneusement à côté d'agents naturels, qui*

⁷³ KOHLER Robert, *Les activités associant l'animal en milieu sanitaire, social et médico-social*, Presse Vasti-Dumas, 2009, 124 p.

⁷⁴ www.wikipédia.org, consulté le 29 janvier 2016

⁷⁵ AMAT Jacqueline, *Les animaux familiers dans la Rome antique*, Les belles lettres, Paris, 2002

⁷⁶ Enquête Facco-Sofres 2014 [http://www.facco.fr/IMG/pdf/PAFF2014 - communiqu%C3%A9_de_presse.pdf](http://www.facco.fr/IMG/pdf/PAFF2014_-_communiqu%C3%A9_de_presse.pdf) (consulté le 21 décembre 2015)

⁷⁷ VIAUD Gabriel, *De la zoothérapie ou traitement de l'homme malade par les animaux sains*, Poitiers, Typographie Outin et Cie, 1895, page 9

constituent cependant la seule médecine rationnelle. (...) Nous pensons que (...) pour combattre les nombreuses affections qui s'attaquent à l'homme, les animaux ont une influence souvent heureuse. C'est la psychiatrie, c'est-à-dire un système basé sur l'emploi, à peu près exclusif, des agents naturels. (...) On connaît depuis longtemps les influences thérapeutiques des séjours prolongés dans les étables à vaches. Hippocrate les signalait déjà, et le savant Térapi, de Florence, a obtenu, par ce moyen, des résultats qui ont de beaucoup dépassé son attente ».

Ainsi, à différentes époques, les bénéfices de la relation de l'homme à l'animal sont recherchés, d'un point de vue physique, physiologique et/ou comportemental : l'homme retire alors « *un bénéfice maximum pour assurer à un moindre coût des fonctions souvent vitales, toujours essentielles* »⁷⁸ [MONTAGNER, 2002].

Jérôme MICHALON⁷⁹ [2014, p.34] souligne que **plus une activité avec un animal est définie comme thérapeutique, plus la relation homme-animal est perçue comme un outil parmi d'autres**. L'année 1962 peut être considérée comme la date marquant le point de départ, de considération, des relations thérapeutiques entre l'homme et l'animal. C'est en effet à cette date que le Dr Boris LEVINSON⁸⁰ [p.59 à 65] remarqua les effets de la présence de son chien Jingles lors des consultations de psychothérapie qu'il exerçait auprès d'enfants perturbés. Initialement fruit du hasard, cette expérience, et celles qui suivirent, permirent à LEVINSON de conclure que le chien pouvait satisfaire beaucoup des besoins psychologiques de l'enfant troublé : **la présence du chien permet à l'enfant d'être dans une relation avec le thérapeute, une relation triangulaire**. Des phénomènes de transfert sont notés entre l'enfant et le chien qui permettent d'apporter des réponses aux besoins difficilement descriptibles par l'enfant. On parle en effet, comme l'expliquent Jérôme MICHALON⁸¹ [2014, p. 51 à 54] et Christophe BLANCHARD, de l'animal comme objet transitionnel ou de transfert : le patient projette sur l'animal des qualités qui

⁷⁸ MONTAGNER Hubert, *L'enfant et l'animal, Les émotions qui libèrent l'intelligence*, Odile Jacob, 2002

⁷⁹ MICHALON Jérôme, *Panser avec les animaux, Sociologie du soin par le contact animalier*, Paris, Presse des Mines, Collection sciences sociales, 2014, page 34

⁸⁰ LEVINSON Boris, *The dog as « co-therapist »*, Mental hygiene, 1962, p.59-65

⁸¹ MICHALON Jérôme, *Panser avec les animaux, Sociologie du soin par le contact animalier*, Paris, Presse des Mines, Collection sciences sociales, 2014, pages 51 à 54

renvoient à d'autres humains ou à lui-même. L'animal est alors comme « *un écran de projection ou un miroir* ». Ce qui a des effets thérapeutiques n'est donc pas que l'animal, ni même la seule relation entre l'homme et l'animal, mais bien ce que renvoie l'animal à l'homme, sa représentation.

Ainsi la présence de l'animal vient en complémentarité, apportant chaleur et vie à l'instant donné. Caresser un animal procure beaucoup d'effets positifs : l'animal et l'homme se nourrissent réciproquement de l'énergie de l'autre.

Ces éléments ont pu être vérifiés auprès d'une personne détenue qui bénéficie d'une activité de médiation animale : « *quand je vois le chien, ça me rappelle le bon temps, quand j'étais dehors, chez moi, avant que tout bascule...*

Quand je le caresse, qu'on se regarde, on se parle sans se parler en fait. Il me donne le courage de continuer à supporter tout ce qu'on supporte ici, et je suis bien après ».

En 1975, puis en 1977, des études, incluant des données statistiques, ont pu être réalisées auprès de patients souffrant de pathologies psychiatriques, avec un animal. Deux phénomènes sont notés : ces patients s'intéressent à quelque chose et ils prennent soin d'un autre être. Dans le même temps, en France, la fondation Adrienne et Pierre SOMMER⁸² est créée en 1974, puis rattachée à la Fondation de France en 1984. Elle poursuit deux missions principales :

- éduquer les enfants en difficultés à la citoyenneté à partir de la présence ou de la possession animale,
- et promouvoir la médiation animale notamment en apportant un concours financier à la recherche et aux pratiques.

C'est également en 1984 que David LEE⁸³ [p.229 à 236] dresse un bilan d'un programme d'utilisation thérapeutique de l'animal. Différents constats sont posés : l'animal ne se préoccupe pas du passé de la personne, jugement qui est souvent source de rupture dans une institution. Selon LEE, les patients se sentent plus utiles au contact de l'animal, en responsabilité vis-à-vis d'autrui. L'estime de soi est redorée, la prise de conscience de la nécessité de faire attention à soi est également un point fort du programme : LEE remarque que les patients

⁸² www.fondation-apsommer.org (consulté le 18 février 2016)

⁸³ LEE David, *Companion animals in institutions in Arkow*, Alamdea, CA, Latham Foundation, 1984, p.229-236

prennent davantage soin de leur apparence. Il décrira enfin une relation particulière, une cohésion positive entre les patients et le personnel.

Au regard de ces éléments, un parallélisme peut être fait avec l'entretien conduit auprès d'un professionnel de santé suivant une activité de médiation animale auprès de détenus qui racontait en mai 2016 « (...) *qu'une rencontre avec le cheval, médiateur d'une relation thérapeutique, favorise l'émergence des émotions (peur, frustration, colère) pouvant alors être mises en mots.*

L'émergence des émotions c'est proposer un espace « contenant », proposer un cadre facilitateur de parole, proposer différentes possibilités d'identification, travailler sur la dimension relationnelle, sur l'ouverture au monde, aux autres, la confiance en soi. Le cheval nous invite à une communication multi sensorielle essentiellement infra verbale. Au contact du cheval tous nos sens sont en éveil : il nous ouvre à nos propres ressentis, émotions et par la même aux autres et au monde.

Son contact stimule l'expression des envies, émotions et affects ».

Aujourd'hui en France, la fondation Adrienne & Pierre SOMMER, Fondation de France, est la seule organisation à but non lucratif, qui soutient le développement de pratiques fondées sur les interactions positives se jouant entre l'humain et l'animal, pour explorer des voies nouvelles conduisant au mieux-être et à l'intégration des plus vulnérables. De 2003 à 2015, elle a ainsi contribué à la réalisation de 500 projets sur l'ensemble du territoire national pour un montant de 4 millions d'euros, en faveur des enfants ou adultes fragilisés par la maladie ou le handicap, des jeunes en errance, des personnes détenues ou encore des personnes âgées dépendantes. Les animaux associés sont majoritairement les chiens (40%), puis les chevaux (36%), les animaux de la ferme (17%) et les ânes (4%).

Ce n'est qu'en 2008 qu'une définition consensuelle et inclusive est admise en France pour la médiation animale, telle qu'indiquée précédemment [la recherche

des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle entre un animal, un professionnel et un bénéficiaire]⁸⁴.

Christophe BLANCHARD⁸⁵ [2014, p.49] utilise quant à lui les termes de « *supplétif infatigable d'une humanité défaillante* » pour considérer le chien en tant qu'assistant spécialisé.

Depuis des siècles, le chien aidait les personnes non ou malvoyantes ; mais ce n'est qu'au 20^{ème} siècle qu'un centre de formation de ces chiens guides d'aveugles fut créé en Allemagne, à l'origine pour venir en aide aux blessés de guerre. En France, c'est en 1958 qu'une école dédiée ouvrit, avant que la fédération française des associations de chiens guides d'aveugles ne soit reconnue d'utilité publique en 1981.

Globalement, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier des apports du chien, notamment via l'association Handi'Chiens⁸⁶, qui a permis de marquer l'aide technique, sociale, morale et/ou affective que le chien peut apporter dans les actes de la vie quotidienne, depuis 1989.

Outre son appui auprès des personnes souffrant de handicaps physiques, l'animal est aussi capable de soutenir les personnes en souffrance morale qu'il aide à **reconnecter avec un environnement social** : c'est la découverte rappelée précédemment que l'on doit à Boris LEVINSON [1969] premier à analyser la fonction de l'animal comme « *catalyseur social* ». C'est également le père de la *pet facilitated therapy*⁸⁷ ou thérapie par l'animal de compagnie, prouvant que l'animal au contact d'un enfant troublé est vecteur de communication.

En France, c'est bien à partir des années 1970 que la médiation animale s'est dessinée : pratiquée en individuel ou en groupe, le plus souvent avec un animal familial, elle aide à stimuler les personnes sur les plans cognitif et/ou physique et/ou psychologique et/ou social et/ou affectif.

En tant qu'aide thérapeutique, l'animal s'associe aux autres soins. Car il est important de rappeler que les animaux ne sont pas des thérapeutes, mais des

⁸⁴ ALBRECHT Boris, Directeur de la Fondation Adrienne & Pierre SOMMER, Fondation de France. *Interview France 3 Rhône-Alpes*, 11 juin 2015, www.fondation-apsommer.org (consulté le 21 décembre 2015). Définition consensuelle grâce au travail du GERMA (groupe d'études et de recherche sur la médiation animale) animé par le Dr Didier VERNAY, 2008

⁸⁵ BLANCHARD Christophe, *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, Editions La découverte/Zones, 2014, page 49

⁸⁶ <http://www.handichiens.org/>

⁸⁷ LEVINSON Boris, *Pet-Oriented Child Psychotherapy*, Springfield, Charles C. Thomas, 1969

« *outils thérapeutiques* »⁸⁸ [SCHINDELMAN-CHARDEYRON 2014, emplacement 1878], au sens de l'animal allié : ils ne doivent pas être traités comme des objets thérapeutiques. Cette nuance sémantique est d'importance pour les intervenants en médiation animale, un outil étant un élément qui rend constructive une activité.

Ces activités en faveur de publics variés visent des objectifs pluriels : valorisation et estime de soi, socialisation, stimulation des sens, diminution du stress, de l'anxiété, de l'agressivité, activité physique, et bien-être.

2. Apports du concept de bien-être

La présence animale favorise les sentiments, extériorise les émotions. Elle stimule la motricité et la mémoire, aide à maintenir les relations sociales, apaise, favorise la communication et les échanges non verbaux, provoque des dialogues de tendresse.

Grâce à la médiation animale, les bénéficiaires peuvent rouvrir le « *livre de leur vie* »⁸⁹ [SCHINDELMAN-CHARDEYRON 2014, emplacement 1171] : la présence animale plonge les personnes dans les souvenirs et les anecdotes, dans les émotions et les sensations. Ainsi elle est stimulante, ludique et exceptionnelle, ce qui favorise la relation entre l'homme et l'animal, une relation bienveillante et réciproque, avec transfert d'énergies positives.

Dans le contexte d'enfermement, d'isolement, de repli sur soi, de solitude, induit par la prison, mais également en tenant compte des pathologies dont souffre la majorité des détenus à leur entrée et de celles susceptibles de se déclarer au cours de la détention, on comprend que la médiation animale peut être une réponse pour les individus privés de liberté. Dans ce contexte institutionnel particulier qui limite les expressions des sentiments, voire les seules expressions, la relation homme/animal si intense peut-elle être, révèle une évidence :

⁸⁸ SCHINDELMAN-CHARDEYRON Nathalie, *Moi, animal, 200gr, je peux vous aider ! La zoothérapie*, Editeur Books on demand, 2014, 258p. – version électronique : emplacement 1878

⁸⁹ Ibid version électronique : emplacement 1171

l'indifférence n'existe pas chez les animaux. [MICHALON, 2014, p.222] « *Les animaux ne jugent pas ; pour eux, les a priori n'existent pas* »⁹⁰.

Ces approches pourraient être éclairées et complétées par le concept de bien-être, défini soit de façon objective, par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), soit de façon subjective à travers la mesure de la satisfaction à l'égard de la vie, par exemple.

Le bien-être selon le Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi) est un « *sentiment général d'agrément, d'épanouissement que procure la pleine satisfaction des besoins du corps et/ou de l'esprit (...). Le bien-être, à la différence du bonheur, s'accompagne généralement d'une composante physique (cause ou effet)* »⁹¹.

Ainsi, quatre grandes dimensions nourrissent le bien-être : l'état physique, l'état psychologique, les relations sociales et l'environnement. Le bien-être reste toutefois lié à un ressenti et relève donc a priori d'une évaluation subjective et personnelle : par exemple, le soignant ne peut se substituer au soigné pour dire s'il est dans un état de bien-être ou non.

Dans une théorie utilitariste élémentaire, comme celle de J. BENTHAM [1970]⁹², l'utilité est simplement définie comme le *plaisir* ou la marge de plaisir par rapport à la douleur. Bénéficier de davantage de plaisir (ou de moins de douleur) revient à bénéficier de davantage d'utilité et donc de bien-être. La conception benthamienne du bonheur et du bien-être, centrée sur le plaisir, s'accomplit dans le « *calcul félicifique* » que chacun fait pour soi, en vue de maximiser sa satisfaction et de minimiser ses peines⁹³. De même, J. S. MILL [1988, p.49] identifie strictement le bien-être au bonheur, et établit un lien étroit entre l'hédonisme et le principe d'utilité, en faisant du « *bonheur de chacun [...] un bien pour chacun* »⁹⁴.

⁹⁰ MICHALON Jérôme, *Panser avec les animaux, Sociologie du soin par le contact animalier*, Paris, Presse des Mines, Collection sciences sociales, 2014, page 222

⁹¹ <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1236722205>; consulté le 11 mars 2016

⁹² BENTHAM J., *Of Laws in General*, « An Introduction to the Principles of Morals and Legislation », Londres, Athlone Press, 1970, I, 1

⁹³ Ibid

⁹⁴ MILL, J., *L'Utilitarisme*, 2, Paris, Flammarion, 1988, p.49

Par ailleurs, le bien-être collectif peut se définir comme la somme des niveaux de bien-être des membres d'une communauté. L'identité, soi, est la manière dont on se définit en tant qu'individu et dans notre rapport à Autrui : c'est l'histoire de notre vie.

La maladie, la souffrance, telles qu'elles peuvent être rencontrées en milieu carcéral, provoquent une crise identitaire qui peut modifier le corps, support de l'identité et ainsi faire de soi un malade, une personne souffrante, qui plus est privée de liberté (*forme de souffrance*), plutôt qu'un individu. Il existe alors une fracture identitaire que la médiation animale semble pouvoir reconstruire.

Souvent le toucher est lié au bien-être et engendre le sens de la réciprocité et de l'émotion. C'est une fonction de communication, de relation, possible que si l'autre est reconnu comme un alter ego (altérité)⁹⁵. Le bien-être est lié au toucher dès la naissance, aux premiers soins, aux premiers contacts avec le monde. Comme indiqué plus haut, une des pratiques constituant la médiation animale passe par cette communication non verbale, et notamment par le toucher de l'animal, l'entrée en relation, en communion.

On peut alors faire l'analogie avec les deux types de toucher dans le soin : celui inclus dans un acte à réaliser, le *cure*, le soin pour tenter de guérir, et celui non orienté vers une tâche, le *care*, le prendre soin⁹⁶ [MICHALON, 2014, p.278 à 281]. Grâce à ce prendre soin, partie intégrante de la médiation animale, ce toucher peut permettre de prouver au bénéficiaire qu'il est digne de la relation, et donc revaloriser l'estime de soi. Un autre aspect de satisfaction du bien-être peut être trouvé dans l'autonomie, qui est la capacité de se gouverner soi-même, de prévoir, de choisir, d'agir en libre arbitre.

Les conditions carcérales accentuent la perte d'autonomie des personnes détenues, voire les rendent passives, oisives. Là encore la médiation animale, par le sentiment de bien-être qu'elle peut procurer, pourrait compléter la relation de soin et ainsi casser l'oisiveté ambiante. On peut également se demander si le bien-être n'est pas une question de lien social, au sens qualité de vie, opposé au concept d'exclusion tel qu'abordé plus haut. En prison, le lien social est distendu

⁹⁵ IFSI Charles FOIX, *Concept de bien-être selon les contextes et les cultures* (UE 4.1), janvier 2012

⁹⁶ MICHALON Jérôme, *Panser avec les animaux, Sociologie du soin par le contact animalier*, Paris, Presse des Mines, Collection sciences sociales, 2014, pages 278 à 281

voire perdu : exclusion, précarité et mise en cause du système (prison) sont souvent liées.

Au total, le **bien-être individuel renvoie à la satisfaction des besoins**, des désirs individuels ; le **bien-être collectif** relève quant à lui de deux principes : le **principe d'égalité qui voit la somme des bien-être individuels** et le **principe de cohésion sociale où le bien-être collectif est le bien-être de tous** qui conditionne les bien-être individuels. Le lien, le parallélisme avec la situation des personnes incarcérées, telle que décrite à travers le concept de l'exclusion notamment, est prégnant.

Le bien-être objectif⁹⁷ est la somme des aspects positifs et des aspects négatifs auxquels est confrontée la personne : ce sont les événements présents dans les dimensions de sa vie qui composent, par addition, le niveau de bien être ressenti : on parle de bien être ascendant car il « *tire sa source des sous-satisfactions par lesquelles la vie est entièrement déterminée* »⁹⁸.

A l'inverse, la théorie descendante, ou bien-être subjectif⁹⁹, apporte une vision autre : le niveau de bien-être ressenti aura une répercussion sur l'ensemble des sphères de la vie : l'individu ne sera plus passif dans l'interprétation de sa réalité et deviendra un filtre interprétatif de son environnement.

Ces différentes affirmations trouvent écho sur le terrain notamment sur l'aspect bien-être individuel qui concoure par « ricochet » au bien-être collectif. Cependant ce peut être à double tranchant notamment vis-à-vis de l'opinion publique, comme l'indiquait un chef d'établissement pénitentiaire en mai 2016 : « *En prison, la privation de liberté est régulièrement opposée à la punition, ce qui peut engendrer certaines réticences à proposer du bien-être à la personne détenue, vu alors comme antinomique à la peine. Les personnes détenues sont en carence affective et sociale, présentent des signes de violences, d'agressivité. La médiation animale peut faire baisser ces tensions, permettre une entrée dans le soin, faire prendre des précautions, faire faire attention à l'autre ; elle peut contribuer au bien-être, à assainir les esprits. Et donc à redonner un sentiment*

⁹⁷ IFSI Charles FOIX, *Concept de bien-être selon les contextes et les cultures* (UE 4.1), janvier 2012

⁹⁸ Ibid

⁹⁹ Ibid

d'utilité au détenu, de responsabilité : ce qui peut être perçu comme paradoxal par rapport au fait de redonner du lien : on réintroduit du lien avec l'extérieur, alors qu'il est privé par l'exécution de la peine ! ».

Si l'on considère cette fois les autres personnes évoluant en détention, et notamment les surveillants pénitentiaires, on peut considérer la santé, au sens bien-être (définition de l'OMS) comme socle de la qualité de vie au travail. Celle-ci peut être mesurée par l'épanouissement personnel qu'elle engendre avec les temps d'échanges, le développement des compétences, des capacités relationnelles et/ou de la connaissance de soi. La considération de Claude LEVI-STRAUSS¹⁰⁰ [2007, p.27-28] trouve un sens particulier dans ce contexte : « *le respect de la dignité de l'homme commence dans le respect de toutes les formes de vie en dehors de la sienne* ».

Qualité de vie au travail et bien-être au travail semblent donc en interaction. Le bien-être au travail peut être défini comme l'ensemble des facteurs concernant les conditions dans lesquelles un travail est effectué. Cette notion regroupe notamment la sécurité au travail, la protection de la santé, la charge psychosociale (stress), l'hygiène du lieu de travail, et les relations interpersonnelles.

Ce concept de bien-être au travail permet aujourd'hui de dépasser certaines difficultés caractérisées par une recherche constante d'amélioration, de performance, avec de plus en plus d'exigences. Evidemment, le lien avec l'activité des personnels pénitentiaires, évoluant dans des conditions matérielles semblables à celles du détenu, interroge et entre en résonance avec ces éléments.

Cet aspect sera abordé de façon plus opérationnelle dans la deuxième partie du document. Cependant, force est de constater que la médiation animale, si elle trouve un écho positif auprès des personnes détenues, apporte également aux personnels pénitentiaires comme le relataient des surveillants interrogés en mai 2016 : « *l'activité de médiation animale n'engendre pas plus de travail qu'une autre activité : elle est organisée comme toute activité. Ça aide à voir les personnes autrement, à oublier un peu la raison de l'incarcération : l'uniforme*

¹⁰⁰ LEVI-STRAUSS Claude, *Entretien avec Jean-Marie BENOIST*, Le Monde, 21 janvier 1979, in *l'Animal dans nos sociétés, Problèmes politiques et sociaux*, N°896, Janvier 2007-p.27-28

tombe. Les personnes détenues sont plus réceptives à ce que l'on leur dit grâce au mieux-être retrouvé avec le chien ».

On pointe ici une amélioration des conditions de travail, un mieux-être dans l'activité quotidienne, souvent lourde, chargée, facilitée par l'animal.

Dans ces conditions, le management apparaît comme un des éléments porteur, conducteur de bien-être : de lui vont dépendre plusieurs facteurs relationnels : ambiance, motivation, respect des règles, conditions de travail acceptables, voire satisfaisantes.

3. Interactions bien-être et management : complémentarités ou utopie ?

Considérer le management comme une source potentielle de bien-être est une approche innovante, désormais de plus en plus usitée. L'organisation carcérale telle que décrite ci-dessus est en mouvement continu, devant s'adapter aux entrées/sorties et allers/venues des personnes détenues et des visiteurs de prison, mais également en charge de la gestion des personnels pénitentiaires. L'Homme dans ce contexte, dans cet environnement, est prégnant, qu'elle que soit sa place, son rôle : tout repose sur la gestion de l'humain, la gestion du vivant.

Or les changements organisationnels menacent la stabilité liée à la maîtrise du travail ; ils menacent ce que Claude DUBAR¹⁰¹ [2010] appelle les « *identités professionnelles* ». Le changement peut être vécu comme une sanction et non comme un progrès ou une amélioration du quotidien. Claude DUBAR tente de dépasser les clivages pour montrer qu'il y a transaction permanente entre les individus qui essaient de développer des stratégies individuelles et le système culturel (*valeurs et normes*) qui s'imposent à eux.

Ce peut être le cas des personnels pénitentiaires, dotés d'une d'identité propre, individuelle, qui évoluent dans le milieu carcéral, système répondant à des règles plutôt strictes, où les normes guident l'action.

¹⁰¹ DUBAR Claude, *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Edition Armand Colin, 4^{ème}, 2010, 256 p.

Lors d'un récent entretien accordé à l'Usine nouvelle, le sociologue François DUPUY¹⁰² [2015] rappelait que la valeur la plus souvent mentionnée dans les entreprises est celle de l'innovation. Or la multiplication des systèmes de contrôle et l'enfermement de l'action dans ces systèmes créent du cynisme, allant à l'encontre de cette valeur refuge. François DUPUY poursuit en indiquant « *On développe une pensée segmentée où l'on traite une question à la fois, une pensée séquentielle où l'on s'attache à travailler problème par problème. Ce faisant on ignore les liens entre les différents niveaux* ».

Là encore, le parallélisme avec l'organisation carcérale paraît possible. Les problèmes rencontrés en détention portent principalement sur la gestion d'une personne détenue, voire d'un groupe de quelques personnes détenues. La priorité est de « traiter ces problèmes » pour voir les autres ensuite. Mais peut-être y aurait-il matière à élargir la focale : le problème de la personne détenue X, ou du groupe de personnes détenues Y, n'est peut-être pas intrinsèque, mais pourrait relever d'autres personnes, d'un contexte particulier, d'un événement ponctuel, d'échanges passagers, de l'environnement dans lequel il apparaît. Il faudrait être en capacité de remonter à la source du problème. On touche ici au métier des personnels pénitentiaires qui évoluent dans une organisation complexe, induisant une approche systémique ; on touche au sens de leur action.

L'éclairage du philosophe Michel SERRE¹⁰³ [1992, p.147-148] est ici illustratif. Il note que « *Le but de l'instruction est la fin de l'instruction, c'est-à-dire l'invention. L'invention est le seul acte intellectuel vrai, la seule action d'intelligence. (...) Celui qui n'invente pas travaille ailleurs que dans l'intelligence. Bête. Ailleurs que dans la vie. Mort* ». Poursuivant « *Plus les institutions évoluent vers le gigantesque, mieux se forment les contre-conditions de l'exercice de la pensée. Voulez-vous créer ? Vous voilà en danger* »¹⁰⁴.

La notion de qualité de vie au travail semble désormais un des enjeux principaux de bon nombre d'organisations actuelles, qu'elles soient d'ailleurs publiques, privées, commerciales ou de service. Cette qualité de vie au travail vise à

¹⁰² DUPUY François, *La faillite de la pensée managériale*, Editions du Seuil, 2015. Interview accordé à Christophe BYS : <http://www.usinenouvelle.com/article/la-multiplication-des-chefs-de-projet-est-une-catastrophe-manageriale-majeure-affirme-le-sociologue-francois-dupuy.N307730> (consulté le 25 janvier 2015)

¹⁰³ SERRE Michel, *Le Tiers instruit*, Folio-essais, Edition Gallimard, 1992, page 147

¹⁰⁴ Ibid page 148

rechercher la performance durable car la performance à court terme peut engendrer des risques psycho sociaux.

Les travaux d'Howard S. BECKER [2002, p.227 à 229] peuvent également éclairer la réflexion lorsqu'il aborde l'étude des cultures dans l'univers carcéral¹⁰⁵ indiquant que les inventions des personnes détenues sur des marchés informels sont liées aux privations imposées par la vie carcérale. Avec la privation d'autonomie, les personnes détenues élaborent une instance de gouvernement qui leur est propre et leur permet cette dose d'autonomie. Privées de drogues ou autres biens antérieurement possédés, les personnes détenues inventent un marché parallèle leur permettant de disposer de ces biens. Privées de sexe, les personnes détenues trouvent le moyen de maintenir une telle activité préservant ainsi l'image de la virilité. Howard S. BECKER dira « *les prisonniers développent collectivement une culture qui résout les problèmes engendrés par les privations de la vie carcérale* »¹⁰⁶. Il précisera son analyse en ajoutant qu'il est possible « *d'affirmer que les privations de la vie carcérale engendrent une culture de la prison (...)* »¹⁰⁷. La ficelle de BECKER « *c'est qu'il ne faut pas confondre un cas spécifique avec toute la classe de phénomènes à laquelle il appartient. La privation entraîne probablement dans toutes sortes de contextes le développement collectif de pratiques culturelles visant à la soulager, mais la nature de cette privation peut varier considérablement* »¹⁰⁸.

Là encore, les propos d'un professionnel de santé proposant une activité de médiation animale en milieu carcéral complètent ces éléments : « *la médiation équine permet la cohésion de groupe, la création d'une dynamique de groupe entre les participants (ndlr : détenus et personnel pénitentiaire), avec respect et entraide. Un surveillant accompagne les détenus et reste présent à la séance à la demande du centre équestre : un lien nouveau se crée, un regard nouveau du surveillant envers les participants et réciproquement. La médiation animale participe également à l'apaisement des conflits et à la diminution des tensions. Elle permet l'ouverture au monde, aux autres, en discutant avec le moniteur et le*

¹⁰⁵ BECKER S. Howard, *Les ficelles du métier, comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Guide repères, Editions La découverte, 2002, page 227

¹⁰⁶ Ibid page 228

¹⁰⁷ Ibid page 229

¹⁰⁸ Ibid

surveillant, dans un cadre très différent de celui de la prison, facilitant ainsi la mise en mots des émotions, du ressenti sur l'instant ».

On peut également faire le lien avec la théorie du management participatif défendue par LIKERT¹⁰⁹ [1967], dans le prolongement de MAYO et LEWIN, qui vise à tenir compte de chacun, l'influence de chaque type de direction étant à considérer sur la motivation. LIKERT étudiera notamment les comportements au travail, en particulier l'incidence des modes hiérarchiques relationnels de l'organisation sur les performances de l'entreprise. Il mettra en évidence l'importance de la satisfaction du besoin d'accomplissement et d'estime, décrivant alors trois styles de management : le style autoritaire, le style consultatif et le style participatif, où l'individu et le groupe participent à la prise de décision, à la définition des objectifs, style qui apparaît le plus efficace.

De la même façon, la vision de Renaud SAINSAULIEU¹¹⁰ [1988] est également intéressante à considérer dans le contexte de cette étude. Il va intégrer la dimension culturelle du travail pour isoler les modèles culturels qui dépendront des modalités d'expérience du pouvoir : il parle « *d'identité au travail* », c'est-à-dire de **logiques d'acteurs alimentées par les rapports sociaux et l'expérience des relations au travail**. L'organisation devient alors un lieu d'apprentissage culturel et une institution qui intègre.

Enfin, l'approche d'Eve CHIAPELLO et Patrick GILBERT [2013, p.13] est intéressante à mobiliser rappelant que l'analyse sociale considère la technique de gestion comme un fait social total, redevable en partie à la sociologie, qui permet ainsi de s'interroger sur les dimensions non directement rationnelles des actes de gestion¹¹¹ (que pourrait constituer la médiation animale ?).

Ces auteurs ont notamment construit leurs travaux « *pour améliorer le bien-être des hommes (en termes d'éducation, de santé, de sécurité, d'insertion...)* »¹¹². En citant l'œuvre de François DAGOGNET¹¹³ [1996, p.20 à 22], ils diront que

¹⁰⁹ LIKERT Rensis, *The Human Organization : its management and value*, McGraw-Hill, New York, NY, 1967

¹¹⁰ SAINSAULIEU Renaud, *L'identité au travail : les effets culturels de l'organisation*, Presses de SciencesPo, 1988

¹¹¹ CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick, *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte, septembre 2013, p.13

¹¹² Ibid page 14

¹¹³ DAGOGNET François, *Les dieux sont dans la cuisine. Philosophie des objets et objets de philosophie*, Paris Synthélabo Groupe, « Les empêcheurs de penser en rond », 1996, pages 20 à 22

« l'outil entre dans une catégorie particulière d'objets ; il est « un objet de l'objet » qui sert à intervenir sur les autres objets »¹¹⁴. Ils [CHIAPELLO et GILBERT, 203, p.32] indiquent que le nom d'outil est discutable, renvoyant de fait à un monde d'objets et de gestes élémentaires au sein desquels la dimension et la complexité du social n'apparaissent guère¹¹⁵.

Ils définissent alors **l'outil de gestion** comme « *un ensemble délimité d'objets organisationnels dotés de traits caractéristiques qui s'offrent à une triple description : fonctionnelle, structurelle et processuelle* »¹¹⁶.

Cette définition paraît applicable à l'outil que peut constituer l'activité de médiation animale. On a vu qu'elle semblait apporter un mieux-être, permettre le bien-être, la reconnaissance de soin, l'utilité, d'être intégré à quelque chose. Mais la médiation animale est-elle bâtie sur une fonction caractéristique, une structuration particulière et un (des) processus ? Ce questionnement sera soumis à l'épreuve des faits. Si la réponse est positive, et au regard des travaux d'E CHIAPELLO et de P GILBERT¹¹⁷, alors l'activité de médiation animale pourrait être considérée comme un **outil de gestion avec une finalité organisationnelle**.

La définition donnée par les auteurs vise également à considérer la **dimension structurelle** c'est-à-dire à tenir compte de la réalité objective de l'outil utilisé, de sa matérialité. On renvoie alors aux pratiques de terrain avec lesquelles l'objet est interdépendant, sans toutefois se confondre avec elles¹¹⁸. Là encore, la mise en œuvre d'une activité de médiation animale et son emprise, sa diffusion à l'intérieur de la structure (prison), sera regardée.

Enfin, troisième axe de définition, la **qualité processuelle** ou comment utiliser, se servir de la médiation animale ? On touche là au geste technique, à la maîtrise du process, dans lequel s'inscrit ou est sensée s'inscrire la médiation animale. Si l'activité de médiation animale peut être abordée comme un outil de gestion,

¹¹⁴ CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick, *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte, septembre 2013, p.18

¹¹⁵ Ibid p. 32

¹¹⁶ Ibid

¹¹⁷ Ibid

¹¹⁸ Ibid p. 34

alors cela suppose, en s'appuyant sur les travaux de CHIAPELLO et GILBERT, que cette activité soit formalisée, standardisée, qu'elle réponde à des règles.¹¹⁹ Ces éléments peuvent être rapprochés des propos recueillis d'un intervenant en médiation animale en mai 2016 qui indiquait que « *la médiation animale visait notamment une dimension éducative, dimension principale qui soutient les autres : elle peut donc permettre un (ré)apprentissage, là où les acquis se perdent peu à peu. Le chien peut apporter un bienfait structurant* ». Un chef d'établissement pénitentiaire interrogé dans la même période précisait par ailleurs que le « *rôle du chef d'établissement était d'être convaincant auprès des équipes qui peuvent être réticentes à la mise en place d'une telle activité, avec l'idée en arrière-plan de rendre des comptes autour de projets innovants. Des réunions inter services sont organisées sur cette activité de médiation animale, voire lors des réunions d'encadrement pénitentiaire. Enfin, une information auprès des organisations syndicales a été réalisée* ».

En reprenant les références faites ci-dessus aux théories de MAYO ou LEWIN, CHIAPELLO et GILBERT rappellent également que selon ces auteurs « *la performance dépend des conditions de travail (MAYO), de la motivation (MASLOW, HERTZBERG), des styles de leadership (LEWIN) (...)*¹²⁰ », concluant qu'il est nécessaire de mettre au point les « bonnes » méthodes pour réguler les fonctionnements.

L'école des relations humaines défendue par les théoriciens cités ci-dessus a laissé de côté la technologie pour s'attacher à la situation psychologique et sociale de l'homme au travail¹²¹. On touche là encore un point de comparaison intéressant avec l'activité de médiation animale. Ainsi, on notera que l'organisation comporte « naturellement » du formel, mais aussi de l'informel qui est à considérer rappelant que « *le facteur humain et les interactions entre individus comptent davantage que les artefacts gestionnaires* » (techniques notamment)¹²².

¹¹⁹ CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick, *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte, septembre 2013 p.35

¹²⁰ Ibid p. 45

¹²¹ Ibid

¹²² Ibid p. 47

Ainsi, on comprend que ce type d'outil facilite la cohésion d'équipe, entre individus, les échanges, normalisés et nécessaires, mais également informels et opportuns, ainsi que plus globalement, la communication. D'ailleurs, CHIAPELLO et GILBERT indiquent que **l'outil, en proposant un langage et des repères, conforte les identités de métier.** « *Il facilite la communication entre les membres d'une même communauté professionnelle*¹²³ (...) ».

Ici encore, la comparaison avec l'activité de médiation animale semble évidente en ce qu'elle pourrait permettre d'une part, de favoriser les échanges entre personnes détenues, mais également entre surveillants pénitentiaires, voire entre personnels pénitentiaires et personnes détenues. Ce point fera l'objet d'une attention particulière dans la deuxième partie. D'ores et déjà les propos recueillis auprès d'un chef d'établissement pénitentiaire sont intéressants, en lien avec l'article 29 de la loi pénitentiaire qui prévoit le droit d'expression collective des personnes détenues sur l'organisation des activités : « *L'article 29 vise à consulter la personne détenue sur l'organisation des activités. Ici, nous avons mis en place deux systèmes :*

- *Des bulletins sont proposés afin que le détenu puisse compléter et faire remonter au surveillant pour exprimer ses attentes,*
- *Des réunions thématiques avec des détenus sont organisées, par exemple sur le bruit : impulsées par le chef d'établissement pénitentiaire, en fonction de la disponibilité de l'encadrement, ces éléments permettent d'échanger, de partager les attentes des uns (détenus) et des autres (surveillants/faisabilité) ».*

Ces différentes approches théoriques ouvrent des perspectives dans la façon même d'organiser un établissement pénitentiaire, au sens manager des hommes. Si les individus sont motivés, engagés, qu'ils se reconnaissent une identité professionnelle, qu'ils la peaufinent, dans un cadre fixé, alors ils peuvent se considérer comme utiles et déployer une attitude constructive voire innovante. Ceci est valable tant pour les personnels pénitentiaires que pour les personnes détenues a priori, seule la finalité étant modifiée. C'est l'organisation qui devrait permettre cela. Et si cela est permis, alors on peut parler d'une qualité de vie au

¹²³ CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick, *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte, septembre 2013 p.48

travail satisfaisante, d'un bien-être. Et ce bien-être pourrait notamment être apporté par l'animal dans un cadre précis.

Au total, après avoir rappelé l'essence même de la prison, ses objectifs et ses « codes », la mobilisation du **concept d'exclusion** a permis de caractériser, notamment à partir de regards sociologiques, les conséquences de l'enfermement, de la condition carcérale, engendrant plusieurs types de ruptures sur l'être humain : rupture géographique (*isolement, encellulement...*), rupture sociale (*rupture de liens sociaux avec l'autre, parfois de la cellule voisine, mais également de la famille voire des surveillants*), rupture avec soi-même (*intérêt à vivre dans ces conditions, raison d'être, santé...*).

A travers le **concept de la relation**, relation entre l'Homme et l'Animal et plus précisément, la relation d'aide, les apports de l'animal face à un individu ont pu être circonscrits, comme permettant principalement d'améliorer la confiance en soi, en l'Autre, d'apaiser la dévalorisation du soi, d'abaisser l'hyperactivité, la dépendance, la dépression... L'animal jouant le rôle de confident, d'aidant, de régulateur, de facilitateur social ; dans le contexte carcéral, il permettrait la reconstruction d'une relation sociale. Le recours à la relation triangulaire, naissant avec la médiation animale (*détenu, intervenant en médiation animale, animal*), permet également d'offrir une nouvelle forme d'aide thérapeutique dans un contexte scientifique pourtant marqué par les besoins de preuves. Car les liens produits par le contact avec l'animal, la relation même, semblent favoriser l'échange, le partage, et donner naissance à un nouvel espace de réflexion, de construction de sens et d'identités.

Face à ce public en difficultés sociales, la notion de **bien-être** apparaît comme le « graal », entre bien-être individuel, au sens individu en tant que soi, et bien-être collectif, au sens structurel. Le concept du bien-être a permis d'aborder le travail des personnels pénitentiaires à travers la qualité de vie au travail, les outils de sciences de gestion, plus globalement, la gestion des hommes, le **management**.

Les outils de gestion sont souvent incriminés, réprimés, accusés d'être faits pour l'autorité, la hiérarchie, les résultats et laissant de côté la dimension subjective du travail, l'informel, le non palpable, le non mesurable. Par les clés de lecture fournies par CHIAPELLO et GILBERT, une autre considération de l'outil est

apparue ; et si l'outil de gestion pouvait s'appliquer à l'activité de médiation animale en milieu carcéral ; et si cette activité permettait de tenir compte des éléments subjectifs au service d'un mieux vivre ensemble ?

Mais introduire un animal dans une organisation est un changement majeur, a fortiori en milieu fermé. Tout changement amène des interrogations, apporte des doutes, voire des ruptures en ce qu'il modifie les pratiques habituelles et les intérêts de chacun. L'animal comme révélateur de dysfonctionnements organisationnels pourrait apporter une contribution objective aux pratiques professionnelles des personnels pénitentiaires, en tant que levier d'amélioration des pratiques managériales.

Il est désormais nécessaire de confronter ces hypothèses à la réalité dans un contexte où les surveillants pénitentiaires sont quotidiennement confrontés aux trafics, conflits, chantages et autres pressions, et où la surpopulation pénale côtoie souvent des effectifs pénitentiaires en tension.

II / LA MEDIATION ANIMALE EN PRISON COMME OUTIL D'AMELIORATION DU BIEN-ÊTRE ET DES PRATIQUES MANAGERIALES : DES PRESUPPOSES A INTERROGER A L'EPREUVE DES REALITES PROFESSIONNELLES

Si les activités de médiation animale sont désormais bien implantées dans le secteur médico-social, que ce soit en faveur des personnes âgées ou de celles en situation de handicap (physique ou mental), elles restent moins développées dans le champ social, même si les expériences les plus abouties dans ce secteur sont celles réalisées dans les établissements accueillant des personnes placées sous-main de justice.

La partie théorique a permis de circonscrire le sujet en l'illustrant de plusieurs concepts choisis au regard des questions de départ et de recherche : exclusion, relation d'aide, bien être, management et outils de gestion.

Deux hypothèses de travail ont été posées : d'une part, l'animal pourrait permettre une reconstruction personnelle, un (ré) apprentissage, en particulier dans la relation à autrui, de nouveaux liens sociaux. Ceci reviendrait à considérer la médiation animale comme élément de discernement de la personne, lui permettant de se détacher du système, d'exister, améliorant ainsi son bien-être.

D'autre part, seconde hypothèse, l'activité de médiation animale, reposant sur la relation Animal/Homme, pourrait être considérée comme un « outil » innovant au service du management, du rassemblement des individus. Cette activité pourrait dans ces conditions, apparaître comme levier d'interrogation des pratiques professionnelles, voire de modification de l'organisation.

Si l'approche théorique a permis de se faire une première idée, il convient désormais de s'enquérir si des expériences corroborent ou non ces hypothèses ; en fait, de confronter la théorie à la pratique.

A / Choix de l'outil de recueil de données

Pour ressentir et « capturer » au mieux les expériences de médiation animale en milieu carcéral, et surtout pour éprouver les deux hypothèses de ce travail, j'ai choisi de conduire des **entretiens semi-directifs**, appuyés sur quelques questions ouvertes qui guideront l'entretien, empruntant une attitude favorable, appelant la liberté de parole, à la fois par le respect strict de l'anonymat mais également par la volonté d'écouter une parole emprunte de véracité.

L'entretien semi-directif permet en outre de recueillir des informations de **manière qualitative** et ainsi de centrer les personnes interrogées autour des thématiques retenues. L'objectif est de ne pas enfermer le discours dans des questions trop précises, mais bien de laisser la possibilité d'orienter et de développer des propos « personnels ». Différents types de données sont ainsi recherchés : des faits et des vérifications de faits, des opinions et points de vue, des analyses, des préconisations ou encore des réactions aux propos échangés.

La mobilisation de cette technique favorise des informations approfondies sur les valeurs, faits et comportements des personnes interrogées et permet également une approche plus globale du sujet.

En contrepartie, elle demeure très chronophage entre la préparation, la conduite puis l'interprétation des différents entretiens. Enfin, il est nécessaire de prêter attention au point de vigilance suivant : le matériau recueilli dépendra très fortement de la volonté des interviewés de se « livrer », mais également de leurs connaissances du sujet. Il est donc très important de bien sélectionner les personnes à interroger.

Pour cela je rappellerai d'où je viens, le travail de recherche que je conduis et son objectif. Le fil conducteur de ces entretiens sera centré sur **l'interviewé en qualité de sachant** autour d'interrogations en phase avec la problématique et les deux hypothèses de travail.

B / Lieux et publics interrogés

Toujours en organisant les travaux autour des deux hypothèses de travail (*la médiation animale en milieu carcéral comme source de bien-être d'une part, et comme « outil » innovant au service de l'évolution des pratiques professionnelles [managériales] d'autre part*), j'ai choisi d'interroger quatre types de publics, qui constituent la cible des entretiens semi-directifs.

Tout d'abord, la **personne détenue** comme bénéficiaire d'une pratique de médiation animale. Je cherche ici à savoir ce que lui apporte l'animal, ce qu'elle ressent à son contact, **au corps à corps. Que lui procure cette relation, dans un cadre plus large qu'est celui de la prison ? Y-a-t-il accord, « corps accord » ?** Le lieu d'entretien est le lieu d'incarcération, ce qui permet d'appréhender la vie carcérale et ses conditions, mais également le bénéfice d'une activité de médiation animale dans un tel contexte.

Puis, j'ai interrogé le **personnel soignant**, infirmier, psychologue et psychiatre, afin d'aborder la médiation animale comme activité de travail sur la capacité réflexive pour montrer que l'on est être humain. Le lieu d'entretien retenu est l'unité sanitaire, unité hospitalière intégrée à chaque établissement pénitentiaire.

Troisième type de public interrogé, le **chef d'établissement pénitentiaire**. A travers ces échanges, j'ai tenté de comprendre pourquoi lorsque l'on est directeur (ice) de prison, on développe la médiation animale, on initie une telle activité, alors que le couple prison et médiation animale ne va pas de soi à première vue. Cette activité, mettant en relation deux êtres vivants, engendre-t-elle un bénéfice particulier, à la fois pour la personne détenue, mais également pour les personnels pénitentiaires et plus globalement, pour l'organisation ? J'ai complété ces entretiens par des échanges avec des surveillants pénitentiaires, en prise directe avec le terrain, avec cette activité et bien sûr, avec les personnes détenues. Là encore, ils ont été interrogés in situ, sur leur lieu de travail, au sein des établissements pénitentiaires.

Enfin, j'ai choisi d'interroger **trois experts** sur la médiation animale : le directeur de l'association française de promotion d'activités de médiation

animale, un directeur d'une association formant à la médiation animale, intervenant dans les structures de soin, d'accompagnement social ou à domicile. Enfin, troisième expert, un des premiers intervenants en médiation animale en milieu carcéral, à la fois pour son expérience et son expertise. Les distances d'éloignement géographique, mais également les contraintes temporelles respectives, ne m'ont pas permis de les rencontrer physiquement ; ces trois entretiens se sont donc déroulés par téléphone.

Ces choix ont été faits afin de conserver une **diversité et une pluridisciplinarité** des acteurs/interviewés, en phase avec les deux hypothèses à confronter. La nécessité de disposer d'une vision globale et experte a également été prise en compte, tout comme la disponibilité et l'ouverture d'esprit de chacun.

Les grilles complètes d'entretien travaillées au regard des quatre publics cibles sont disponibles en annexe 1. J'ai choisi de réaliser une grille commune pour les experts et les professionnels de santé étant tous deux en contact de la personne détenue, mais également étant les sachants du sujet a priori. C'est également ceux qui sont susceptibles d'avoir le recul nécessaire quant aux conditions opérationnelles de mise en œuvre d'une telle activité. Par contre, les grilles relatives aux personnes détenues, aux chefs d'établissements pénitentiaires et aux surveillants pénitentiaires sont distinctes. En effet, il va de soi que les questions visant à infirmer ou confirmer la médiation animale comme levier d'amélioration des pratiques professionnelles ne peuvent être posées aux détenus. De la même façon, le bénéficiaire direct de l'activité de médiation animale est le mieux à même de décrire ce qu'il ressent avec l'animal et ce qu'il lui apporte. Enfin, les surveillants pénitentiaires, maîtres des clés, permettant les déambulations en détention, ont un rôle important dans l'accès aux activités. Leur représentation de cette activité particulière, mais aussi ce qu'ils en perçoivent pour le détenu et leur ressenti, ouvrent des pistes qu'il peut être intéressant d'investiguer pour travailler les deux hypothèses.

Les différents fils conducteurs (questionnements) retenus pour chaque catégorie de personne interrogée sont repris dans les tableaux ci-après, intégrant pour plus de lisibilité, la question de départ, la question de recherche et les deux hypothèses de travail.

Question de départ : la médiation animale peut-elle être considérée comme source de bien-être en milieu carcéral ?

Question de recherche : la médiation par l'animal pourrait-elle être considérée bénéfique pour les uns (personnes détenues) comme pour les autres (personnels pénitentiaires), plus largement pour l'organisation (prison) ?

Thématiques/questions d'appui	Cibles	Hypothèse 1	Hypothèse 2
		Eléments de motivation des questionnements, éléments recherchés	
Pourquoi choisir de développer la médiation animale en milieu carcéral ? Ça sert à quoi ? Pourquoi privilégier une telle activité ?	Chefs d'établissement pénitentiaire Experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé	Bénéfices (au sens large) de cette activité sur la personne, tous champs confondus, valeur ajoutée en établissement pénitentiaire	Lien entre médiation animale et sécurité, exécution de la peine, climat social ? Quelle représentation de la médiation animale pour un manager ?
Est-ce la première fois que vous voyez l'animal ? Comment ça se passe ?	Personne détenue	Qu'apporte la médiation animale ? Du bien-être ? Ça change quoi par rapport à une autre activité ?	-
Avez-vous déjà entendu parler de la médiation animale ? C'est quoi pour vous ?	Surveillants/personnels pénitentiaires	Représentation d'une activité « peu ordinaire » en prison : qu'apporte-t-elle ? Sur le détenu et pour les personnels pénitentiaires	Réticences éventuelles, surcharge de travail, liens avec exécution de la peine, cohésion d'équipes
Qu'apporte la médiation animale à un chef d'établissement, à ses équipes ?	Chefs d'établissement pénitentiaire Surveillants/personnels pénitentiaires	Si la médiation animale apporte un « bien-être », alors elle permet de redonner du sens, à titre individuel, et à titre collectif ? Détenu plus autonome, plus responsable ?	Meilleures relations entre détenus ? entre détenus et surveillants ? Management participatif, bienveillant ? Est-ce une activité que doit impulser l'administration pénitentiaire ?

Thématiques/questions d'appui	Cibles	Hypothèse 1 : l'animal pourrait permettre une reconstruction personnelle, de faciliter la relation à autrui, la (re) socialisation : la médiation animale comme élément de discernement de la personne, lui permettant d'exister, source de bien-être	Hypothèse 2 : l'activité de médiation animale, reposant sur la relation Animal/Homme, pourrait être considérée comme un « outil » innovant au service du management, du rassemblement des individus et ainsi apparaître comme levier d'interrogation des pratiques professionnelles, voire de modification de l'organisation
		Eléments de motivation des questionnements, éléments recherchés	
A quoi sert l'animal ? Vous apporte-t-il quelque chose ? Quel rapport avez-vous avec l'animal ?	Personne détenue	Confiance, aide à la réflexion sur le passé, l'avenir Contacts plus faciles ? avec qui ? Pourquoi ? Plaisir ? Moins exclu ? Plus utile ?	-
Lorsque l'activité est opérationnelle, peut-on dire qu'elle est facilitatrice en termes de cohésion d'équipes ?	Experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé	L'animal permet-il plus facilement les échanges, plus de communication, de liens...	S'il y a plus de communication, plus d'explications, alors le management est-il facilité, d'un point de vue cohésion d'ensemble ?
Peut-on dire que l'animal, dans le cadre d'une telle activité, est une aide à la réinsertion ?	Chefs d'établissement pénitentiaire Experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé	Apports de l'animal dans un milieu fermé : qu'est-ce que ça change ?	Lien avec l'article 29 de la loi pénitentiaire sur le droit à l'expression collective du détenu : la médiation animale pourrait-elle aider à la matérialisation d'un tel espace ?
Peut-on lier les effets de la médiation animale à la reconnaissance portée au détenu, à son implication dans l'activité ?	Experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé	Si l'animal apporte un mieux-être au détenu, alors le détenu est mieux, avec l'animal, mais aussi avec ce qui l'entoure	Si le détenu est mieux, alors il est mieux avec ce qui l'entoure, les surveillants, et contribue au « mieux-être » de l'organisation, au bien-être collectif. Lien avec exécution de la peine ?
Qu'en pensent les autres détenus ? Votre famille ?	Personne détenue	Cette activité est-elle singulière, critiquée ? Les autres vous perçoivent-ils de la même façon, ont-ils l'impression que vous avez changé ?	-

Thématiques/questions d'appui	Cibles	Hypothèse 1 : l'animal pourrait permettre une reconstruction personnelle, de faciliter la relation à autrui, la (re) socialisation : la médiation animale comme élément de discernement de la personne, lui permettant d'exister, source de bien-être	Hypothèse 2 : l'activité de médiation animale, reposant sur la relation Animal/Homme, pourrait être considérée comme un « outil » innovant au service du management, du rassemblement des individus et ainsi apparaître comme levier d'interrogation des pratiques professionnelles, voire de modification de l'organisation
Eléments de motivation des questionnements, éléments recherchés			
La médiation animale a-t-elle des impacts dans les relations avec vos collègues (uniquement pour chefs d'établissements), entre personnels pénitentiaires et détenus ? (impacts RH ?)	Chefs d'établissement pénitentiaire Experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé Surveillants/personnels pénitentiaires	L'animal permet-il plus facilement les échanges, plus de communication, de liens...	Une dynamique de groupe se dessine-t-elle grâce à cette activité ? Pourrait-on imaginer des groupes entre surveillants et détenus autour de l'animal pour partager ?
Parlez-vous de l'animal avec les surveillants ?	Personne détenue	L'animal constitue-t-il un média même lorsqu'il n'est plus là ? Le bien-être se poursuit-il ? Cohésion, discussions, échanges, collaboration ?	
La médiation animale est-elle un moyen d'échapper au quotidien, d'innover ?	Chefs d'établissement pénitentiaire	Contact, toucher, réconfort... ? Quelle comparaison avec d'autres activités ?	Cette activité pourrait-elle participer à l'innovation dans des politiques de bien-être dynamiques par exemple ? Lien avec la politique RH, sur l'aspect communication, formation, bienveillance ?
Cette activité peut-elle être considérée comme participant à la résolution de problèmes liés aux privations de la vie carcérale ?	Chefs d'établissement pénitentiaire Surveillants/personnels pénitentiaires	Isolement, enfermement, déconnexion avec l'extérieur, solitude... : la médiation animale contribue-t-elle à amenuiser ces conséquences de la vie carcérale ?	Lien avec l'exécution de la peine ? Intérêt pour un chef d'établissement ? Idée d'un focus group par exemple, associant les surveillants et détenus après l'activité ?

Thématiques/questions d'appui	Cibles	Hypothèse 1 : l'animal pourrait permettre une reconstruction personnelle, de faciliter la relation à autrui, la (re) socialisation : la médiation animale comme élément de discernement de la personne, lui permettant d'exister, source de bien-être	Hypothèse 2 : l'activité de médiation animale, reposant sur la relation Animal/Homme, pourrait être considérée comme un « outil » innovant au service du management, du rassemblement des individus et ainsi apparaître comme levier d'interrogation des pratiques professionnelles, voire de modification de l'organisation
		Eléments de motivation des questionnements, éléments recherchés	
Est-ce qu'elle facilite le développement collectif ?	Chefs d'établissement pénitentiaire	Si la médiation animale apporte du mieux-être individuel, alors elle contribue au bien-être collectif, de l'organisation ?	Quelles conséquences de cette activité sur la collectivité ? au sens large ? Peut-elle être évaluée ? Peut-on imaginer un « groupe de travail » pour rendre/faire cette évaluation de la façon la plus accessible possible (pictogrammes...) ?
Des process particuliers sont-ils nécessaires/souhaitables pour développer une telle activité en prison ?	Chefs d'établissement pénitentiaire Experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé	Tous les détenus sont-ils « aptes » à bénéficier de la médiation animale ? Seuls, en groupe ?	La médiation animale doit-elle être structurée au niveau national, régional ou seulement en interne pour être « encore plus légitimée » ?
Les informations qu'apporte la médiation animale peuvent-elles être caractérisées ?	Experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé	Tous les détenus sont-ils « aptes » à bénéficier de la médiation animale ? Seuls, en groupe ? Une évaluation est-elle possible ?	Cette activité nécessite-t-elle une graduation dans la prise en charge, une hiérarchisation dans son approche ? Une évaluation est-elle possible ?

Thématiques/questions d'appui	Cibles	Hypothèse 1 : l'animal pourrait permettre une reconstruction personnelle, de faciliter la relation à autrui, la (re) socialisation : la médiation animale comme élément de discernement de la personne, lui permettant d'exister, source de bien-être	Hypothèse 2 : l'activité de médiation animale, reposant sur la relation Animal/Homme, pourrait être considérée comme un « outil » innovant au service du management, du rassemblement des individus et ainsi apparaître comme levier d'interrogation des pratiques professionnelles, voire de modification de l'organisation
		Éléments de motivation des questionnements, éléments recherchés	
Y-a-t-il des prérequis pour l'organisation de cette activité en milieu fermé ? Si vous aviez des conseils à donner pour la mettre en place, quels seraient-ils ?	Chefs d'établissement pénitentiaire	-	Points de vigilance à observer en termes d'adhésion des équipes, de préjugés éventuels à dépasser (résistances), de moyens/idées/outils pour impliquer, amener vers, faire comprendre, faire participer Qualité/formation de l'intervenant ? Définition du projet/mise en œuvre/évaluation : mode gestion de projet ?
Le temps nécessaire à la mise en place d'une telle activité est-il quantifiable ?	Chefs d'établissement pénitentiaire Experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé	-	Montage du projet, cahier des charges ? déploiement, évaluation, financement...

La planification des entretiens a été réalisée par téléphone et par mail. Les personnes détenues interrogées sont celles qui ont déjà participé ou suivent actuellement une activité de médiation animale, entretien réalisé après accord du chef d'établissement pénitentiaire.

Quatre entretiens sont retranscrits dans leur intégralité en annexe 2, avec :

- un professionnel de santé impliqué dans un projet de médiation animale en prison,
- un expert du sujet,
- un chef d'établissement pénitentiaire,
- des détenus.

Cet échantillon permet de disposer d'un entretien par type de cible.

Lorsque j'ai planifié l'entretien avec une psychologue, celle-ci m'a invitée à participer à une activité de médiation animale par le cheval auprès de personnes incarcérées en maison d'arrêt. Avant donc d'analyser ces différents entretiens, il me semble intéressant, à la fois qualitativement, mais également sur le plan pratique, de relater cette séance de médiation équine.

C / Exemple d'une séance de médiation animale par le cheval : équithérapie pour des personnes détenues en maison d'arrêt

La séance ici décrite, à laquelle j'ai eu la chance de pouvoir participer, est une séance de médiation équine. On parle d'équithérapie, définie comme « *un soin psychique médiatisé par le cheval et dispensé à une personne dans ses dimensions psychiques et corporelles* »¹²⁴, l'objet du soin étant défini exclusivement comme l'appareil psychique de la personne prise en charge.

L'organisation d'une telle activité est plus lourde à mettre en place pour un public privé de liberté, pourtant elle est en plein essor en France, et dans d'autres pays européens.

L'exemple livré ici est plutôt novateur puisque les détenus sont sortis de la prison et accompagnés par un surveillant pénitentiaire. Ils sont ensuite conduits sur le site

¹²⁴ Définition de la Société Française d'Equithérapie : <http://sfequithérapie.free.fr/> (consultée le 8 mai 2016)

d'un « manège » où la psychologue (qui les suit habituellement en prison) et une équêienne (du site), les accueillent.

Pour pouvoir réaliser cette activité, la psychologue, qui a construit le projet, a dû obtenir l'accord du directeur de la maison d'arrêt d'une part, mais également celui du Juge d'Application des Peines (JAP) pour autoriser la sortie temporaire du détenu de la maison d'arrêt. Pour ce type d'activité, ce cas est a priori unique en France. Une fois ces autorisations reçues, les détenus sont emmenés par le surveillant depuis la maison d'arrêt jusqu'au centre d'équitation.

A leur arrivée, les trois personnes se sont afférées autour de « leur » cheval pour le brosser, le caresser, nettoyer les sabots, s'en occuper : le toucher, le regard, la présence sont là, dans un face à face entre l'animal et le détenu, chacun se retrouvant seul face à lui. Ensuite, ils « habillent » le cheval de sa couverture, de l'amortisseur et de la scelle avec les étriers. Enfin, le bridon (les rênes) est mis en place. La psychologue passe auprès de chaque détenu et participe à l'activité, en lui parlant, comme lors d'un entretien qu'elle pourrait avoir en détention. Puis, l'instructeur vérifie que tout est prêt.

Quelques mètres plus loin, chaque détenu amène son cheval pour la monte ; cette action renvoyant à la notion d'utilité, de responsabilité. L'instructeur les fait alors grimper sur le cheval et leur apprend différentes positions : le trot, le galop, et globalement, la façon de faire pour pouvoir diriger son cheval, lui dire de s'arrêter quand il doit s'arrêter, ou galoper quand c'est le moment.

Des échanges se créent entre les détenus et l'instructeur autour de l'animal, qu'ils se plaisent à « maîtriser », leur donnant le sentiment d'être responsable, d'être capable.

Après environ 1 heure, les détenus sortent du manège, descendent du cheval, le nettoient, le brossent et le préparent pour son retour en box. A ce moment-là, la psychologue s'entretient de nouveau avec chaque détenu, s'occupant de l'animal et verbalisant les émotions « à chaud ». Ce travail psychologique sera ensuite repris lorsque la psychologue reverra individuellement les détenus à la maison d'arrêt.

En voyant les regards des personnes détenues portés aux chevaux, en les écoutant leur parler « *Alors comment tu vas ? Ca va depuis la dernière fois ? T'es gentil toi !* », on comprend l'attachement qui naît entre eux et l'accroche qui se crée petit à petit. Le sourire éclatant et quasiment constant d'un détenu cette après-

mid-là restera gravé dans ma mémoire, alors qu'à son arrivée, il avait l'air plutôt fermé. Ce projet thérapeutique innovant, où le détenu va à l'animal, en l'occurrence le cheval, choisi par sa présence souveraine, le respect qu'il dégage et qu'il impose, semble très intéressant. Les détenus assistaient à leur quatrième séance sur un total de dix séances hebdomadaires.

Pour le chef d'établissement pénitentiaire qui a autorisé cette activité, en accord avec le JAP, *« c'était un défi à relever ; on a besoin d'innover dans nos fonctions ! Ainsi le cheval, comme média, permet de recevoir les émotions du détenu, le cheval ne juge pas a priori : le détenu peut dégager des choses qu'il n'a jamais fait auparavant notamment avec d'autres humains : on lui permet d'être capable de quelque chose, d'être quelqu'un, même s'il y a des règles et des ordres à respecter aussi avec l'animal, car la maltraitance est aussi à prendre en compte, surtout chez un public qui ne peut avoir comme seul point de repère que la violence ».*

Poursuivant : *« Les détenus introvertis ont souvent des difficultés avec leurs parents, lorsqu'ils existent, des situations familiales compliquées, des addictions... la médiation équine a permis à certains détenus de voir leur peine aménagée, en semi-liberté, puis d'être orienté vers un apprentissage professionnel. Je suis sûr pour le cas que j'ai en tête, que le cheval l'a aidé à trouver des repères qu'il avait perdus. Ce détenu avait une mauvaise estime de soi, qu'il a retrouvée en sortant. Les magistrats et moi-même lui avons montré, témoigné notre confiance pour cette activité équine en dehors de la prison, et en retour il nous a témoigné du respect. On avait gagné ! Les consignes données pour cette activité sont strictement respectées : **le détenu essaie de retrouver un lien social, on leur montre qu'on s'occupe d'eux, on leur donne une raison d'être. Ils se sentent obligés de parler avec les autres, se voient différemment, avec et par les surveillants ».***

Ces propos résument très bien l'activité telle que je l'ai perçue mais également les changements, les modifications en profondeur qu'elle peut engendrer. Bien sûr, le choix des détenus pouvant quitter la détention est réalisé de concert entre la psychologue, le chef d'établissement et le magistrat, sur la base de critères d'inclusion thérapeutiques, pris dans un ensemble. Si la rigueur nécessaire à la monte du cheval est intégrée et que le détenu l'applique dans les actes de la vie courante par transfert de compétences, alors il se donne les moyens de réussir ses

projets personnels et/ou professionnels, et de devenir un citoyen qui prendra une place positive au sein de la collectivité. En tout cas, c'est ce que vise cette activité précisément, et c'est ce que croient les acteurs qui ont monté ce projet, mais aussi les détenus qui y participent.

D / Analyse des matériaux recueillis lors des entretiens et confrontation des hypothèses de départ

Analyser une activité c'est analyser un système qui inclut l'individu, les outils, matériels ou conceptuels qu'il utilise, ses relations avec la communauté qui l'entoure et le produit qu'il se propose de réaliser, les interactions qui s'y produisent, les transformations qui s'y opèrent, tout en conservant une vision globale¹²⁵. Plusieurs tâches composent l'activité, plusieurs activités créent un (des) processus, qui, au final, permet (tent) de structurer une organisation.

C'est ce que je tenterai de retracer dans les parties qui suivent en analysant la médiation animale en milieu carcéral à travers les spectres du bien-être d'une part, et comme outil potentiel au service de l'évolution des pratiques professionnelles d'autre part. Autrement dit, analyser l'activité de médiation animale en milieu carcéral à travers les deux hypothèses initiales.

1. Points de vue des bénéficiaires, des détenus

Les entretiens réalisés avec des personnes détenues, bénéficiaires d'une activité de médiation animale, ont demandé une organisation particulière. J'ai toutefois pu rencontrer ensemble trois détenus. Je propose ici de laisser bruts les propos recueillis (en dehors de ceux précédemment cités), illustrant parfaitement la première hypothèse relative au bien-être procuré par la médiation par l'animal (la seconde hypothèse n'étant pas vérifiable auprès des détenus).

« Quand je vois le chien, ça me rappelle le bon temps, quand j'étais dehors, chez moi, avant que tout bascule... (silence) Quand je le caresse, qu'on se regarde, on se parle sans se parler en fait ! Il me donne le courage de continuer à supporter tout ce qu'on supporte ici, et je suis bien après ».

¹²⁵ CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick, *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte, septembre 2013, p.153

« Quand le chien s'en va je suis un peu triste, mais je parle avec le surveillant, qui lui aussi à un chien. D'habitude on ne se parle pas ! ».

« Quand l'animal est là, je ne pense plus à rien, je suis bien avec lui, j'oublie toutes les mauvaises choses. Du coup, je peux penser à ce que je ferai en sortant avec ma copine, et le job que j'aurai peut-être ! C'est cool de penser en bien en fait ! »

« Face à l'animal, on respecte les règles pour ne pas être blessé et ça pourrait changer quelque chose chez moi pour que je ne revienne plus en prison car le temps perdu me dévore. »

« L'animal c'est comme un enfant, comme ma fille et mon fils, il y a des sentiments avec les animaux et ils nous redonnent de l'espoir. On ne peut pas être violent avec eux ».

« Voir un animal, ça ne peut faire que du bien ; si je pouvais dormir dans ses bras, je dormirai. Ça c'est sûr que je ne resterai plus dans ma cellule à rien faire : faut que j'apprenne le français, les math, peut-être en utilisant l'animal comme modèle ce serait bien ».

En résumé, l'animal média, permet de briser le silence et l'enfermement : il aide les hommes, il fait du bien et peut soulager les plus fragiles. Parfois, lorsque l'action thérapeutique est limitée, soit à cause des effets secondaires des traitements, soit du fait de l'atteinte des doses médicamenteuses maximales, l'animal est ajouté aux thérapeutiques sur prescription médicale.

Alors l'environnement personnel des détenus (cellule notamment) est modifié grâce à l'animal : les personnes s'habillent, sortent de leur cellule, retrouve un semblant de vie. L'animal apporte un peu de liberté et permet de vivre ses émotions par le face à face, qui facilite l'adaptation de son comportement. L'animal n'est pas là pour faire la morale, il ne juge pas. Et du coup, les détenus vivent la situation, le moment présent, différemment.

Par ailleurs, comme cela a été abordé dans la première partie, la prison modèle les corps et exacerbent les difficultés rencontrées par les détenus, qui peinent à se trouver, à envisager la suite, voire à ouvrir leur corps. Avec l'animal, le détenu est plus réceptif, plus impliqué ; il se sent proche et tendre à l'égard des animaux.

L'animal peut aider à remettre le pied à l'étrier : il donne envie aux détenus de faire quelque chose, de s'inscrire dans des actes de citoyenneté, de reprendre un

curus scolaire, de se mettre en projet au lieu de rester oisif : **l'animal permet d'utiliser le temps carcéral, de faire qu'il soit bénéfique.**

Ainsi, l'animal peut humaniser les relations, aider à écrire une autre page de vie : il fait entrer la vie et la liberté en prison. Et permet de ne pas se laisser aller.

Les détenus s'effacent derrière les animaux : le ressenti de l'instant présent se modifie et c'est alors tout ce qu'il y a autour qui change. L'animal permet d'aller de l'avant, de rester vivant, quel que soit son âge, son parcours de vie, son passé.

2. Points de vue de personnels pénitentiaires et d'experts

D'un avis unanime, les personnes interrogées de l'Administration pénitentiaire précisent que l'information et la sensibilisation des professionnels du champ pénitentiaire à la médiation animale peut rencontrer une adhésion dynamique pour certains, mais aussi se heurter à des résistances ou à une vision stéréotypée de la médiation animale pour d'autres, qui l'associeraient à une activité occupationnelle ou récréative, voire à un privilège, plutôt qu'à un outil concret permettant de stimuler une dynamique de changement chez la personne détenue et donc un «mieux-vivre-ensemble» en prison.

De l'avis de plusieurs chefs d'établissement pénitentiaire, les deux modèles de justice (punitive, réparatrice) correspondent peu ou prou à ces deux états d'esprit à l'égard de l'activité de médiation animale, voire pour certains personnels, vis-à-vis de toute forme d'activité qui viserait à « faire du bien au détenu ». Ainsi *« d'un côté, nous nous trouvons devant une vision sécuritaire et répressive, privilégiant la fonction punitive de la peine et mettant en avant la protection de la société ; d'un autre, une vision plus humaniste, taxée parfois de laxiste et d'angélique, qui défend la dignité des détenus et privilégie les fonctions de dissuasion et d'insertion. La balance oscille toujours entre les deux.*

Mais en réalité les deux sont bien sûr conciliables : l'amélioration des conditions de vie des détenus et leur réinsertion dans la société participent aussi à la prévention de la récidive, et donc à la sécurité de tous. Et la médiation animale fait partie de l'amélioration de la vie des détenus ! ».

Le positionnement des professionnels encadrant la personne détenue, vis-à-vis des approches centrées sur l'animal, est d'autant plus important à questionner et à

comprendre que leur implication et leur participation peuvent être des facteurs non négligeables alimentant l'efficacité de ce type de programme et son intégration effective dans le monde pénitentiaire. Un autre chef d'établissement pénitentiaire indiquait en mai dernier : « *la médiation animale en détention est avant tout pour moi l'occasion de restituer une évidence : cela fait du bien de caresser un chien, d'avoir un contact avec un animal. Et je ne vois pas de raisons, du fait de la situation carcérale, de priver détenus et personnels des bienfaits de cette relation à l'animal. Dans un quotidien souvent dur et dans des architectures pas toujours facilitatrices, les animaux permettent de réinventer la relation humaine en prison* ».

L'insertion, en tant que la capacité à développer une meilleure habileté psychosociale doit être l'affaire de tous. Un professionnel de santé impliqué dans un programme de médiation animale en prison indiquait « *La médiation animale est un levier de désistance, c'est-à-dire l'arrêt d'un parcours de délinquance, qui peut s'incorporer dans une dynamique plus globale de prise en charge afin d'assurer une cohérence de l'accompagnement en détention, mais aussi dans le cadre des aménagements de peine* ».

Un autre chef d'établissement pénitentiaire me confiait que « *L'animal permet la relation à l'autre, permet de se découvrir à condition que l'on accepte de se découvrir soi-même. L'animal fait sauter les verrous de la peur. Il est nécessaire de s'inspirer de ce qu'apporte l'animal pour que les hommes et professionnels en fassent au moins autant dans le cadre d'une médiation éthique : prendre conscience de ses propres failles pour mieux se réinsérer* ».

Ainsi, les détenus privés de liberté, évoluant dans un univers de béton et de barbelés, retrouvent avec les animaux des rapports empreints de respect voire d'affection, et apprennent ou réapprennent les codes de bonne conduite. Lors de la rencontre avec une personne détenue qui avait bénéficié de la médiation animale, celle-ci m'indiquait « *quand on entre en prison, on perd la lumière et on est obligé de se confronter à des espaces réduits et à l'obscurité. Dans les temps dans lesquels nous vivons, où l'obscurité est toujours mise en avant, il faut laisser une fenêtre ouverte sur la prison : c'est ce que permet l'animal, ma lumière !* ».

Dans le même registre, « *ce qui est intéressant dans la médiation animale c'est la bonne humeur qu'entraîne le chien, qui égalise toutes les relations ; ça redistribue complètement les cartes quand l'animal est là : la présence de*

l'animal fait que les masques tombent » indiquait un chef d'établissement pénitentiaire.

Il poursuivait en précisant que *« la médiation animale ramenait des rapports d'Hommes à Hommes et non plus de détenu à surveillant, qui se parlaient autour de leurs expériences avec l'animal, de leur vécu : les codes sociaux autour des fonctions des situations, n'existent plus. Cette médiation permet au détenu de revenir une personne aux yeux des surveillants. Ceci doit permettre à l'Administration de rebondir dans le parcours d'exécution de la peine. Les détenus reprennent confiance en eux, sont plus autonomes grâce à l'accompagnement de tous autour d'eux, et les conséquences des pertes des repères spatio-temporels s'amenuisent, sont quelque peu oubliées ».*

Ces propos sont corroborés par ceux d'un expert en médiation animale, personne ressource, qui me rappelait que *« quel que soit le projet de médiation animale développé, la grande qualité est de travailler avec du vivant auprès d'un public qui pour un tiers ne communique pas de la même façon. Un professionnel du social, de l'éducatif et/ou du thérapeutique peut jouer sur les réactions de l'animal qui n'a pas de jugement de valeur sur les réactions, pas d'a priori.*

On a vraiment la possibilité d'avoir un déclic, une amorce de discussion, puis le professionnel reprend tout cela avec un rôle de neutralité extrêmement important. Du côté pénitentiaire, on a pu remarquer que lorsque certains surveillants adhéraient au projet, ils pouvaient indiquer à l'intervenant les personnes qui leur semblaient ne pas aller bien : ainsi on développe un autre rôle chez le surveillant, en plus de son métier sécuritaire, beaucoup plus valorisant : c'est une forme de reconnaissance ».

On peut remarquer que ce double rôle est lié aux deux visions évoquées ci-dessus quant au sens donné à la peine, soit uniquement punitif, soit à visée plus humaniste.

Cette même personne précisait également que *« si le projet de médiation animale est mal préparé, lorsqu'il n'y a pas suffisamment de communication, d'adhésion autour du projet, alors l'animal cristallise toutes les tensions autour de « ça donne plus de travail », « je ne suis pas là pour garder des chiens », « moi je ne peux pas payer cela à mes enfants, ça coute cher »... A l'inverse, si le projet est structuré, que des communications régulières sont faites, alors on tend vers le mieux vivre ensemble et le respect peut alors apparaître ! ».*

Un chef d'établissement pénitentiaire confiait par ailleurs que « *le besoin de relation entre l'homme et l'animal n'est pas nouveau et il est nécessaire. Regardez le nombre d'animaux domestiques, de compagnie en France !*

Tout ce qui rappelle l'extérieur (ndlr : de la prison) est positif. La médiation animale est un outil qui participe à la réinsertion, mais n'est pas le seul : l'animal pas plus qu'autre chose ; ça c'est important ».

Il poursuivait en indiquant « *la médiation animale c'est innovant car elle est au cœur de la détention, dans la relation détenu/surveillant. Toute autre activité est classique, celle-ci non. Il faut s'en servir et montrer que ça peut marcher, que ça peut faire bouger les lignes, amener d'autres formes de participation des surveillants à leur métier.*

Et si le surveillant est convaincu qu'un détenu est une personne à part entière, alors c'est gagné : on rend acteur le détenu, et on rend acteur le surveillant même si culturellement il y a encore du chemin, la médiation animale n'étant pas encore pleinement reconnue comme valorisante en détention ».

Sur l'aspect individuel, personnel, les propos d'un autre chef d'établissement pénitentiaire sont intéressants « *il ne faut pas se priver des bonnes parties qu'il y a chez chaque détenu ; il faut laisser tomber la partie négative et travailler le positif autour de l'animal pour remuer quelque chose de souvent très profond : quand on saisit cette bonne partie là, en retour on aura toujours du positif, du mieux-être. Ainsi les gens se parlent, s'écoutent, se respectent autour de l'animal et sont même tendres. Et les personnels se mobilisent, sont prêts à accompagner, aider le dispositif, une fois conquis par la chose.*

Si on aide quelqu'un à se lever, à consommer moins de médicament, à sortir de sa cellule, à aller vers l'Autre, à reprendre une activité culturelle en prison, professionnelle ou à aller vers le soin, alors on amène les gens vers la possibilité de sortir, notamment les très longues peines ; et c'est ce que permet la médiation animale notamment. »

Un professionnel, formateur et intervenant en médiation animale, ajoutait : « *ça permet de rencontrer des personnes en situation d'apathie, en retrait, en rupture sociale, sans contact physique, dans un isolement psychique complet. On utilise le référentiel pour les personnes autistes qui présentent des symptômes identiques, dans leur difficulté à communiquer avec son environnement, la perte de repères*

spatio-temporels. Tout cela influe sur la personne détenue et sa circulation dans la prison, en évoluant négativement :

- *Il n'y a plus de contact avec l'extérieur, à l'incarcération,*
- *Puis plus dans l'établissement,*
- *Puis plus dans les couloirs,*
- *Et on arrive souvent à un repli total sur soi dans sa cellule.*

Au fur et à mesure les contacts humains diminuent et avec, la communication verbale. Les personnes sont alors déstabilisées, la communication est rompue et impossible, les seuls échanges étant ceux, très sommaires, avec le surveillant qui ouvre les portes. Tout autre contact est perdu et on arrive dans des situations d'exclusion, d'isolement.

Alors, en fonction des besoins, de ce pour quoi la médiation animale est sollicitée, soin, éducatif. Nous adaptons nos outils pour atteindre les buts fixés, les objectifs déterminés en amont.

Ainsi, les surveillants partagent l'orientation de la personne et ont donc une autre approche de leur métier : l'intervenant ne communique cependant pas les éléments qu'il « récolte » mais alerte dès lors qu'il y a danger (suicide), à la fois aux surveillants et à la personne détenue. L'intervenant doit être dans le non jugement, reconnaître chacun dans son rôle, et donner la possibilité au surveillant de le reconnaître dans un autre rôle, que la seule mission sécuritaire.

Chaque intervention est ensuite retranscrite dans un compte-rendu transmis au chef de détention, notamment pour évoquer des situations qui doivent éveiller des questionnements côté pénitentiaire en revenant vers le détenu et ainsi ajuster le parcours d'exécution de la peine ».

Au total, des impacts différents, mais complémentaires, sont notés **dès lors que la médiation animale est intégrée et comprise et repose sur un projet structuré, appelant une communication régulière :**

- Un renforcement de la cohésion autour d'un objet fédérateur : l'empathie des agents pour l'animal, l'animal comme rassembleur, comme celui qui égalise les Hommes ;
- Un changement de regard : les personnels pénitentiaires en détention ont un regard nouveau sur les personnes détenues, qu'ils voient alors comme une personne. Cela engendre une meilleure communication, des meilleures

- relations avec les détenus, une détection renforcée des vulnérabilités et/ou une proximité renforcée des individus (personnels/détenus) ;
- La perception d'une évolution comportementale chez les détenus, directement liée à la meilleure communication interindividuelle, un mieux-être, une adhésion, une accroche ;
 - Et un décloisonnement (entre professionnels) qui participe à l'adhésion, à la cohérence d'équipe, à une forme de qualité dans les relations/conditions de travail. Paroles de surveillants « *ça détend tout le monde, ça rassemble, le regard change, ça calme, l'uniforme tombe !* ».

D'ailleurs, pour le Ministère de la Justice¹²⁶ français [2015], de telles actions en milieu carcéral trouvent un intérêt évident car l'animal permet de travailler autrement : la médiation animale entend sensibiliser les professionnels pour s'insérer dans les activités quotidiennes de la prison. Le directeur de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP)¹²⁷ [Lyon, 30 novembre 2015] indiquait que ces modes d'intervention devenaient possibles car la réflexion sur les méthodes d'intervention auprès des détenus avait nettement évolué ces dernières années. Il y a eu une période assez longue où le travail portait surtout sur les causes sociales de la délinquance. Il s'agissait donc de travailler sur l'insertion sociale du détenu en l'aidant à s'orienter dans des démarches telles que la recherche d'emploi, de logement, le maintien des liens familiaux. Tout ceci reste bien sûr utile mais c'est comme s'il avait été oublié qu'à côté de ces difficultés, il y avait la capacité personnelle de chacun à vivre plus ou moins bien une vie sans délinquance, sans crime. Ce renouvellement de la manière de penser les actions de la Justice, dans les établissements pénitentiaires, comme dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Prévention (SPIP), s'accompagne d'un renouvellement de la manière de le dire. A côté de la réinsertion sociale, d'autres termes sont venus qualifier les interventions : prévention de la récidive et accompagnement vers la sortie de délinquance.

La médiation animale y trouverait toute sa place, pas comme un remède miracle, mais comme **une des couleurs de la palette d'intervention à disposition des**

¹²⁶ BARIOZ Camille, Direction Interrégionale Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre-Est, in Colloque *Justice et médiation animale. L'animal, nouvelle aide à la réinsertion*. Lyon, 30 novembre 2015

¹²⁷ POTTIER Philippe, directeur de l'ENAP in Colloque *Justice et médiation animale. L'animal, nouvelle aide à la réinsertion*, Lyon, 30/11/2015 <http://www.fondation-apsommer.org/wp-content/uploads/2015/11/Fondation-A-et-P-SOMMER-Brochure-Justice-et-m%C3%A9diation-animale.pdf>

professionnels. Elle n'est pas utile ou nécessaire pour tous, mais elle est très indiquée pour certains délinquants. Ce qu'on ne peut pas définir trop étroitement. La médiation animale recouvre différentes situations, différentes activités qu'il s'agit de proposer aux personnes pour lesquelles elle sera judicieuse.

En conséquence, une activité de médiation animale, modifie les codes habituels de mise en relation des personnes détenues avec les professionnels pénitentiaires mais également entre personnes détenues, l'animal devenant le support ou le prétexte, l'intermédiaire vers un mieux-être, vers le bien-être.

3. Points de vue de personnels soignants et d'experts

Une autre définition de la médiation animale m'a été fournie par un intervenant, soignant, comme étant « *l'action de faire jouer des interactions positives entre un être humain et un animal familier ou domestique, sous le contrôle d'un tiers expérimenté pour des résultats, des objectifs thérapeutiques par exemple, définis en amont* ».

En psychiatrie, la médiation est la mise en relation entre soi et l'autre. L'activité de médiation animale vise à donner naissance à cette relation. Dans un cadre précis, un professionnel introduit un animal auprès d'un bénéficiaire sur la base d'un projet éducatif, social ou thérapeutique. Alors la relation triangulaire peut apparaître, se construire autour d'un médiateur qui n'est pas toujours l'animal et peut se révéler être l'intervenant ou le bénéficiaire. La médiation animale peut alors être définie comme une discipline incluse dans un champ pluridisciplinaire qui met en interaction l'homme et l'animal.

Ce même intervenant précisait que « *mon travail est d'agir là où il y a des problèmes, mais quand un chien ne va pas bien, tout l'environnement ne va pas bien : en agissant sur le chien, alors tout va mieux. Le bien-être peut remonter la laisse, alléger la souffrance. J'utilise l'approche systémique puisque l'environnement est capital : le chien peut cristalliser toutes les tensions et aggraver une situation* ». En visant des objectifs thérapeutiques, la médiation animale est prescrite par un médecin et permet de couvrir cinq dimensions :

- *La communication : le chien est porteur d'échanges sur un mode non verbal, pour ceux qui n'ont pas accès au langage. Le chien est formé à cela : il faut qu'il ait du plaisir ;*
- *La socialisation : le chien est un facilitateur relationnel qui permet les interactions : tout le monde connaît les chiens et vient les voir : le chien est créateur de liens. Tout le monde se sent concerné. Avec un chien, des études ont montré (Handi'chiens¹²⁸ notamment) que les interactions étaient multipliées par 6 ;*
- *Le sensoriel : la vue, le toucher, l'affinement sensoriel (motricité fine : brosseage notamment et mise de laisse) ; tout cela permet la valorisation des personnes, l'estime de soi ;*
- *La motricité : le chien comme antidote solide à la motricité ;*
- ***L'éducatif : c'est la dimension principale qui soutient les autres ; la médiation animale peut permettre un (ré)apprentissage, là où les acquis se perdent peu à peu : le chien peut apporter un bienfait structurant.***

En contrepartie, l'intervenant doit prendre conscience des points de vigilance suivants :

- *Savoir gérer ses émotions, les filtrer : rester dans l'empathie sans la partager,*
- *Avoir de l'expérience, de la pratique, a fortiori en milieu carcéral,*
- *Avoir des connaissances, des apports théoriques, une formation,*
- *Etre capable :*
 - *D'apprendre la solitude au chien,*
 - *De permettre au chien de se vider : il est une éponge émotionnelle*
 - *D'offrir aussi du bien être au chien, des loisirs, comme quelqu'un qui travaille.*

Enfin, l'activité de médiation animale doit impérativement être structurée, a fortiori lorsqu'elle interfère avec un programme de soins ; il est alors nécessaire de mettre en place une fiche d'entretien préalable, une fiche de suivi et une grille d'évaluation reprenant les objectifs thérapeutiques poursuivis.

Il n'y a pas de durée prédéterminée, ni de contenu prédéfini : on est sur du cousu main, adapté aux besoins du détenu/patient. Et alors les gens s'allument, se réveillent ! » (ndlr : cf témoignage de détenu, par rapport à la lumière).

¹²⁸ <http://www.handichiens.org/>

Ces propos sont repris dans le même esprit par un expert de la médiation animale qui indiquait que *« les expériences de médiation animale en prison avec visée thérapeutique sont pour des détenus choisis par le soignant et la pénitentiaire. Habituellement ces détenus ne se fréquentent pas en prison, ils ne se croisent même pas : grâce à l'animal, ils peuvent être ensemble, partager du temps, échanger. Si la famille est toujours présente, ils parlent alors de cette activité et laissent de côté le quotidien, les mauvaises conditions de détention, parlent d'éléments positifs : les rapports changent ».*

Vue par un psychiatre intervenant en milieu carcéral, la médiation animale *« est un classique dans les catégories de médiation. Elle peut bénéficier de financements spécifiques, avec une autorité de tutelle qui impulse le projet, dans un contexte où il faut mobiliser deux environnements complètement différents : la santé et la pénitentiaire. Un projet de médiation animale relève d'une convergence de modèles de pensées, d'efforts partagés, c'est très intéressant.*

Les expérimentations développées en milieu carcéral sont un avant-goût : on ne peut pas en faire de trop car ça doit être inscrit dans un projet de fonctionnement à moyen-long terme.

La médiation animale est une approche non verbale, basée sur la communication non verbale, émotionnelle, susceptible de convenir au profil de la population accueillie en prison, qui ne peut pas suffisamment mentaliser son passé, ses émotions avec des passages à l'acte éventuels.

*On fait du lien avec l'animal, et pour certains détenus, **on développe des liens sociaux, une forme d'altérité, d'empathie** : la médiation animale permet l'approche de ces zones d'expression, comme dans le Petit Prince où le renard apprivoise l'enfant ! ».*

En termes de cohésion d'équipes, ce même psychiatre m'indiquait que *« l'animal pouvait aussi faire de la médiation humaine !*

Dans un groupe donné, plusieurs étapes dans le fonctionnement d'une personne sont décrites : l'aspect régressif du groupe (« l'uniforme tombe ») où les personnes sont indifférenciées. La médiation animale permet une sorte de conscience de groupe spécifique, un indicateur de quelque chose.

Si cette dynamique de groupe est enclenchée, alors il y a transfert positif entre les personnes (bons soignants, bons surveillants, bons détenus) et on voit les autres d'une manière nouvelle, positive. Ce type de vécu peut être réparateur.

Ainsi ça restaure quelque chose chez le détenu et par l'effet groupal, des répercussions positives peuvent être notées chez les surveillants. C'est un outil thérapeutique important qui, en miroir, fait du bien aux autres, aux professionnels et donc à l'institution.

*L'animal par sa présence fait sauter les habits, l'identité professionnelle et incite l'expression de l'humanité de chacun : **paradoxalement l'animal va faciliter l'expression de l'humanité**, socle d'amélioration profonde du détenu. »*

Un professionnel intervenant en médiation animale, formant d'autres professionnels à cette activité, me confiait par ailleurs : « *L'animal permet de recevoir, de donner : il rompt la sphère autistique de l'approche : « j'ai le droit d'entrer en contact avec l'animal ».* L'intervenant en médiation animale travaille ensuite dans le triangle, car il est **identifié par le détenu à l'animal comme bienveillant**. Naissent alors les **échanges et le partage**. Au début, le triangle n'existe pas : seule la relation détenu/animal est présente, sans la dualité connue mais naturelle, dans une relation homme/homme. La triangulaire est le principe de médiation.

***L'entrée en relation** avec le public est faite en tenant compte des problématiques de chaque personne, dès le départ, puis le travail sur l'estime de soi est engagé, avec la valorisation, l'affection réciproque.*

***La notion de transfert** arrive ensuite dans laquelle on aborde les questionnements, sa situation personnelle par rapport à l'animal : les angoisses, les douleurs, les tensions, les freins liés à l'incarcération...*

*Puis vient l'étape de la **libération de parole** : des allers/retours s'enchaînent en fonction des besoins, sur la gestion de l'incarcération, des projets de santé, éducatif, social.*

Il est important de pouvoir disposer pour tout cela d'un protocole analytique ».

Sur l'aspect dynamique de groupe et impacts sur les relations humaines, un professionnel soignant m'indiquait « *il est nécessaire de mettre en place une méthodologie type gestion de projet pour fédérer et faire adhérer les différents acteurs autour d'un tel projet, qui ne va pas de soi a priori. Et l'administration pénitentiaire est confrontée à un clivage dans la notion d'exécution de la peine,*

*entre punitive et réparatrice. Seul un cadre institutionnel peut aider à cela, a priori. En plus, il est nécessaire de mettre en place des outils adaptés qui permettent de travailler la représentativité, type groupe de paroles : des dispositifs d'écoute sont à mettre en place pour tenir compte de l'Autre : « **dis quelque chose, ta parole compte** ».*

Tout cela réhumanise les lieux, invite à ce que la personne soit sujet : c'est le cœur de la médiation animale, en opposition à la prison où beaucoup de mécanismes enlèvent la personnalité du sujet : conditions d'incarcération, solitude, enfermement, rupture de liens sociaux, méfiance... : toutes ces conditions coûtent au niveau émotionnel !

Et la médiation animale aide le détenu à mûrir, à sortir du cynisme de la prison.

En termes de ressources humaines, la notion de compétences est ultra importante : pourquoi ne pas recruter dans la pénitencière un zoothérapeute, un intervenant en médiation animale pour légitimer la pratique, sans pour autant l'imposer ? Pourquoi ne pas viser la professionnalisation pour faire avec des forces internes, sans aller chercher à l'extérieur ? Il faut susciter la passion, l'adhésion. Mais il ne faut pas que cela s'applique bêtement : il faut de la vie pour faire vivre les projets, il faut manager. Et au final, c'est la société qui y gagnera, avec des personnes qui vont mieux (détenus, surveillants...) et des rencontres positives».

Un autre professionnel de santé soulignait également que « l'animal mettait en éveil tous nos sens : il nous ouvre à nos propres ressentis, émotions et par là même aux autres et au monde. Son contact stimule l'expression de nos envies, émotions et affects. La médiation animale favorise les relations humaines par la création d'une dynamique de groupe, l'apaisement des conflits, la diminution des tensions et l'ouverture au monde, aux autres ».

Sur l'aspect relations humaines et activité de médiation par l'animal, l'intervenant formateur me rappelait que « l'animal est un support, pas une finalité en soi, d'où l'importance de la formation de l'intervenant, de celui qui tient la laisse, qui doit être en capacité de détecter les fragilités pour donner du sens à son action, à celle de la personne détenue, mais également solliciter l'administration pénitentiaire, et notamment les surveillants, pour les intégrer pleinement au projet, et faire évoluer leur métier. Il est important que les surveillants se sentent

concernés, nécessaires, intéressés par cette activité, même si tous ne le seront pas. »

Poursuivant « ***l'intervenant doit impérativement rester neutre*** dans son action pour ne pas être sur les missions des autres (soignants, pénitentiaires) mais également pour ne pas être instrumentalisé, et rester sur son cœur de métier.

Oui, les pratiques culturelles sont développées à titre individuel, mais a priori également en collectif puisqu'on peut noter :

- *Moins de tension*
- *Plus de communication*
- *Plus de valorisation des équipes*
- *Une amélioration de la relation surveillant/détenu*
- *Et donc une influence plutôt positive dans l'environnement avec une dynamisation des équipes.*

Il faut faire attention de ***ne pas dévoyer le projet***, de ne pas l'utiliser à autre chose que ce pourquoi il a été bâti. Le projet doit permettre d'amener la venue de l'animal dans un cadre spécifique avec un intervenant spécialisé : ***la médiation animale n'est pas un outil au service de l'amélioration du climat social***, ce qui pourrait engendrer des pressions sur l'intervenant de la part de la pénitentiaire. L'intervenant doit rester libre de circulation dans l'établissement pénitentiaire dans lequel il intervient pour favoriser les échanges interpersonnels, avec toute personne rencontrée, détenue ou non ».

Ce même professionnel ajoutait sur le sujet de la professionnalisation de la pratique : « ***il faut créer des outils méthodologiques*** qui doivent être un support à l'analyse et non un plaquage identique pour tout type de situation. D'où l'importance de bien poser dès le départ du projet les ***questionnements initiaux sans niveau hiérarchique*** : alors des profils différents vont apparaître et seront identifiés.

Puis nous pourrions nous servir d'un ***logigramme opérationnel de compétences de la personne (détenu)*** et non pas d'identification des problématiques. On travaillera alors sur :

- *La santé, le relationnel*
- *L'image de soi*
- *Le prendre soin, du chien, de soi.*

*Et c'est dans ce cadre, que l'on peut prendre en compte le fait que la personne souffre d'une/plusieurs pathologie-s particulière-s éventuelles. Le logigramme dont je parlais sera terminé probablement au cours de l'été prochain et comportera 12 **paramètres d'évaluation de la personne au niveau de ses compétences relationnelles**. A priori, 3 rencontres intervenant/détenu permettent de positionner/définir son plan de travail pour un mieux-être.*

*Il est également nécessaire de définir dès le démarrage de l'écriture d'un projet des **critères d'évaluation, dans une approche analytique, en visant une évaluation externe du travail de l'intervenant**. D'où la nécessité de disposer d'un protocole d'évaluation avec des **critères quantitatifs** sur la mémoire, le tonus, l'estime de soi (échelle toulousaine) par exemple, même si leur définition reste compliquée : ces éléments seront autant de repères de travail ensuite pour l'intervenant, **des leviers opérationnels**. De ces éléments peuvent naître des logigrammes opérationnels, qui sont ni vrais, ni faux, mais servent de **repères pour les professionnels**, et laissent ainsi la possibilité de **toujours s'améliorer** en les questionnant.*

*Ces logigrammes sont une trame, un guide et laissent ainsi la possibilité à l'intervenant **d'ajuster son travail en fonction des besoins de la personne, de son autonomie psychique, psycho-affective... en les liant avec des outils méthodologiques appropriés et des critères d'évaluation**. Ainsi, et à cette seule condition, on pourra alors **mesurer le niveau de prise d'autonomie de la personne, car c'est bien là le cœur de la médiation animale** ».*

Au total, du point de vue des soignants, des experts et intervenants en médiation animale, celle-ci permet :

- d'aborder le singulier et le collectif, sans exclusion a priori,
- de diminuer les tensions, de rénover un dialogue,
- d'humaniser la prison,
- d'agir positivement sur l'activité des personnels pénitentiaires et d'insuffler une nouvelle dynamique interne, même si l'activité de médiation animale ne sert pas à améliorer le climat social,
- de donner du sens à l'action de la personne détenue, mais également de solliciter l'administration pénitentiaire, et notamment les surveillants, pour les intégrer et faire évoluer leur métier,

- de diminuer la violence, les suicides, les angoisses et l'agressivité,
- de développer l'altérité, l'affection, de revaloriser la personne détenue, la responsabiliser en lui permettant de (re) prendre confiance en soi, de renouer avec l'extérieur,
- enfin, d'accéder à un processus d'autonomie, de valorisation de soi et de meilleure appropriation de son parcours de vie en détention et donc d'exécution de sa peine.

« *L'animal m'a permis de parler aux hommes* » disait un détenu.

Le fait de s'occuper d'un animal, d'être en relation avec lui, permet des apprentissages très variés : comprendre son anatomie (chien/cheval), le soigner, le brosser, le seller et travailler son équilibre (cheval), le « diriger ». Autant d'apprentissages qui peuvent être transposés aux actes éducatifs du quotidien : se lever, se laver, déjeuner avant de commencer sa journée, faire son lit, nettoyer sa cellule, respecter le matériel, le cadre et les procédures...

Point d'importance à souligner : de la médiation animale naît une attention à l'Autre plus prononcée favorisant la (ré)apparition des repères du dehors : le statut surveillant/détenu s'efface peu à peu, au moins le temps de l'échange. Celui qui connaît moins peut apporter à l'Autre au moment présent : c'est un partage de vie.

4. Points de vue communs

La richesse des matériaux recueillis lors des résultats tient à la diversité des cibles interrogées, leur métier de base, leur vécu, mais également à leur connaissance et leur représentation de l'activité de médiation animale. Les éléments ci-dessous reprennent les points de vue identiques, qui se recoupent, et que l'on peut apparenter à l'effet de saturation.

L'ensemble des personnes interviewées, indifféremment de leur qualité, se sont accordées sur deux points : d'une part, la médiation animale fait du bien au sens le plus large possible, d'autre part, elle doit nécessairement faire l'objet d'un projet écrit. Ce passage obligé prend du temps et ne doit pas être bâclé au risque d'aggraver une situation et de cristalliser toutes les tensions. Cette écriture qui associera l'ensemble des acteurs concernés doit permettre d'identifier des objectifs, un calendrier, des bénéficiaires, des partenaires, des outils de partage,

voire des critères d'évaluation. La communication dédiée et régulière, tenant compte des besoins spécifiques de l'animal doit être intégrée dès le début des réflexions.

Ainsi pour une intervenante en médiation animale « **la formation de l'intervenant est cruciale, elle nécessite un cadre même si aujourd'hui en France seuls deux diplômes universitaires existent à ma connaissance. Une charte des bonnes conduites est également en cours de travail pour insister à la fois sur la formation de l'intervenant mais également sur le cadre de l'activité, et le versant éthique, de l'intervenant à l'égard du bénéficiaire, mais aussi pour l'animal.**

*Les barrières éventuelles des personnels pénitentiaires doivent être levées : un **groupe projet** doit être mis en place avec la direction, le gradé, les surveillants, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) pour **prendre en compte tout l'environnement dans une approche globale.** La médiation animale participe à **donner du sens** : il est donc nécessaire que tout le monde soit impliqué pour que **l'animal soit un outil au service de l'homme, des ressources humaines et favorise la cohésion.** L'évaluation n'est pas aisée car **on travaille avec du vivant, du subjectif, mais j'ai des retours essentiellement qualitatifs ; un directeur d'établissement pénitentiaire indiquait qu'il était très difficile d'évaluer ce que l'on pouvait éviter !** » (ndlr : trafic, décrochage, suicide...).*

Un directeur d'établissement pénitentiaire précisait pour sa part que « *se responsabiliser, vivre en collectivité, c'est en lien avec le parcours de vie, qui est différent d'une personne à l'autre : alors les impacts seront différents selon les individus, d'où la nécessité de bien préciser les besoins par rapport aux personnes. L'animal permet d'évacuer le stress lié à la détention, c'est une **bouffée d'oxygène pour tous.** Tout le monde doit être informé de ce qu'est la médiation animale : ce n'est pas n'importe qui avec n'importe quel chien ! **Et pour faire adhérer, il faut informer et expliquer.** Certaines violences internes nourrissent des pratiques professionnelles ; saisissons-nous du sujet, que l'administration se saisisse de cet outil de médiation animale pour faire que **ces pratiques professionnelles soient bénéfiques pour tous** ».*

Un autre chef d'établissement m'indiquait que « *la faisabilité (ndlr : d'un projet de médiation animale) est la première clé d'analyse. Mon rôle est de **faire faire des choses qui touchent les gens, qui ont du sens pour chacun.** Je me dois d'être convaincante auprès des équipes qui peuvent être réticentes à des projets*

*innovants. Des réunions interservices doivent être le lieu d'information, en associant également les organisations syndicales. La **définition des objectifs** doit être très précise, **la finalité** et l'intérêt également. Au cœur du projet, la personne détenue avec pour objectif une prise en charge globale, **type parcours**, avec des activités pour son épanouissement, **son bien-être**, qui participent à **éviter son désœuvrement** ».*

Ces propos corroborent ceux tenus par un expert en médiation animale précisant qu'« *une **labellisation des pratiques** en théorie est nécessaire, comme par exemple, les activités de clowns dans les hôpitaux pour enfants, reconnues par l'Etat, avec des intervenants formés par certaines équipes soignants, dans un cadre délimité d'intervention, le tout formalisé par un partenariat conventionnel, et bénéficiant d'un financement dédié.*

Ce type de pratique plus opérationnelle est préférable à un énième texte de loi.

*Le rôle des Agences Régionales de Santé (ARS) est important car elles pourraient labelliser les pratiques sur la base d'un socle commun, d'un cahier des charges partagé, qui déboucherait sur une convention à partir **de critères** travaillés de concert, avec une évaluation annuelle a minima. C'est ce vers quoi il faut tendre pour voir la médiation animale dans sa **dimension inclusive**.*

Sans cela, le risque est de voir des projets divers et variés, réalisés par des intervenants non formés qui décrédibiliseraient alors la pratique, ce que l'on voit régulièrement.

*En pratique, c'est plus difficile pour des intervenants non formés, en l'absence de cadre de référence : la **médiation animale n'est pas un métier** mais **un plus au service de l'arsenal thérapeutique, éducatif et/ou social**. **L'animal ne supplée pas une expérience ni une qualité professionnelle** ».*

Un professionnel soignant ajoutait « *pour apporter de la réflexion, des alliances de travail et dégager des effets positifs, il est nécessaire de disposer d'un **cadre**. Un groupe projet doit être le point de départ de toute réflexion, **groupe projet multi partenarial**, en charge de bâtir le cadre, disponible, conducteur, convaincu. L'idée d'un travail autour de la médiation animale peut être portée par plusieurs métiers différents, avec une approche différente. Dans ce cadre, et pour une approche ciblée, le groupe projet prendra tout son sens. La conduite de projet et des valeurs sont nécessaires et sont les principes de base qui doivent animer l'élaboration du projet, qu'il soit éducatif ou thérapeutique. Le **temps de***

***L'activité, ses limites, les critères d'inclusion voire d'exclusion, et la durée de cette médiation** doivent faire partie du cadre.*

Ce cadre donnera du sens à la fois au bénéficiaire et aux surveillants, mais aussi à l'organisation, par le biais d'une contractualisation, d'un engagement de chacun, chacun à son niveau ».

Un autre directeur d'établissement pénitentiaire avançait « *la nécessité d'avoir un cadre d'action intégrant la **déontologie professionnelle de l'intervenant**, qui doit être **neutre**, ne pas donner des informations aux soignants ou à la pénitentiaire, ne pas utiliser les éléments recueillis pour la détention, et **formé**. Déontologie aussi vis-à-vis de l'animal pour **prévenir toute forme de maltraitance** ; l'intervenant devrait avoir un minimum de connaissances en éthologie¹²⁹.*

*Un cadre défini par l'administration centrale pourrait permettre d'éviter de mauvaises actions, non cadrées, avec des intervenants non formés, à seule visée de consommation de crédits par exemple. Un **cahier des charges** doit être produit avec les objectifs du projet, sa durée, les personnes ciblées pour répondre à une problématique donnée, et déterminer ses sources de financement ».*

Propos en phase avec ceux d'un autre chef d'établissement pénitentiaire : « (...) *l'idéal serait une **structuration de cette activité** pour ne pas partir dans tous les sens, avec des **critères, un cahier des charges**, des impératifs sur la **formation de l'intervenant**. Les bénéfices sont grands mais il faut prêter attention à **ne pas vouloir développer la médiation animale partout, au risque de perdre sa valeur ajoutée, son sens**.*

*La **communication au niveau des personnels** est cruciale pour faciliter leur adhésion, expliquer le projet sans forcément chercher à convaincre d'emblée. Les syndicats ont été informés et ont adhéré. Ceux qui étaient sceptiques au début se sont rattachés de fait. Il faut aussi associer l'unité sanitaire voire le directeur de l'hôpital de rattachement et bien sûr le SPIP pleinement concerné. La **définition du projet** avec des objectifs solides, construits est aussi nécessaire, un prérequis. Tout comme la **déontologie de l'intervenant** dont nous en parlions tout à l'heure, par rapport à sa pratique, vis-à-vis des personnes qu'il a en face de lui, en grande*

¹²⁹ Ethologie : science qui a pour objet l'étude des mœurs humaines en tant que faits sociaux ; elle applique les principes universels aux cas particuliers pour en déduire les différents caractères (définition consultée sur le Trésor de la Langue Française Informatisé le 14 avril 2016)

précarité en difficultés sociales, mais aussi vis-à-vis du travail des surveillants ; le respect de chacun doit primer ».

Au total, mettre en place un projet de médiation animale en milieu carcéral, ne se fait pas d'un coup de baguette magique. Il est nécessaire de **définir précisément des objectifs** (pourquoi ?), **la cible** (pour qui ?), **de tenir compte de l'environnement** (comment ?), **d'informer et d'expliquer** les tenants et aboutissants du projet (avec qui, avec quoi ? pour quoi ?) au bénéficiaire, mais également aux surveillants pour les impliquer et faire qu'ils se sentent concernés. Le financement est également à considérer ; il peut être le déclencheur de l'action mais également conduire à son arrêt s'il est absent ou moindre.

Plusieurs prérequis sont donc nécessaires, voire incontournables avant de se lancer dans un tel projet, prérequis qui préparent la mise en œuvre, et surtout garantissent la réussite du projet.

III /ENTRE PREREQUIS ET PRECONISATIONS

Lorsqu'il y a relation, l'animal peut s'apparenter à un sujet transitionnel : doux, chaud, rassurant, tout en n'étant pas malléable à souhait.

Le regard change, la relation change, la médiation animale permet l'accordage, de créer des relations, et réinterroge la place de chacun dans l'organisation. Si l'animal permet de se réparer, il peut renvoyer l'image de ce que la personne détenue aurait rêvé ou rêve d'être, avec les sentiments apparentés de fierté et de dignité. L'animal s'acharne à rendre une liberté, à permettre de se raccrocher à la vie. Il provoque le dialogue là où le détenu ne parlerait jamais. Mais une telle activité ne se décide ni de façon unilatérale, ni sur un « simple coup de cœur ».

A / Prérequis pour développer une activité de médiation animale en milieu carcéral

Au regard des apports théoriques, des expériences dont m'ont fait part des soignants et intervenants en médiation animale, mais aussi et surtout des entretiens que j'ai conduits, je proposerai de retenir **sept prérequis** au développement d'une telle activité dans un environnement fermé.

1. Le projet doit être bien préparé, structuré, partant des besoins (ce qui sous-entend que des critères d'inclusion et/ou d'exclusion des personnes ou de leurs capacités/pathologies soient définis), précisant les objectifs et les ressources pour y parvenir (intervenant (s), financement (s)...), ainsi que le calendrier de mise en œuvre et l'évaluation. **Une véritable gestion en mode projet** doit guider ce déploiement ;

2. Au regard de tout ce qui a pu être supposé, puis démontré, un tel projet doit être porté à un niveau stratégique. Il est donc recommandé de veiller à l'**inscrire dans la politique de l'établissement** afin de travailler les résistances institutionnelles et de déjouer les enjeux de pouvoir éventuels : communication, élaboration

commune et partagée du dispositif, implication/motivation des personnels seront des facteurs clés d'adhésion et conditionneront donc la réussite du projet ;

3. Confier une activité de médiation animale auprès de personnes détenues à un **intervenant professionnalisé dans l'exercice**, reconnu, est un gage de réussite, mais aussi de sécurité, notamment en termes de gestion des risques : formation référencée en médiation animale, connaissances en éthologie de l'animal médiateur voire en psychologie humaine, apparaissent comme composantes d'un socle minimal ;

4. En intégrant un projet de médiation animale dans la **dynamique du parcours d'exécution des peines**, on touche à l'insertion, à la notion de sécurité dynamique, on contribue à une connaissance et un relationnel différents du quotidien de la détention en abordant la prison dans sa dimension réparatrice. Là encore c'est un facteur d'adhésion des personnels pénitentiaires, un facteur de cohésion des équipes, de vision globale de la stratégie ;

5. « *Prendre soi du chien, c'est aussi prendre soin de soi* » précisait un intervenant en médiation animale en prison. Ainsi, **travail pluridisciplinaire, coordination des acteurs et responsabilité du maître** pour que l'animal ne soit pas en souffrance lors de l'activité de médiation animale sont autant de points de vigilance à observer pour créer les conditions de réussite de l'activité en tenant compte du comportement de l'animal (« *L'animal marqueur* », Dr Didier VERNAY, Lyon, 2015).

6. Aspect plus subjectif mais décrit comme prégnant, **l'évaluation éthique des projets pour le bien-être de l'Animal et de l'Homme** : c'est le cœur de métier de l'intervenant qui recherche sans cesse le juste équilibre ;

7 Une prise de conscience côté administration centrale. La médiation animale en milieu carcéral pourrait se dévoiler peu à peu comme un **outil que pourrait proposer l'administration pénitentiaire** parmi le panel d'outils de prise en charge et d'accompagnement, à condition que les objectifs répondent à la (aux) problématique (s) singulière (s) de chaque établissement, et que l'activité ne soit

pas dévoyée au profit de finalités qui seraient contraires à l'esprit de la médiation animale.

Si ces prérequis sont définis de façon très précise, partagés et connus des personnels de la structure et des bénéficiaires, alors la médiation par l'animal peut se mettre en place.

B / Préconisations opérationnelles de mise en œuvre d'un tel projet : entre le pourquoi et le pour quoi ?

En dépassant, voire en intégrant ces prérequis, c'est-à-dire en réunissant les conditions de mise en œuvre à la fois matérielles, humaines, et situationnelles, alors l'activité de médiation animale en prison peut commencer. Le cadre précis de la médiation animale est à délimiter : social, thérapeutique et/ou éducatif, duquel découleront les objectifs poursuivis. Des aspects plus opérationnels sont fondamentaux : **je propose dix bonnes idées pour initier et faire vivre la médiation animale en milieu carcéral.**

 **1. Structurer la médiation animale, l'intégrer dans une démarche de santé publique¹³⁰** (c'est-à-dire en tenant compte notamment des sciences humaines et sociales) :

- En externe : on peut imaginer qu'à minima, les Ministères de la Justice et des Affaires sociales et de la santé, **financent des postes d'intervenants formés en médiation animale**, ce qui permettrait de pérenniser l'activité, d'être assuré d'avoir des intervenants professionnels, formés, et donc de crédibiliser la pratique. Une *mise en réseau de ces référents* peut également être envisagée telle une **équipe mobile d'intervention en médiation animale, qui irait à la rencontre des besoins**. Ce réseau de référents serait la clé du système de management participatif, dispositif qui combinerait communication, animation, formation et management.

¹³⁰ La santé publique se démarque de la médecine essentiellement sur deux plans :

1. Elle met davantage l'accent sur la prévention que sur les traitements curatifs ;
2. Elle développe une approche de population, plutôt que de s'intéresser individuellement aux problèmes de santé des personnes, ce qui se traduit notamment par l'adjonction de compétences qui relèvent des sciences humaines et sociales et notamment de la sociologie, du droit et de l'économie. Cette approche populationnelle peut par ailleurs s'exprimer, selon les pays, par l'expression d'une politique publique spécifique.

Vecteur essentiel de la démarche, il devra s'ancrer dans la vie quotidienne des établissements pénitentiaires ciblés. En relais, une **équipe d'animation dédiée au niveau national** pourrait être identifiée pour assurer une présence quotidienne, experte, auprès des référents. On viserait alors la construction d'une **filière professionnelle, pérenne et responsable**, tant pour l'Homme que pour l'Animal, inscrite dans une politique publique.

En miroir, à un niveau infra, les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP) et les Agences Régionales de Santé (ARS) pourraient labelliser ces pratiques et veiller à leur déclinaison à une échelle opérationnelle comme une activité, un outil parmi d'autres (*au sein des foyers/accueils de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), établissements pénitentiaires, voire établissements de santé et établissements médico-sociaux*) ;

- En interne : des sessions de **formations pour les personnels pénitentiaires** sur l'aspect santé/médiation animale thérapeutique pourraient être proposées chaque année, tout comme, en miroir, des **formations aux personnels soignants** intervenant en milieu carcéral sur le métier de surveillant pénitentiaire et les conditions de son exercice notamment. Chacun se nourrissant dans sa pratique quotidienne des connaissances du métier et des contraintes de l'autre.

Dès lors qu'une telle activité est déployée, **toute personne détenue entrante** doit pouvoir en être **informée** : ainsi cette activité de médiation animale pourrait être intégrée au **livret d'accueil arrivant**, ainsi qu'aux autres supports éventuellement disponibles. **L'accessibilité des données** mérite attention : des transpositions dans d'autres langues, voire visuelles (reportages vidéos existants) ou en Facile A Lire et Comprendre (FALC)¹³¹ sont autant de canaux à utiliser.

 **2. Lier activité de médiation animale et ressources humaines pour favoriser le bien-être** : c'est développer la reconnaissance, tenir compte des relations de proximité, clarifier les rôles de chacun, organiser la/les conditions de

¹³¹ Méthode qui vise à rendre l'information en santé accessible au plus grand nombre, répondant à un enjeu de santé publique initialement développée dans le champ du handicap : présentation de l'INPES : <http://www.inpes.sante.fr/jp/cr/pdf/2014/3-PANIEZ%20BD.pdf> (consultée le 1^{er} mai 2016)

travail pour faire vivre le respect mutuel. **Innover dans des politiques de bien-être dynamiques** peut être une piste novatrice pour l'administration pénitentiaire (cf *Danone et Mac Donalds, ou encore Microsoft et PepsiCo*). Mais pour cela, il est nécessaire de tenir compte des difficultés économiques que connaissent les organisations, notamment carcérales (cf *le rapport de la Cour des comptes sur la gestion des personnels pénitentiaires et la réponse du Ministre de la Justice, Garde des sceaux en mars 2016*¹³²), mais également de la capacité à développer un management opérationnel, c'est-à-dire qui doit s'approprier le sujet avec les équipes : si la démarche n'est pas adaptée et n'inclut pas tous les partenaires (*Instances Représentatives du Personnel, syndicats, managers, collaborateurs et services Ressources Humaines*), il y a de forts risques d'échec. Le bien-être relève d'une politique à long terme, sous tendant une stabilité de l'organisation, avec des conséquences positives sur la performance en cas de réussite. Bien-être et performance semblent alors conciliables : des salariés heureux sont plus productifs.

Et c'est d'ailleurs ce que confirment les entreprises Danone : « *c'est vérifié au quotidien dans l'application de valeurs de l'entreprise, toutes les composantes économiques, sociales et culturelles doivent être équilibrées* » et Mac Donalds : « *Une équipe performante est une équipe qui se sent bien* ».

 **3. Agir en visant la valeur ajoutée** : la médiation animale n'est pas une activité de loisir ; elle doit apporter quelque chose, être considérée. Si la médiation animale apaise alors elle pourrait participer à réduire la violence en détention par exemple. Considérant la violence structurelle provenant du dispositif sécuritaire et de ses conséquences sur l'humain (cf *partie I*), la médiation animale en permettrait une régulation en humanisant la détention. Un indicateur pourrait alors être mobilisé comme le nombre d'infractions disciplinaires annuel, en pointant les détenus qui ont accès à la médiation animale et les autres. Si une diminution des infractions disciplinaires est constatée alors on pourrait indiquer que la médiation animale agit sur les comportements violents et perturbateurs en les faisant baisser ; elle participerait donc à la stabilité de l'organisation.

¹³² Rapport de la Cour des comptes sur la gestion des personnels pénitentiaires et réponse du Ministre de la Justice : <https://www.ccomptes.fr/Accueil/Publications/Publications/La-gestion-des-personnels-penitentiaires> (consulté le 1er mai 2016)

 **4. Garder une approche individuelle de la médiation animale**, c'est-à-dire ne pas s'enfermer dans un carcan dans lequel chaque personne devrait entrer. Au contraire, se baser sur les besoins réels de la personne pour adapter son action ; ce qui suppose d'être en capacité de les définir en amont. On reboucle ici avec la formation, le métier de l'intervenant, la médiation animale n'étant pas un métier.

Ainsi, proposer un mode multiple d'interventions autour de la médiation animale répond à une réalité de terrain plurielle, au sein de laquelle il importe de pouvoir imaginer, de manière originale, des espaces d'écoute et de disponibilité à même de réintroduire une capacité de « jeu » jusqu'alors bloquée, répondant aux besoins spécifiques de chaque personne et tenant compte de son vécu et de l'environnement.

 **5. Organiser l'activité de médiation animale de façon rigoureuse et professionnelle** : si le projet est mal préparé, la présence de l'animal va faire imploser la structure et mettre en évidence les dysfonctionnements éventuels. Crédibiliser la pratique de la médiation animale c'est aussi tenir compte des écarts de points de vue, de perception des personnels pénitentiaires : un **groupe projet spécifique** apparaît donc une réponse opérationnelle à mettre en place, dès le début des discussions, associant des personnels de détention, et notamment des surveillants, la direction, les équipes Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, et l'équipe soignante notamment.

Sur le modèle de la roue de Deming (PDCA, Plan, Do, Check, Act), le groupe projet pourrait s'attacher à élaborer une démarche qui viserait à :

- Anticiper/Plan : c'est-à-dire analyser l'existant pour mieux concevoir l'avenir : étudier dès le départ du projet les réels besoins et les opportunités, anticiper et accompagner les changements ;
- Concevoir/Do : envisager plusieurs options et simuler le travail futur : prendre les bonnes décisions en formalisant un cahier des charges, donner les moyens aux utilisateurs de s'approprier les changements en cours ;

- Réaliser/Check : s'ajuster pour faciliter la prise en main du nouveau système : gérer au mieux la phase de transition (expérimentation, formation...);
- Utiliser/Act : continuer à discuter du travail pour l'optimiser et maintenir l'implication et l'adhésion (retours d'expériences par exemple).



6. Favoriser l'expression collective des détenus bénéficiaires de la médiation animale : on pourrait imaginer un « conseil municipal » des personnes détenues, un **Conseil de la Vie Sociale** (CVS) pour améliorer encore la portée de cette activité, et surtout pour mesurer au plus juste, qualitativement et quantitativement, ses effets. Ce Conseil pourrait être animé par le référent, intervenant en médiation animale. Pour mémoire, le CVS, tel qu'il existe dans les établissements et services médico-sociaux, « *donne son avis sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, (...), l'animation de la vie institutionnelle* »¹³³. Ce **droit d'expression collective** est d'ailleurs prévu dans la loi pénitentiaire de 2009, en son article 29 qui précise que « *Sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées* »¹³⁴. Ces éléments figurent également dans les Règles Pénitentiaires Européennes (RPE) sous le numéro 50¹³⁵ : « *Sous réserve des impératifs de bon ordre, de sûreté et de sécurité, les détenus doivent être autorisés à discuter de questions relatives à leurs conditions générales de détention et doivent être encouragés à communiquer avec les autorités pénitentiaires à ce sujet* ».

Il est d'ailleurs précisé que certaines administrations permettent aux détenus d'élire des représentants et de constituer des commissions capables d'exprimer les sentiments et les intérêts de leurs codétenus. La forme d'expression proposée pourrait alors permettre de répondre concrètement à ces dispositions légales.

¹³³ Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L311-6 du code de l'action sociale et des familles : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000437022&dateTexte=20040327>

¹³⁴ Loi 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312171&categorieLien=id#JORFARTI000021312259>

¹³⁵ Règles Pénitentiaires Européennes (RPE) : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RPE2.pdf

✂ **7. Faire adhérer** les personnels pénitentiaires, faire comprendre l'activité et ses objectifs, mais aussi favoriser/faciliter les échanges et la communication interindividuels représentent les clés de voute d'un tel projet. **La mise en place d'espaces d'échanges associant des personnes détenues et des surveillants, voire l'animal et l'intervenant** peut être source de cohésion d'ensemble de l'organisation, de **dynamique de groupe**, poursuivant des objectifs communs, participant à la fois aux intérêts individuels de chacun, mais également à ceux de la structure (*climat apaisé, relations plus sereines, échanges...*), entraînant à la fois des bien-être individuels, qui ensemble concourront au bien-être collectif.

« *Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite* »

Henry FORD¹³⁶

✂ **8. Etre dans une attitude de soutien et d'appui**, c'est d'abord être en mesure de comprendre et de sentir dans quel état se trouvent les interlocuteurs, internes et externes : créer un climat de confiance, inspirer les collaborateurs et aider les équipes et les personnes détenues à se surpasser. On pourrait alors viser le développement du **management bienveillant** via la médiation animale.

Car certains personnels pénitentiaires ne donnent pas le même sens à la peine d'emprisonnement. Pour les uns, le détenu doit payer une dette à la société et la peine doit permettre de le dissuader de recommencer : « *La prison doit servir de leçon, faire peur, leur permettre de payer leur dette envers la société. Elle doit être dure, doit les faire mûrir. Ils ne devraient avoir aucune activité afin de les faire réfléchir* ». Les personnes avec ce type de pensée ne voient pas l'intérêt des activités déployées en prison, encore moins de la médiation animale qui pourrait apporter du bien-être au détenu, dimension incompatible avec leurs représentations. Ces personnes s'inscrivent aussi dans un système de comparaison personnelle avec le détenu. Pour les autres, la peine doit être réparatrice, mettant en avant la mission de réinsertion de l'administration pénitentiaire. Si la médiation animale peut adoucir les phénomènes de violences, alors le détenu aura plus de chances de retrouver une place dans la société : « *Il faut ouvrir la prison sur*

¹³⁶ FORD Henry : 30/07/1863-7/04/1947, docteur en ingénierie américain, ayant développé le fordisme, méthode industrielle alliant un mode de production en série fondé sur le principe de la ligne d'assemblage

l'extérieur et inciter la société à retrouver son rôle premier : prendre une part active dans la prise en charge des personnes détenues pour assurer leur réinsertion. Cela ne peut être que bénéfique pour tout le monde : le détenu, les personnels pénitentiaires, et demain, la société ».

On voit bien à travers ces deux points de vue qu'il est nécessaire d'associer, d'expliquer, sans pour autant viser la conviction, mais pour faire prendre tout le sens que peut recouvrir une activité.

✂ 9. Interroger et associer les collaborateurs, voire les personnes détenues en aval pour qu'ils puissent s'exprimer : si l'association en amont, avant la mise en pratique du projet est une condition de réussite, **donner la parole après la pratique**, après avoir permis la médiation animale (surveillant) ou après avoir pu en bénéficier (détenu) permettrait de laisser s'exprimer les personnes directement concernées et ainsi de recevoir des propositions de solutions, de réajustements, visant à améliorer les performances. Cet espace d'échanges pourrait prendre la forme d'**une boîte à idées** par exemple, pour ne pas multiplier les réunions, voire **d'un forum dématérialisé** ou encore d'un **espace, type focus group**.

✂ 10. Mettre en place des outils d'évaluation novateurs et adaptés : si l'évaluation d'une activité de médiation animale est délicate, elle doit servir avant tout à l'intervenant, ne serait-ce que pour légitimer sa pratique, mais elle doit également servir aux professionnels soignants, au regard de l'évolution positive ou non de l'état de santé de la personne détenue, si l'activité est orientée dans un but thérapeutique. L'évaluation peut également servir à l'organisation, au directeur de la structure qui a fait le choix de développer une telle activité (participant à X objectifs) et enfin, et surtout, à la personne détenue elle-même. **Disposer d'indicateurs partagés, co-construits, utilisant plusieurs techniques de recueil, formulés conjointement, présentés de façon adaptée à chaque bénéficiaire** constitue un chantier qu'il pourrait être opportun d'ouvrir. On pourrait imaginer un **tableau de bord**, complet et usuel pour le directeur de la structure, décomposé et accentué sur l'aspect santé pour les soignants, centré sur l'aspect bien-être pour les services RH, utilisant les **pictogrammes** par exemple,

pour les personnes détenues, embrassant l'ensemble des champs de leur santé (*bien-être, physique, morale, conditions de vie en détention...*). Par exemple, dès lors que la médiation animale participe à un projet thérapeutique, les **comptes rendus de séance pourraient également être intégrés au logiciel de soins** de chaque unité sanitaire ; cela peut paraître banal mais je crois que le travail effectué et la place à part entière que peut occuper une telle activité au sein des équipes permettraient alors d'être reconnus.

Comme l'ont rappelé des experts du sujet, la mise en place d'un **protocole d'évaluation**, qualitatif et quantitatif, comportant différents critères, sert de repères de travail à l'intervenant, de levier opérationnel. Des logigrammes opérationnels, balisant l'activité des professionnels pourraient alors être construits, favorisant l'adaptation renouvelée de l'action en fonction des besoins. Ainsi, et à cette seule condition, on pourra alors mesurer le niveau de prise d'autonomie de la personne, car c'est bien là le cœur de la médiation animale.

En résumé, les 10 bonnes idées proposées pour réussir une activité de médiation animale en milieu carcéral sont :

1. **Structurer la médiation animale, en tant que pratique, l'intégrer dans une démarche de santé publique** pour l'asseoir parmi d'autres pratiques : pérenniser des intervenants professionnels et formés, créer une équipe mobile d'intervention en médiation animale et un réseau national de référents, rendre les informations accessibles aux bénéficiaires via les livrets d'accueil en Facile A Lire et Comprendre par exemple ;
2. **Lier médiation animale et bien-être dans une approche ressources humaines : le bien-être dynamique**, à titre individuel pour les personnes évoluant en prison (détenus et personnels pénitentiaires) et à titre collectif, pour l'organisation qu'est la prison ;
3. **Développer la médiation animale en conservant toujours le sens de ce pour quoi elle a été initiée, sa valeur ajoutée** (humaniser la détention) pour faire que les détenus se sentent mieux, aillent de l'avant ;

4. **Conserver l'approche individuelle de la médiation animale** pour éviter de plaquer l'activité d'un établissement à l'autre, d'une personne à une autre ;
5. **Organiser la médiation animale autour d'un groupe projet spécifique**, dédié, piloté, opérationnel, autrement dit utiliser la méthodologie de projet, outil de l'approche systémique ;
6. **Favoriser l'expression collective pour et autour de cette activité** : mettre en place un Conseil de la Vie Sociale en prison pour ajuster l'activité aux besoins, toujours et encore, et faire comprendre ce qu'elle vise ;
7. **Trouver des espaces d'échanges détenus/personnels pour favoriser l'adhésion, l'implication** et tendre vers une dynamique de groupe ;
8. **Impulser, à travers l'activité de médiation animale, une démarche d'appui, de soutien et favoriser la mise en place d'un management bienveillant, participatif** ;
9. **Requestionner l'activité tout au long de la pratique** en associant tous les acteurs concernés, en utilisant une boîte à idées, en créant un forum dématérialisé ou encore un espace type focus group ;
10. **Mettre en place des outils d'évaluation novateurs et adaptés** à celui qui en a besoin, c'est-à-dire disposer d'indicateurs formulés sur le modèle SMART¹³⁷, co-construits, en utilisant des modes de diffusion adaptés à l'utilisateur (tableaux de bord, pictogrammes intégrés au logiciel de soin...).

¹³⁷ SMART : Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste, Temporel

Au regard de ces témoignages, des prérequis et préconisations avancés, on peut considérer que la médiation animale est un outil de gestion au sens donné par E CHIAPELLO et P GILBERT. Ainsi, l'activité de médiation animale recouvre une fonction, ou devrait recouvrir une fonction, être organisée de façon singulière (**dimension fonctionnelle**). Par ailleurs, elle relève d'une **dimension structurelle** c'est-à-dire que la réalité objective de la médiation animale, sa matérialité est réelle ; la pratique de terrain matérialise cette activité homme/animal.

Enfin, la **qualité processuelle** ou la façon d'utiliser, de mettre à profit la médiation animale renvoie au geste technique, à la maîtrise du process, dans lequel s'inscrit ou est sensée s'inscrire la médiation animale. Et les items ci-dessus rappellent combien il est crucial d'avoir recours à un professionnel formé, à une structuration de l'activité, dont les objectifs doivent être précisément définis en amont.

L'activité de médiation animale, en tant qu'activité professionnelle et responsable est (doit être) formalisée, standardisée et répondre à des règles, droits et devoirs.

CONCLUSION

Le but de la médiation par l'animal est de parvenir à faire jouer des interactions positives entre un être humain et un animal familier ou domestique, sous le contrôle d'un tiers expérimenté.

L'outil que représente la médiation animale intervient dans la **construction des apprentissages collectifs en utilisant l'activité individuelle**. « *L'outil (...) constitue un élément d'organisation des relations des humains entre eux et avec leur environnement (...)* »¹³⁸ précisent E. CHIAPELLO et P GILBERT, soulignant que « *La compréhension de la société passe par le rétablissement de la symétrie entre humains et non humains : les non humains ne sont ni neutres ni tout-puissants, comprendre la société passe par la compréhension des interactions existant entre humains, mais aussi entre humains et non humains* »¹³⁹.

Adopter une activité de médiation animale en milieu carcéral participe d'un processus de mise en sens, de création de sens à l'intérieur de la prison, mais également pour chaque individu qui la compose, détenu, personnels pénitentiaires, directeur, soignants et/ou intervenants extérieurs.

Or l'introduction d'un nouvel outil peut modifier l'équilibre du pouvoir. Mais introduire de la sociologie dans les organisations démontre l'autonomie des acteurs, leur capacité à refuser les outils, à leur résister, à les transformer. En fait, le changement n'est effectif que lorsque les acteurs y trouvent un sens à l'action qui est leur¹⁴⁰.

D'où les dix bonnes idées suggérées pour initier et développer un projet de médiation animale en milieu carcéral, dès lors que le socle des prérequis est constitué.

Si la pratique de la médiation animale nécessite un intervenant, professionnel et formé, intégrant l'environnement dans lequel il évolue et les besoins particuliers des bénéficiaires, la prison, cette organisation complexe, repose sur des personnels, des équipes qui l'animent, dans le respect des missions et règles qui sont siennes. La **structuration en équipe** permet donc de s'adapter plus

¹³⁸ CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick, *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte, septembre 2013, p.142

¹³⁹ Ibid p.144

¹⁴⁰ Ibid p.173

facilement aux évolutions de l'environnement, voire de les anticiper. En outre, grâce à un tel fonctionnement, l'organisation peut s'appuyer sur une unité de base autre que l'individu, et par conséquent, être moins dépendante des aléas (congés de maladie et éventuelles démissions...) de ses employés. On peut alors parler **d'intelligence collective** au niveau du groupe, notion qui paraît être au cœur des champs du management, laissant plus d'autonomie aux collaborateurs (holocratie). ZARA dira en 2004 que l'intelligence collective est un « *outil pour développer la responsabilité, la créativité, l'adaptabilité d'une organisation et garantir la mise en œuvre des décisions en réduisant la résistance au changement et en créant une émulation positive* »¹⁴¹.

L'adhésion, la communication, les moyens (*humains, de formation, d'outils adaptés*), mais aussi la motivation et la cohésion d'équipe sont autant de facteurs participant à la réussite. E CHIAPELLO et P GILBERT [2013, page 205] précisent que les négociations multilatérales sont LA condition pour **enrôler** les individus à un projet, situation plus fouillée que le seul accompagnement au changement¹⁴². D'ailleurs, la conduite du changement est souvent avancée autour de trois grands types de projets : projets architecturaux, projets industriels (*liés à la production notamment*) et projets technologiques (*souvent associés aux outils informatiques*). Et si cette conduite de changement est nécessaire, elle reste (trop) souvent centrée sur l'aspect technique. Les décisions sont alors compartimentées, avec des champs d'intervention étanches et en cascade, une lecture globale de l'organisation empêchée voire impossible. **Car la conduite de changement est le plus souvent menée en visant l'adaptation des métiers avec des outils de gestion a posteriori (communication, formation) et non dans une logique globale d'anticipation de l'organisation (conception discutée, concertée, co-construite)**. Les effets sont connus : pour les salariés, perte de repères, dégradation des conditions de travail, et du sens au travail, désengagement.... Pour les organisations, absentéisme, turn-over, dépassement des budgets, non atteintes des objectifs fixés voire dysfonctionnements....

On peut lier ces difficultés inter humaines, que l'on retrouve presque dans chaque organisation à différents niveaux, aux évolutions que connaissent les organisations actuelles, en particulier concernant le **management d'équipes**. Et on sait qu'il n'y

¹⁴¹ ZAÏBET GRESELLE Oifa *Vers l'intelligence collective des équipes de travail : une étude de cas*, 2007 ; <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2007-4-page-41.htm> (consulté le 17 juin 2016)

¹⁴² Ibid p. 205

a pas d'organisation sans management et vice-versa. Si on modifie l'organisation du travail, on « joue » sur la division du travail, et indirectement sur la division du pouvoir, amenant la résistance aux changements (*perte de pouvoir, perte de sens, d'expertise...*).

Rappelons que ces préoccupations étaient déjà celles soutenues par plusieurs auteurs du siècle dernier. Henri FAYOL, considéré comme le fondateur du management, édicte en 1916 cinq fonctions du management : prévoir, organiser, commander, coordonner et contrôler. Puis l'époque des relations humaines voit émerger le concept défendu notamment par Hugo MÜNSTERBERG : une entreprise avec des employés adaptés à leur poste sera plus efficace ; des salariés dont le travail est adapté à leur vocation seront plus satisfaits. L'idée maitresse en 1939 lie réussite de l'entreprise et coopération de ses employés : il faut communiquer et les stimuler.

Arrive ensuite l'ère de la judiciarisation de tout envers tout, l'explosion des normes, des règles juridiques qui réinterrogent les pratiques et amène à s'engager dans une démarche de progrès, régulièrement renouvelée, dans une démarche de changements. Le corollaire étant une montée du stress chez les collaborateurs, qui se plient à des normes sans en comprendre le sens, avec une perte de confiance. C'est le début des années 80, où retrouver du sens devient la nouvelle quête. Petit-à-petit, les profils des dirigeants évoluent, passant des ingénieurs aux gestionnaires, avec un renforcement de l'encadrement de proximité, courroie de transmission entre la direction et les salariés. En 2008, période où la situation économique est tendue, une « crise du management », pour reprendre l'expression d'Henri MINTZBERG, se fait jour, due à une trop grande focalisation sur la productivité au détriment du sens du travail. L'essor du numérique et la génération des « digital native » modifient déjà le jeu relationnel. Plus collectifs qu'individualistes, plus motivés par le plaisir de faire que les aspects matériels, plus centrés sur le sens et la qualité de vie au travail, ils veulent contribuer aux initiatives ; pour cela, il faut un environnement propice au bien-être pour que la créativité s'exprime... **Internet et les outils digitaux ont rendu la pyramide hiérarchique classique verticale, obsolète, laissant place peu à peu à des fonctionnements horizontaux.** Cela entraîne la nécessaire clarification des aspirations individuelles et de l'organisation, le réapprentissage des collaborations, la confrontation des visions pour évoluer collectivement, là où l'on

sait que la division du travail est centrale dans le rôle du manager. **Au total, l'objectif est de viser la satisfaction au travail comme un objectif en soi non pas comme un outil au service de la rentabilité, basée sur la confiance et l'intelligence collective.**

Il paraît donc nécessaire de **viser une approche globale de conception et de pilotage de projets** en mettant en cible le travail à réaliser.

Les outils de gestion [la médiation animale si l'ensemble des conditions rappelées précédemment sont remplies et les objectifs initiaux poursuivis (et non détournés)] sont des « *médiateurs des rapports sociaux* »¹⁴³ ; ils sont des « passeurs »¹⁴⁴ [E CHIAPELLO, P GILBERT, 2013, p.242 et 252].

L'outil de gestion est entendu ici comme **élément d'un projet de changement organisationnel** : pour se propager, une innovation managériale nécessite l'acceptation du débat entre acteurs et des aménagements qui en résultent. Le développement d'une activité de médiation animale en prison est un exemple en phase avec ces affirmations. Car les outils de gestion laissent aux acteurs une liberté d'interprétation, qui doit être une condition *sine qua non* d'appropriation de la démarche, et donc de changement¹⁴⁵. En ce sens, l'outil de gestion peut permettre de retravailler une organisation, de comprendre comment sont organisés et structurés les flux et de mesurer l'évolution dans le temps.

Henry LANG [1999, page 101] indiquait d'ailleurs que « *l'attitude de ceux qui doivent vivre le changement n'est jamais déterminée par les mêmes motivations que celui qui l'ordonne* »¹⁴⁶. Poursuivant, **si l'individu « se sent gagnant, il entre dans la performance. On lui a proposé un management positif**¹⁴⁷ ».

A l'heure où les nouvelles technologies sont en passe de devenir la solution quasi unanime de « communication » entre les Hommes, le milieu fermé se tourne petit à petit vers la relation ancestrale de l'Homme à l'Animal : paradoxe ou retour aux sources ?

La médiation animale est un outil de plus au service des professionnels permettant l'autonomisation par le média de l'animal d'une tierce personne. En

¹⁴³ CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick, *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte, septembre 2013, p.242

¹⁴⁴ Ibid p.252

¹⁴⁵ Ibid p.175

¹⁴⁶ LANG Henri, *Le management du Titanic, les leçons d'un naufrage*, éditions d'Organisation, 1999, p.101

¹⁴⁷ Ibid p.104

touchant aux émotions, la médiation animale débloque les choses alors que les détenus ont parfois l'impression d'être à côté de leur vie : ces éléments sont travaillés par un professionnel, des mots sont mis sur les maux pour tendre vers le bien-être. Quand on est avec l'animal, tous les sens sont utilisés : le toucher, le regard, l'ouïe, la présence, autrement dit tout ce qui compose la communication multi sensorielle, peut-être ce que l'on utilise le moins entre hommes, là où on privilégie le langage.

Un témoignage de détenu illustre ces propos : « *on pense à autre chose ; de voir les animaux, de les caresser, ça apaise, ça déstresse. Ils sont toujours joyeux, ils parlent avec leurs yeux et leur façon d'être : ça me suffit* ».

L'animal enrichit le plan émotionnel (*réconfort, isolement, exclusion...*), le plan physique (*baisse de tension, apaisement, bien-être*), et le plan social (« *lubrifiant, facilitateur social, béquille* ») : ainsi, l'attention à l'animal permet l'ouverture à l'Autre, dans un contexte carcéral où la relation homme/homme est délicate, compliquée, parfois tendue.

Lorsque l'on connaît les tensions économiques et financières qui pèsent sur la société française, en particulier sur le Ministère de la Justice, lorsque les besoins d'outils de pilotage nécessitent de plus en plus d'être compris, lorsque la quête de sens à l'action devient de plus en plus prégnante, dans un contexte où les **organisations sont de plus en plus complexes, la médiation animale en milieu carcéral peut apparaître comme un outil de gestion** (parmi d'autres), à structurer, partager et faire comprendre. Sa mise en pratique doit appeler toute la bienveillance requise pour celui qui en bénéficie et ceux qui la permettent, plus globalement pour l'organisation.

D'ailleurs, en termes de formation, plusieurs signes abondent en faveur du développement de la médiation animale. Ainsi, en février 2016, un poste de Maître de conférences a été créé par l'université de Rennes 1 pour le laboratoire d'éthologie animale et humaine (*unité mixte de recherche EthoS*)¹⁴⁸, avec le soutien financier de la Fondation Adrienne et Pierre Sommer qui s'est engagée sur une dotation pluriannuelle. En parallèle, l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire, ENAP (*qui forme les personnels pénitentiaires, surveillants, directeurs ou*

¹⁴⁸ L'axe « médiation animale » est né de collaborations interdisciplinaires (éthologie, psychiatrie, psychologie) au sein du Groupement d'Intérêt Scientifique « Cerveau Comportement Société » porté depuis 2008 par l'unité EthoS. L'Unité est internationalement reconnue pour ses travaux sur la relation Homme-Animal et sur la communication intra et interspécifique.

encore personnels des Services Pénitentiaires d'Insertion de Probation notamment) pourrait engager des travaux sur la pertinence d'insérer la médiation animale dans un cursus de formation, en axant ses réflexions sur la dynamique relationnelle pour les professionnels encadrant les personnes détenues, notamment en les sensibilisant à de nouvelles pratiques de médiation.

Enfin, la **nécessité de temps d'échanges, de dialogue entre personnels pénitentiaires et personnes détenues** a récemment été rappelée par Human Rights Watch en avril 2016, sur la base du respect mutuel et de l'interaction sociale : « (...) *Ceci peut permettre d'éviter les conflits, d'améliorer les relations entre personnes détenues et surveillants et de contribuer à un meilleur environnement pour les personnes détenues et à de meilleures conditions de travail pour les surveillants* »¹⁴⁹. La médiation animale peut aider à matérialiser ces temps d'échanges ; elle peut en être un support.

Evidemment, **la médiation animale en milieu carcéral n'est pas LA réponse « miracle », la réponse unique**, mais les expériences montrent qu'elle permet de créer des contacts devenus inexistantes, de relier les individus, là où le lien social était distendu voire rompu, et donc d'amener les bénéficiaires vers un bien-être. Bien-être qui peut, en cascade, faciliter l'exercice des personnels pénitentiaires, la communication avec les personnes détenues, améliorer les conditions de travail par la qualité des relations au travail. **Et si les personnels se sentent valorisés, reconnus, la motivation est plus grande et la prise en charge de la personne détenue tend à s'améliorer.**

Gardons cependant à l'esprit **les nécessaires prérequis au développement d'une telle activité, qui, avant de voir le jour, demande un travail pluriprofessionnel d'une durée approximative de 12 à 18 mois ; celle-ci ne peut donc être décidée de façon hâtée, en quelques semaines.**

Au total, la médiation animale participe au bien-être de la personne détenue, et, en cascade, des personnels pénitentiaires. Elle peut faciliter l'expression collective et améliorer l'organisation qu'est la prison, la rendre plus stable, voire accompagner son changement et son évolution, vers un management

¹⁴⁹ Rapport publié le 5 avril 2016 <https://www.hrw.org/fr/news/2016/04/05/france-des-soins-de-sante-mentale-inadaptes-dans-les-prisons> - p.10 (consulté le 1^{er} mai 216)

participatif au service de la citoyenneté. Elle peut (re)donner du sens à la peine, lui donner un contenu (le tout sécuritaire étant difficilement compatible avec le développement d'activités).

L'aborder comme une opportunité, une occasion favorable pour participer à l'amélioration des conditions de vie et de travail en donnant la parole à ceux qui ont l'expérience et le souci de l'efficacité, les personnels et les détenus eux-mêmes, est un gage de réussite. L'articulation des dimensions spatiale, organisationnelle et stratégique est cruciale : faire vivre cette relation Homme/Animal dans un cadre global, tenant compte de l'environnement, du système, et bien sûr des individus, prend alors tout son sens.

Car on ne change pas parce que l'on a décidé, mais parce que l'on a compris le sens du changement.

Comme dans le Petit Prince¹⁵⁰ où c'est le renard qui a commencé à apprivoiser l'enfant... « *L'essentiel est invisible pour les yeux* », « *Tu deviens responsable pour toujours de ce que tu as apprivoisé* » dit le renard.

« Les seules connaissances qui puissent influencer le comportement d'un individu sont celles qu'il découvre lui-même et qu'il s'approprie ».

Carl ROGERS¹⁵¹

« L'animal est le plus souvent sollicité en période de déraison qu'en période de rationalité, quelles que soient les époques ».

Michel PASTOUREAU¹⁵²

¹⁵⁰ DE SAINT EXUPERY Antoine, *Le Petit Prince*, Première parution en 1945, Édition conforme à l'édition américaine (1943) Collection Folio (n° 3200), Gallimard, 23/02/1999

¹⁵¹ ROGERS Carl, psychologue qui a développé une méthode de relation d'aide par la thérapie non directive.

¹⁵² PASTOUREAU Michel, chercheur, écrivain, interview dans la revue LIRE n°446 - Juin 2016

RESUME

« Corps accord » : donner du sens à la vie carcérale par la médiation animale

Le mois dernier, plus de 68 000 personnes étaient incarcérées dans les prisons françaises, privées de liberté. Plusieurs auteurs, dont Michel FOUCAULT, avancent que la **prison intervient sur le corps de façon négative**. La prison punitive reste aujourd'hui la solution majoritairement déployée pour faire exécuter la peine alors que nombre d'articles, reportages et autres documentaires démontrent les **conséquences de l'enfermement sur l'être humain** : isolement, perte de liens sociaux (famille, travail), exclusion, apathie, oisiveté, problèmes de santé...

Depuis plusieurs années en France, mais également en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas ou encore aux Etats Unis, **des professionnels expérimentés font jouer des interactions positives entre un être humain et un animal** : c'est ce que l'on appelle la médiation animale. Cette pratique se développe peu à peu en faveur des personnes placées sous main de justice : quelles sont les raisons d'un tel engouement ?

L'animal, dans ce cadre, permettrait-il d'équilibrer les conséquences négatives de la prison sur le corps par les interactions positives qu'il offrirait à l'Homme ? Ce bien-être, cette relation d'aide apportée par l'animal au détenu pourrait-elle servir également les personnels pénitentiaires, plus globalement l'organisation qu'est la prison ?

A l'heure où les nouvelles technologies sont en passe de devenir la solution quasi unanime de « communication » entre les Hommes, le milieu fermé se tourne petit à petit vers la relation ancestrale de l'Homme à l'Animal : paradoxe ou retour aux sources ?

BIBLIOGRAPHE

Ouvrages

- AMAT Jacqueline** (2002) *Les animaux familiers dans la Rome antique*, Les belles lettres, Paris
- BECKER S. Howard** (2002) *Les ficelles du métier, comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Guide repères, Editions La découverte, page 227
- BEKOFF Mark** (2008) *The emotional lives of animals : a leading scientific explores animal joy, sorrow and empathy-and why they matter*, New world library, 240p
- BENTHAM Jeremy** (1970) *Of Laws in General*, « An Introduction to the Principles of Morals and Legislation », Londres, Athlone Press, I, 1
- BENTHAM Jeremy** (1791) *Le panoptique*, Editions Fayard/Mille et une nuit, 67 pages
- BERNARD P et DEMARET A** (1997), *Pourquoi possède-t-on des animaux de compagnie ? Raisons d'aujourd'hui, raisons de toujours*, Bodson, Liège, p 119-130
- BLANCHARD Christophe** (2014) *Les maîtres expliqués à leurs chiens*, Editions La découverte/Zones
- CASTEL Robert** (1991) *De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle*, dans Jacques DONZELOT, Face à l'exclusion. Le modèle français, Editions Esprit, Paris
- CHIAPELLO Eve, GILBERT Patrick** (2013) *Sociologie des outils de gestion-Introduction à l'analyse sociale de l'instrumentation de gestion*, Collection Grands repères, Editions la Découverte,
- DAGOGNET François** (1996) *Les dieux sont dans la cuisine. Philosophie des objets et objets de philosophie*, Paris Synthélabo Groupe, « Les empêcheurs de penser en rond », pages 20 à 22
- De GAUJELAC Vincent et TABOADA LEONETTI Isabelle** (1994), *La lutte des places*, Desclée de Brouwer, Paris
- DE SAINT EXUPERY Antoine**, *Le Petit Prince*, Première parution en 1945, Édition conforme à l'édition américaine (1943) Collection Folio (n° 3200), Gallimard, 23/02/1999

- DEHASSE Joël** (2009) *Tout sur la psychologie du chien*, Paris, Odile Jacob, p26
- DELEUZE Gilles** (1986-2004) *Foucault*, Editions de Minuit
- DESCOLA Philippe** (2001), *Par-delà la nature et la culture*, Le débat
- DUBAR Claude** (2010) *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Edition Armand Colin, 4^{ème}, 256 p
- DURKHEIM Emile** (2013) *De la division du travail social*, Edition Puf, Collection Quadrige, 428 p
- FASSIN Didier** (2015) *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Editions du Seuil, 601 pages, interview du 8 février 2015 sur www.lesinrocks.com (consulté le 26 janvier 2016)
- FOUCAULT Michel** (1975) *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Saint-Amand, Collection Tel, Edition Gallimard, 363 pages
- GOFFMAN Erwing** (1968), *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*, Collection le sens commun, 452 pages
- LANG Henri** (1999) *Le management du Titanic, les leçons d'un naufrage*, éditions d'Organisation, page 101
- KOHLER Robert** (2009) *Les activités associant l'animal en milieu sanitaire, social et médico-social*, Presse Vastidumas, 124 p
- KOHLER Robert** (2011) *Etat des lieux de la médiation animale dans les maisons de retraite. De la théorie vers la conception d'un cahier des charges* Saint-Etienne
- LAMOUREUX J** 2004 *On est des entêté(e)s, pensez pas nous épuiser*, Lien social et Politiques, RIAC, vol.51, p29-38.
- LEE David** (1984) *Companion animals in institutions in Arkow*, Alamdea, CA, Latham Foundation, p.229-236
- LEVINSON Boris** (1962) *The dog as « co-therapist »*, Mental hygiene, pp59-65
- LEVINAS Emmanuel** (2004), *Autrement qu'être ou Au-delà de l'essence*, Paris, LGF, Le Livre de poche, collection « Biblio-essais »
- LEVI-STRAUSS Claude** (2007) *Entretien avec Jean-Marie BENOIST*, Le Monde, 21 janvier 1979, in *l'Animal dans nos sociétés, Problèmes politiques et sociaux*, N°896, Janvier 2007-p.27-28
- LIKERT Rensis** (1967) *The Human Organization : its management and value*, McGraw-Hill, New York, NY
- MAUSS Marcel** (1947) *Manuel d'ethnographie*, Lausanne, Payot, réédité en 1947, 1967, 1989 et 2002, 1926

- MAUSS Marcel** (1997) *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Sociologie et anthropologie, Paris, PUF, p.143-279
- MICHALON Jérôme** (2014) *Panser avec les animaux. Sociologie du soin par le contact animalier*, Paris, Presse des Mines, collection sciences sociales
- MILL, J.** (1988) *L'Utilitarisme*, 2, Paris, Flammarion, p.49
- MONTAGNER Hubert** (2002) *L'enfant et l'animal. Les émotions qui libèrent l'intelligence*, Odile Jacob
- PAUGAM Serge** (1991) *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses universitaires de France, coll. sociologies, Paris
- PECHART Pierre-Constant** (1822), *Manuel des prisons et des dépôts de mendicité*, chez l'Editeur rue du Bac à Paris
- ROY S et SOULET MH** (2001) *L'exclusion : changement de cap*, Sociologies et sociétés, vol.33, n°3, p3-11
- SAINSAULIEU Renaud** (1988) *L'identité au travail : les effets culturels de l'organisation*, Presses de SciencesPo
- SCHINDELMAN-CHARDEYRON Nathalie** (2014) *Moi, animal, 200gr, je peux vous aider ! La zoothérapie*, Editeur Books on demand
- SERRE Michel** (1992) *Le Tiers instruit*, Folio-essais, Edition Gallimard, page 147
- VIAUD Gabriel** (1895) *De la zoothérapie ou traitement de l'homme malade par les animaux sains*, Poitiers, Typographie Outin et Cie, page 9
- VIDALENC Richard** (2001) *La confiance et le contrat : éléments du processus de lutte contre l'exclusion*, Paris, L'Harmattan, 133 p
- WINNICOTT Donald W.** 1969) *Objets transitionnels et phénomènes transitionnels. De la pédiatrie à la psychanalyse*, Paris, Payot, p109-125

Ressources électroniques

- 🌐 *Chiffres clés de l'Administration Pénitentiaire :*
<http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/>

- 🌐 *Enquête FACCO-SOFRES 2014 :*
[http://www.facco.fr/IMG/pdf/PAFF2014 - communiqu  de presse.pdf](http://www.facco.fr/IMG/pdf/PAFF2014_-_communiqu%C3%A9_de_presse.pdf)

- 🌐 *Handichiens :* <http://www.handichiens.org/>

- 🌐 *Le Service Public de la Diffusion du Droit :* www.legifrance.gouv.fr

- 🌐 *Le Tr sor de la Langue Fran aise :* <http://atilf.atilf.fr/>

- 🌐 *Loi n 2009-1436 du 24 novembre 2009 p nitentiaire*
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312171&categorieLien=id>

- 🌐 *Loi n 2015-177 du 16 f vrier 2015 relative   la modernisation et   la simplification du droit et des proc dures dans les domaines de la justice et des affaires int rieures cr ant l'article 515-14 du Code Civil (consult e le 25 f vrier 2016) :*
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030248562&categorieLien=id>

- 🌐 *Loi n 94-43 du 18 janvier 1994 relative   la sant  publique et   la protection sociale :*
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000728979>

- 🌐 ***Passeport pour la santé : éléments sur la zoothérapie :***
<http://www.passeportsante.net/fr/Therapies/Guide/Fiche.aspx?doc=zoothera pie-th-la-zootherapie-qu-est-ce-que-c-est>

- 🌐 ***Règles pénitentiaires européennes :***
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/RPE2.pdf

- 🌐 ***Site du Ministère de la Justice :*** www.justice.gouv.fr

- 🌐 ***Préambule à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé*** tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats. 1946; (Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé, n°. 2, p. 100) et entré en vigueur le 7 avril 1948- (consulté le 11 février 2016):
<http://WWW.WHO.INT/ABOUT/DEFINITION/FR/PRINT.html>

- 🌐 ***Site de la Fondation Adrienne et Pierre SOMMER :*** WWW.FONDATION-APSOMMER.ORG

- 🌐 ***Site de la Haute Autorité de Santé :*** WWW.HAS-SANTE.FR

- 🌐 ***Site de Sida info-service :*** WWW.SIDA-INFO-SERVICE.ORG

- 🌐 ***Site de la Société Française d'Equithérapie :*** <http://sfequitherapie.free.fr/>

- 🌐 ***Lire, revue mensuelle de littérature, juin 2016, n°446***

Revues et publications

 « ***Dangerosité psychiatrique : repérer les signes d'alerte pour prévenir les actes de violence*** »-Haute Autorité de Santé, mars 2011, 29 pages ; http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1069484/fr/dangerosite-psychiatrique-reperer-les-signes-d-alerte-pour-prevenir-les-actes-de-violence

 ***Cour européenne des droits de l'Homme, cinquième section-Affaire Canali c.France***, requête n°40119/09 du 25 avril 2013 : <https://www.odage.ch/medias/documents/commissions/CEDH40119-09.pdf> pages 16 et 17

 ***La santé à l'entrée en prison : un cumul de facteurs de risque***, Marie-Claude MOUQUET, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Martine DUMONT Direction générale de la santé (DGS), Marie-Cécile BONNEVIE, Ministère de la Justice, DAP, Etudes et résultats-1999, 10 p ; <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er004.pdf>

 ***La santé des personnes entrées en prison en 2003***, Marie-Claude MOUQUET, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Etudes et résultats, août 2010, 12 p ; <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er386.pdf>

 ***La santé mentale et le suivi psychiatrique des détenus accueillis par les services médico-psychologiques régionaux***, Magaly COLDEFY, Patricia FAURE, Nathalie PRIETO, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Etudes et résultats n°181, 2002, 12 p. ; <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er181.pdf>

-  ***L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique***, L ANDERSON et D.A SNOW, Sociologie et sociétés, vol.33, n°2, 2001, p13.27 ; <http://www.erudit.org/revue/socsoc/2001/v33/n2/008309ar.html?vue=resume>
-  ***La notion d'exclusion*** – document de l'Université Paris Dauphine http://www.master4215.dauphine.fr/ie/Secteur/hom_sec_ie4a.htm
(consulté le 18 février 2016)
-  ***La relation homme-animal. La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques ?***, SERVAIS Véronique, Enfances&psy, 2007, p.46-57 ; <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2007-2-page-46.htm>
-  ***Between pets and people : the importance of animal companionship***, KATCHER Aaron, Purdue university press, 1996, 316 p.
-  ***Understanding dogs. Caretaker's attributions of mindedness in canine-human relationships***, SANDERS Clinton R., Journal of contemporary ethnography, vol.22, 1993, p.205-226
-  ***Le concept de relation sociale***, BAJOIT Guy, Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles. Vol. 5, n°1, 2009, p.51-65 ; <https://www.erudit.org/revue/npss/2009/v5/n1/038621ar.pdf>
-  ***Psychothérapie et relations humaines. Théorie et pratique de la thérapie non directive*** ROGERS Carl et KINGET M., 1969 Publications universitaires de Louvain et Nauwelaerts

-  **Rapport public annuel de la Cour des comptes 2014** publié en février 2014
– www.ccomptes.fr, p.5/40 (consulté le 16 février 2016)
-  **Concept de bien-être selon les contextes et les cultures** IFSI Charles FOIX,
(UE 4.1), janvier 2012 ;
http://ifsi.charlesfoix.blog.free.fr/public/semestre_2/Concept_de_bien_tre.pdf
-  **Levi-Strauss Claude, Entretien avec Jean-Marie Benoist**, Le Monde, 21
janvier 1979, in l'Animal dans nos sociétés, Problèmes politiques et
sociaux, N°896, Janvier 2007-p.27-28 ; <http://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2002-1-page-97.htm>
-  **La faillite de la pensée managériale**, DUPUY François, Editions du Seuil,
2015. Interview accordé à Christophe BYB :
<http://www.usinenouvelle.com/article/la-multiplication-des-chefs-de-projet-est-une-catastrophe-managieriale-majeure-affirme-le-sociologue-francois-dupuy.N307730>
-  **Colloque Justice et médiation animale. L'animal, nouvelle aide à la réinsertion**, BARIOZ Camille, Direction Interrégionale Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre-Est, Lyon, 30 novembre 2015 ;
<http://www.fondation-apsommer.org/wp-content/uploads/2015/11/Fondation-A-et-P-SOMMER-Brochure-Justice-et-m%C3%A9diation-animale.pdf>
-  **Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire (BEH) Association entre taux de chômage et suicide, par sexe et classe d'âge, en France métropolitaine, 2000-2010** publié par l'Institut National de Veille Sanitaire (InVs) n°1-2 du 6 janvier 2015 :
http://www.invs.sante.fr/beh/2015/1-2/2015_1-2_1.html (consulté le 2 mai 2016)

 **Human Rights Watch** *Des soins de santé mentale inadaptés dans les prisons en France*- Rapport publié le 5 avril 2016
<https://www.hrw.org/fr/news/2016/04/05/france-des-soins-de-sante-mentale-inadaptes-dans-les-prisons> - page 10 (consulté le 1^{er} mai 216)

 *Vers l'intelligence collective des équipes de travail : une étude de cas, 2007* ; <https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2007-4-page-41.htm> (consulté le 17 juin 2016)

ANNEXES

Annexe 1

Grilles d'entretiens

Grille d'entretien pour les chefs d'établissement pénitentiaire

1. Pourquoi avoir choisi de développer la médiation animale en prison ? Ça sert à quoi ? Pourquoi cette activité plutôt qu'une autre ?
2. Que vous apporte la médiation animale en tant que chef d'établissement ? Pour vos équipes ?
3. Lorsque l'activité de médiation animale est opérationnelle, pourrait-on dire qu'elle est facilitatrice en termes de cohésion d'équipes ?
4. Peut-on dire que l'animal est une aide à la réinsertion ?
5. La médiation animale a-t-elle des impacts dans les relations avec vos collègues, entre vos personnels et les détenus ?
6. La médiation animale est-elle un moyen d'échapper au quotidien ? D'innover ? Pourquoi ?
7. Peut-elle être considérée comme contribuant à résoudre les problèmes liés aux privations de la vie carcérale ?
8. Est-ce qu'elle facilite le développement collectif de pratiques culturelles ?
9. Des processus particuliers sont-ils nécessaires/souhaitables pour développer une activité de médiation animale en prison ?
10. Y-a-t-il des prérequis pour l'organisation d'une telle activité en milieu fermé ? Si vous aviez des conseils à donner pour la mettre en place, quels seraient-ils ?
11. Peut-on quantifier le temps nécessaire à la mise en place d'une telle activité (cahier des charges, montage du projet, déploiement, évaluation...) ?

Grille d'entretien pour les personnes détenues

1. Est-ce la première fois que vous participez à une activité avec un animal ? Comment ça se passe ?
2. A quoi sert l'animal ? Il vous apporte quelque chose ? Quel (s) rapport (s) avec le chien/cheval ?
3. Parlez-vous de l'animal avec les surveillants ?
4. Qu'en pensent les autres détenus ? Votre famille ?

Grille d'entretien pour les personnels pénitentiaires

1. C'est quoi pour vous la médiation animale ?
2. Ça change quelque chose dans votre travail habituel ? Avec vos collègues ? A-t-elle du sens en prison ?
3. Cette activité est-elle une activité comme une autre ?
4. Est-ce qu'elle aide à régler des problèmes du quotidien, liés à la privation de liberté ?

Grille d'entretien pour les professionnels de santé et experts en médiation animale

1. Pourquoi développer/favoriser la médiation animale en prison ? Ça sert à quoi ? Pourquoi cette activité plutôt qu'une autre ? Pour vous qu'apporte la médiation animale ?
2. L'animal peut-il être considéré comme une aide à la réinsertion ?
3. Pensez-vous que la médiation animale facilite la cohésion d'équipes ?
4. La médiation animale a-t-elle des impacts dans les relations humaines ?
5. Est-ce qu'elle facilite le développement collectif de pratiques culturelles ?

6. Pourrait-on lier le bien-être apporté par la médiation animale à la reconnaissance portée à la personne détenue ? A son implication dans l'activité ?
7. Les informations qu'elle traite peuvent-elles être caractérisées ? Graduation de la prise en charge ?
8. Des process particuliers sont-ils nécessaires/souhaitables pour l'activité de médiation animale ?
9. Peut-on quantifier le temps nécessaire à la mise en place d'une telle activité (cahier des charges, montage du projet, déploiement, évaluation...) ? Des prérequis ?

Annexe 2

Retranscription de quatre entretiens

Entretien avec un professionnel de santé

Guide d'entretien pour les experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé ayant favorisé un tel projet – entretien réalisé en mai 2016

1. Pourquoi développer/favoriser la médiation animale en prison ? Ça sert à quoi ? Pourquoi cette activité plutôt qu'une autre ?

La médiation animale est née d'une opportunité donnée.

Dans un modèle de soin, la médiation animale est un classique dans les catégories de médiation.

J'avais participé à un projet d'équithérapie en hôpital de jour psychiatrique. En prison, c'est un outil classique qui peut bénéficier de financements spécifiques et qui en plus avait un porteur de projet, un pilote, un manager qui impulsait (ARS) dans un contexte où il faut mobiliser deux environnements complètement différents : la pénitentiaire et la santé.

Un projet de médiation animale relève d'une convergence de modèles de pensées (pas d'opportunisme), d'efforts partagés.

C'était aussi l'occasion d'avoir l'ARS dans l'équipe de manière opérationnelle, sur le terrain : avoir la tutelle qui se mobilise, ça facilite l'écoute, l'adhésion du projet, à la fois en interne, mais aussi vis-à-vis de la pénitentiaire.

2. Pour vous qu'apporte la médiation animale ?

D'emblée, la médiation animale a été située dans un référentiel de soins ce qui a fait évoluer le projet initial, bâti toutefois avec une orientation psychiatrique, en fonction des compétences des membres de l'équipe projet, mais aussi du prescripteur, médecin psychiatre.

Les expérimentations développées en milieu carcéral sont un avant-goût du travail : on ne peut pas en faire de trop, car ça doit être inscrit dans un projet de fonctionnement à long terme : aujourd'hui on a fait du ponctuel mais l'approche scientifique sur les apports, la santé au sens large, reste balbutiante.

La médiation animale est une approche non verbale, basée sur la communication non verbale, émotionnelle, susceptible de bien convenir au profil de la population accueillie en prison, qui ne peut pas suffisamment mentaliser son passé, ses émotions avec des passages à l'acte éventuel.

On peut faire du lien avec l'animal, et pour certains détenus, développer des liens sociaux, une forme d'altérité, de l'empathie ; la médiation animale permet l'approche de ces zones d'expression dans la personne facilitée par le travail de l'animal. Comme dans le Petit Prince où c'est le renard qui a commencé à apprivoiser l'enfant...

La médiation animale est un levier de désistance, c'est-à-dire l'arrêt d'un parcours de délinquance, qui peut s'incorporer dans une dynamique plus globale de prise en charge afin d'assurer une cohérence de l'accompagnement en détention, mais aussi dans le cadre des aménagements de peine ».

3. Pensez-vous que la médiation animale facilite la cohésion d'équipes ?

L'animal peut aussi faire de la médiation humaine !

Plus psychothérapeutes ont décrit plusieurs étapes dans le fonctionnement global d'une personne ; l'une d'elles est l'aspect régressif d'un groupe (l'uniforme tombe) où les personnes sont indifférenciées mais où des repères conceptuels sont nécessaires dans la pratique. Il faut aussi savoir le gérer : comment faire quand le chien ne sera plus là ?

La médiation animale permet une sorte de conscience de groupe spécifique, un indicateur de quelque chose. Si cette dynamique de groupe est confirmée, alors le fantasme groupal peut être perçu comme englobant des bons soignants, des bons surveillants, des bons détenus : et c'est là la condition nécessaire pour que ça puisse marcher : ceci témoigne d'un transfert positif, puis latéral : on voit les autres d'une autre manière, de façon positive. Ce type de vécu peut être réparateur sur du moyen-long terme.

Si on peut garder ce fantasme groupal sur le long terme, on fait de la thérapie institutionnelle : ça restaure quelque chose auprès du détenu et par l'effet groupal, des répercussions positives peuvent être notées chez des surveillants pénitentiaires.

➔ C'est un outil thérapeutique important qui, en miroir, fait du bien aux autres, aux professionnels, à l'institution.

L'animal, par sa présence et sa participation, fait sauter les habits, l'identité professionnelle et incite l'expression d'humanité de chacun : paradoxalement l'animal va faciliter l'expression de l'humanité, socle d'améliorations profondes pour le détenu.

4. La médiation animale a-t-elle des impacts dans les relations humaines ?

Oui, la médiation animale peut participer à une dynamique de groupe.

Mais il subsiste des difficultés de langage entre la pénitencière et la santé, qui ont des logiques différentes, qui évoluent dans un environnement pas nécessairement avec la même culture de la communication : on note dans le champ pénitencière un manque d'organisation institutionnelle pour une réelle représentation partenariale.

Il y a toujours un fonctionnement par clivages. L'administration pénitencière ne met pas en place de procédure institutionnelle, type méthodologie de projet co-construit, fédération et adhésion des acteurs qui pourraient faire médiation. En l'absence de ce genre de fonction, chaque individu, avec son vécu, est confronté à une institution

difficile, avec une violence sociale réelle, ce qui est négatif chez l'être humain, sans projet réparateur.

Le clivage est aussi lié à la notion d'exécution de la peine, qui se veut punitive avant d'être réparatrice. Un autre paradoxe entre les fonctions pénitentiaire et santé : seul un cadre institutionnel peut aider à cela pour une prison plus réparatrice.

Mais même si certains surveillants ne sont pas pour la médiation animale, ils le disent et du coup ça favorise également l'échange.

L'absence de message, d'information autour du projet, de réflexion globale peut aussi engendrer des difficultés.

Article 29 : CVS/Conseil municipal ? Oui, il est absolument nécessaire de mettre en place des outils adaptés, permettant de travailler la représentativité. Je crois beaucoup aux groupes de paroles, qui doivent être confortés par une volonté politique. Mais il faut écouter le terrain, les acteurs en prise avec le quotidien pour viser un changement culturel, nécessaire à la culture sociale.

Des dispositifs d'écoute sont à mettre en place : il est très important d'écouter l'Autre en tant que sujet : « dis quelque chose, ta parole compte ».

Tout cela réhumanise les lieux, invite à ce que la personne soit sujet : c'est le cœur de la médiation animale, en opposition à la prison où beaucoup de mécanismes enlèvent la personnalité du sujet : conditions d'incarcération, solitude, enfermement, rupture de liens sociaux, habits, méfiance... : toutes ces conditions coûtent au niveau émotionnel !

5. Est-ce qu'elle facilite le développement collectif de pratiques culturelles ?

6. Pourrait-on lier le bien-être apporté par la médiation animale à la reconnaissance portée à la personne détenue ? A son implication dans l'activité ?

Toute réparation de la capacité de fantasmatisation est un indicateur de mieux-être, de bien-être au niveau psychique.

Comme un enfant qui commence à réamorcer la machine à penser, alors qu'il y en a qui fuient la pensée : ça peut ramener des angoisses, des souffrances, et pourtant c'est une partie nécessaire au sujet.

**7. Les informations qu'elle traite peuvent-elles être caractérisées ?
Graduation de la prise en charge ?**

Bof, ça fait du bien à tout le monde la médiation animale, sans que l'on s'y investisse forcément !

La porte d'entrée est quand même celle de la réflexion individuelle. Après au niveau institutionnel, on est dans une autre logique ; l'idée d'un travail autour d'une médiation animale peut être portée par plusieurs métiers différents, avec une approche différente. Dans ce cadre, la constitution d'un groupe, de niveaux, sera à revoir à chaque fois. Mais ceci n'est pas suffisant pour une approche ciblée.

Si tout le monde fait ça, l'échange sera très important : la conduite de projets, des valeurs sont nécessaires et sont les principes de base qui doivent animer l'élaboration du projet qu'il soit éducatif, thérapeutique.

La dimension partenariale est elle aussi très structurante et doit participer à la dynamique de groupe avec la définition :

- Du temps de l'activité, des limites
- Des critères d'inclusion, d'exclusion,
- De la durée de l'activité

Tous ces éléments devant constituer le cadre général, les paramètres généraux.

C'est ce qui fera le cadre, donnera du sens, à la fois au bénéficiaire tout cela par le biais d'une contractualisation, d'un engagement de chacun, y compris du détenu qui s'engage à participer aux séances.

8. Des process particuliers sont-ils nécessaires/souhaitables pour l'activité de médiation animale ?

Le but de chaque cadre est d'apporter de la réflexion, des alliances de travail, une mentalisation qui contrebalance ce tout tout de suite, le passage à l'acte ; tous les groupes peuvent ainsi avoir des effets positifs.

Les prérequis : un groupe projet :

- Multipartenarial
- Pour bâtir le cadre
- Disponible
- Avec beaucoup de conviction, porteur, conducteur, de passion.

La médiation animale aide le détenu à mûrir, à sortir du cynisme de la prison.

Dans un schéma RH, la notion de compétences est ultra importante : pourquoi ne pas recruter dans la pénitentiaire un « zoothérapeute » pour légitimer cette pratique, sans pour autant l'imposer.

La question des compétences est liée au projet professionnel : pourquoi ainsi ne pas viser ces professionnalisations pour faire avec des forces internes, alors que l'on va chercher à l'extérieur aujourd'hui ?

Il faut susciter la passion, l'adhésion pour faire que la médiation animale soit réalisée avec beaucoup de flammes, d'émotionnel contrôlé.

C'est bien si l'ensemble donne des opportunités, mais il ne faut pas que cela s'applique bêtement, réglementairement : il faut de la vie pour faire vivre les projets, manager.

Au final, c'est la société qui y gagnera, avec des personnes qui vont mieux (détenus, surveillants...) et des rencontres positives.

9. Peut-on quantifier le temps nécessaire à la mise en place d'une telle activité (cahier des charges, montage du projet, déploiement, évaluation...) ? Des prérequis ?

18 mois par rapport à tout ce qui a été dit sur la nécessité d'avoir un projet co-construit, partagé, diffusé.

Entretien avec des détenus

Guide d'entretien pour les personnes détenues – entretien réalisé en mai 2016

1. Est-ce la première fois que vous participez à une activité avec un animal ? Comment ça se passe ?

Non. 4^{ème} fois.

Quand on entre en prison, on perd la lumière et on est obligé de se confronter à des espaces réduits et à l'obscurité. Dans les temps dans lesquels nous vivons, où l'obscurité est toujours mise en avant, il faut laisser une fenêtre ouverte sur la prison : c'est ce que permet l'animal, ma lumière !

2. A quoi sert l'animal ? Vous apporte-t-il quelque chose ? Quel rapport avez-vous avec lui ?

L'animal, lui il ne me voit pas à l'intérieur, il ne sait pas si j'ai fait quelque chose de mal, et je ne suis pas obligé de lui parler ; il ne voit pas que mon âme est peut être malade. Je peux caresser l'animal, lui parler, le regarder, lui sourire, il prendra tout, ne dira rien, me laissera faire, ou alors me montrera qu'il en a marre, mais je le comprends. Grâce à lui, je peux me laisser aller, le toucher comme je veux, le regarder partout. On n'est pas jugé par lui, il nous accepte.

(silence)

Face à l'animal, on respecte les règles pour ne pas être blessé et ça pourrait changer quelque chose chez moi pour que je ne revienne plus en prison.

(regard pensif) L'animal c'est comme un enfant, comme ma fille et mon fils, il y a des sentiments avec les animaux et ils nous redonnent de l'espoir. On ne peut pas être violent avec eux.

Voir un animal, ça ne peut faire que du bien ; si je pouvais dormir dans ses bras, je dormirai. Ça c'est sûr que je ne resterai plus dans ma cellule à rien faire : faut que j'apprenne le français, les math, peut-être en utilisant l'animal comme modèle ce serait bien.

3. Parlez-vous de l'animal avec les surveillants ?

Quand le chien s'en va je suis un peu triste, mais je parle avec le surveillant, qui lui aussi à un chien. D'habitude on ne se parle pas ! Donc ouai, grâce au chien on se parle entre hommes !

4. Qu'en pensent les autres détenus ? Votre famille ?

Quand l'animal est là, je ne pense plus à rien, je suis bien avec lui, j'oublie toutes les mauvaises choses. Du coup, je peux penser à ce que je ferai avec ma copine en sortant, et le job que j'aurai peut-être. Le chien me permet de penser en bien.

Quand je vois le chien, ça me rappelle le bon temps, quand j'étais dehors, chez moi, avant tout bascule... (silence) Quand je le caresse, qu'on se regarde, on se parle sans se parler en fait ! Il me donne le courage de continuer à supporter tout ce qu'on supporte ici, et je suis bien après.

Entretien avec un expert de la médiation animale

Guide d'entretien pour les experts/intervenants en médiation animale/professionnels de santé ayant favorisé un tel projet – entretien réalisé en juin 2016

1. Pourquoi développer/favoriser la médiation animale en prison ? Ça sert à quoi ? Pourquoi cette activité plutôt qu'une autre ?

C'est au cœur de ma pratique de développer une méthode spécifique d'approche, pourtant sans outil particulier dédié.

C'est rencontrer des personnes en situation d'apathie et en retrait/rupture sociale, sans contact physique, dans un isolement psychique complet.

On utilise le référent pour les personnes autistes qui présentent des symptômes identiques, dans la difficulté de communiquer avec son environnement, la perte de repères spatio-temporels.

Tout cela influe sur la personne détenue et sa circulation dans la prison, en évoluant négativement :

- Plus de contact avec l'extérieur, à l'incarcération,
- Puis plus dans l'établissement,
- Puis plus dans les couloirs,
- Et on arrive à un repli total sur soi dans sa cellule

Au fur et à mesure les contacts humains diminuent et avec la communication verbale. Les personnes sont alors déstabilisées, la communication est rompue et impossible, les seuls échanges étant ceux, très sommaires, avec le surveillant qui ouvre les portes.

Tout autre contact est perdu : situation d'exclusion, d'isolement.

2. Pour vous qu'apporte la médiation animale ?

L'animal permet de recevoir, de donner : il rompt la sphère autistique de l'approche : « j'ai le droit d'entrer en contact » avec l'animal et l'intervenant en médiation animale travaille ensuite dans le triangle, car il est identifié par le détenu à l'animal, comme bienveillant.

Naissent alors les échanges, le partage.

Au début, le triangle n'existe pas : seule la relation détenu/animal est présente, sans la dualité connue, naturelle, dans une relation homme/homme. La triangulaire est le principe de médiation.

L'entrée en relation avec le public est faite en tenant compte des problématiques de chaque personne, dès le départ, puis le travail sur l'estime de soi est engagé, avec la valorisation, l'affection réciproque.

La notion de transfert arrive ensuite dans laquelle on aborde les questionnements, sa situation par rapport à l'animal : les angoisses, les douleurs, les tensions, les freins liés à l'incarcération...

Puis vient l'étape de la libération de parole : des allers/retours s'enchaînent en fonction des besoins sur la gestion de l'incarcération, des projets de santé, éducatif, social.

Il est important de pouvoir disposer pour tout cela d'un protocole analytique.

3. Pensez-vous que la médiation animale facilite la cohésion d'équipes ? La médiation animale a-t-elle des impacts dans les relations humaines ?

Oui, naturellement !

Avec les surveillants qui adorent les chiens, et les autres.

L'animal est un support, pas une finalité en soit, d'où l'importance de la formation de l'intervenant, de celui qui tient la laisse qui doit être en capacité de détecter les fragilités pour donner du sens à son action, à celle de la personne détenue, mais également solliciter l'administration pénitentiaire, et notamment les surveillants pour les intégrer pleinement au projet, et faire évoluer leur métier.

Il est important que les surveillants se sentent concernés, nécessaires, intéressés par cette activité.

En fonction des besoins, de ce pour quoi la médiation animale est sollicitée, soin, éducatif.. nous adaptons nos outils pour atteindre les buts fixés, les objectifs déterminés en amont.

Ainsi, les surveillants partagent l'orientation de la personne et ont donc une autre approche : l'intervenant ne communique cependant pas les éléments qu'ils « récoltent » mais alerte dès lors qu'il y a danger (suicide), à la fois aux surveillants et à la personne détenue.

L'intervenant doit être dans le non jugement, reconnaître chacun dans son rôle, et donner la possibilité au surveillant de de le reconnaître dans un autre rôle, que le seul sécuritaire.

Chaque intervention est retranscrite dans un compte-rendu transmis au chef de détention, notamment pour évoquer des situations qui doivent éveiller des

questionnements côté pénitentiaire en revenant vers le détenu et ainsi ajuster le parcours d'exécution de la peine.

4. Est-ce qu'elle facilite le développement collectif de pratiques culturelles ?

L'intervenant doit impérativement rester neutre dans son action pour ne pas être sur les missions des autres (soignants, pénitentiaires) mais également pour ne pas être instrumentalisé, et rester sur son cœur de métier.

Oui, les pratiques culturelles sont développées à titre individuelle, mais a priori également en collectif puisqu'on peut noter :

- Moins de tension
- Plus de communication
- Plus de valorisation des équipes
- Une amélioration de la relation surveillant/détenu
- Et donc une influence plutôt positive dans l'environnement avec une dynamisation des équipes

Il faut faire attention de ne pas dévoyer le projet, de ne pas l'utiliser à autre chose que ce pourquoi il a été bâti. Le projet doit permettre d'amener la venue de l'animal dans un cadre spécifique avec un intervenant spécialisé : la médiation animale n'est pas un outil au service de l'amélioration du climat social, ce qui pourrait engendrer des pressions sur l'intervenant de la part de la pénitentiaire.

L'intervenant doit rester libre de circulation dans l'établissement pénitentiaire dans lequel il intervient pour favoriser les échanges interpersonnels, avec toute personne rencontrée, détenue ou non.

Un travail a pu être conduit avec des personnes détenues qui n'avaient pas quitté la prison depuis 8 ans, grâce à l'animal, dans le cadre de préparation à la sortie, avec la SPA notamment. Une vraie réussite.

5. Pourrait-on lier le bien-être apporté par la médiation animale à la reconnaissance portée à la personne détenue ? A son implication dans l'activité ?

Oui, je pense, à partir de la relation, qui est la base même de la médiation. Il y a un partage sur l'affect avec l'animal, autour de deux personnes (hors intervenant) : pas de hiérarchie, pas de critère de compétence (« l'uniforme tombe »).

Et donc une attention à l'Autre plus prononcée et des repères du dehors qui réapparaissent : le statut surveillant/détenu n'a donc plus lieu d'être : celui qui connaît moins peut apporter à l'autre, dans l'échange en cours : c'est un partage de vie.

6. Les informations qu'elle traite peuvent-elles être caractérisées ? Graduation de la prise en charge ?

Cette approche individuelle est intéressante mais pas suffisante. Les prérequis évoqués sont très importants et déterminent les paramètres d'évaluation des catégories de la personne, sachant que tous ces paramètres peuvent se combiner, ce pourquoi le terme « niveau » n'est pas adapté.

Il faut créer des outils méthodologiques qui doivent être un support à l'analyse et non un plaquage identique pour tout type de situation.

D'où l'importance de bien poser dès le départ du projet les questionnements initiaux SANS niveau hiérarchique : alors des profils différents vont apparaître et seront identifiés.

Puis nous pourrions nous servir du logigramme opérationnel de compétences de la personne (détenue) et non pas d'identification des problématiques, dont je vous parlais tout à l'heure. On travaillera alors sur :

- La santé, le relationnel
- L'image de soi
- Le prendre soin, du chien, de soi

Et c'est dans ce cadre, que l'on peut prendre en compte le fait que la personne souffre d'une/plusieurs pathologie-s particulière-s.

Le logigramme dont je parlais sera terminé probablement au cours de l'été prochain et comportera 12 paramètres d'évaluation de la personne au niveau de ses compétences relationnelles. A priori, 3 rencontres intervenant/détenu permettent de positionner/définir son plan de travail pour un mieux-être.

Nous avons également travaillé avec l'IREPS Bretagne sur des critères quantitatifs.

7. Des process particuliers sont-ils nécessaires/souhaitables pour l'activité de médiation animale ?

Les objectifs précis, ciblés de la médiation animale devraient être fixés dans un cahier des charges national abordant également les prérequis de l'intervenant et de son profil : ces éléments constituent un cadre socle qui servirait de référentiel pour reconnaître la formation.

Il est également nécessaire de définir dès le démarrage de l'écriture d'un projet des critères d'évaluation, dans une approche analytique, en visant une évaluation externe du travail de l'intervenant.

D'où la nécessité de disposer d'un protocole d'évaluation avec des critères quantitatifs sur la mémoire, le tonus, l'estime de soi (échelle toulousaine) par exemple, même si leurs définitions restent compliquées : ces éléments seront autant de repères de travail ensuite pour l'intervenant, des leviers opérationnels.

De ces éléments peuvent naître des logigrammes opérationnels, qui sont ni vrais, ni faux, mais servent de repères pour les professionnels, et laissent ainsi la possibilité de toujours s'améliorer en les requestionnant.

Ces logigrammes sont une trame, un guide et laissent ainsi la possibilité à l'intervenant d'ajuster son travail en fonction des besoins de la personne, de son autonomie psychique, psycho-affective... en les liant avec des outils méthodologiques appropriés et des critères d'évaluation. Ainsi, et à cette seule condition, on pourra alors mesurer le niveau de prise d'autonomie de la personne, car c'est bien là le cœur de la médiation animale.

D'ailleurs, dans les travaux en cours, un protocole d'approche en médiation animale est en projet.

On travaille sur le soi occupationnel, puis le soi social, et le soi futur.

8. Peut-on quantifier le temps nécessaire à la mise en place d'une telle activité (cahier des charges, montage du projet, déploiement, évaluation...) ? Des prérequis ?

Environ deux années pour la structuration du projet puis deux années de recul nécessaire pour ajuster, crédibiliser, réévaluer la pratique.

Entretien avec un chef d'établissement pénitentiaire

Guide d'entretien pour les chefs d'établissement pénitentiaire – entretien réalisé en mai 2016

**1. Pourquoi avoir choisi de développer la médiation animale en prison ?
Ça sert à quoi ? Pourquoi cette activité plutôt qu'une autre ?**

La première action que j'ai montée s'est faite un peu par hasard en 2007 lorsqu'une délégation québécoise promotrice de la médiation animale a demandé à venir dans l'établissement pénitentiaire dans lequel j'étais.

La médiation animale est à la fois pour les personnes détenues et le personnel : ça améliore l'ambiance à partir du moment où le projet est construit et en phase avec des problématiques rencontrées en détention.

Dans le cas présent, il y avait 3 problématiques principales pour lesquelles la médiation animale pouvait être une réponse, ou une partie de réponse, avec autre chose :

- Des mineurs incarcérés en difficulté,
- Une situation d'isolement préoccupante, un véritable mutisme
- Des difficultés à prendre en charge des détenus incarcérés pour affaires de mœurs.

Le but était alors de les faire entrer en contact avec la pénitentiaire, par l'animal. Ce n'est pas une activité socio-culturelle mais un remède par rapport à des problématiques rencontrées en prison.

Ce n'est pas une activité a priori, mais une action consistant à faire entrer l'animal en détention, pas que dans la prison, c'est ça qui est innovant.

Les résultats sont très étonnants notamment chez les mineurs où le bruit s'est calmé, les bagarres se sont estompées, les cris sont devenus l'exception. La personne plongée dans un profond mutisme s'est remise, a parlé de nouveau aux autres. Et pour les personnes condamnées pour affaires de mœurs, la médiation animale leur a permis d'entrer dans un espace de socialisation autour des animaux, dans un espace dédié, en dehors de leur cellule, alors qu'ils sont régulièrement enfermés, isolés.

Mais il faut que ces actions soient réalisées par un professionnel, qu'elles soient professionnalisées.

2. Que vous apporte la médiation animale en tant que chef d'établissement ?

Pour vos équipes ?

Ce qui a été intéressant avec les expériences que j'ai vues c'est la bonne humeur de tout le monde conséquence de la présence du chien, qui égalise toutes les relations : ça redistribue complètement les cartes, les rôles de chacun quand l'animal est là. La présence de l'animal fait que les masques tombent.

On est alors plus enclin à avoir une relation d'homme à homme, par l'animal ! Les détenus et surveillants se parlent autour de leurs expériences avec l'animal, et du coup, les codes sociaux liés aux fonctions/situations, à la peine, sont oubliés.

La médiation animale permet, pour un public en très grande fragilité qui n'a plus de repères spatio-temporels, comme c'est souvent le cas en détention, de faire redevenir le détenu en personne alors qu'il n'est pas possible de l'aborder la plupart du temps. C'est précisément cela qui devrait permettre à l'administration de rebondir dans le parcours d'exécution de peine, à la fois en termes d'activité, mais également d'application de la peine.

Des projets de sortie, d'aménagement de peine, pour certains non sortis depuis 7 ans, ont pu être réussis, permis, grâce à la médiation animale : le détenu a repris confiance, était plus autonome grâce à l'accompagnement de tous les acteurs autour de lui (surveillant, magistrat, SPIP). Dans certains endroits, des conventions entre la pénitentiaire et la SPA ont été passées pour permettre aux détenus de s'occuper des animaux, hors détention.

Et même si on vise le public socialement défailant avec la médiation animale, par répercussion ça touche tout le monde.

3. Lorsque l'activité de médiation animale est opérationnelle, pourrait-on dire qu'elle est facilitatrice en termes de cohésion d'équipes ?

La médiation animale renforce plus ou moins la cohésion d'équipes, mais parfois elle traduit, renforce les clivages sur ce que pensent les personnels en matière d'exécution de la peine : soit sécuritaire et pas d'activité, soit à visée plus sociale.

Pour ces derniers, oui la médiation animale renforce les équipes, les échanges avec le détenu et du coup on ouvre le métier à d'autre chose que la seule visée sécuritaire, c'est plus valorisant, c'est une autre forme d'apprentissage, d'être avec les autres. On ouvre une autre porte aux personnels avec cela, mais encore faut-il que ce soit expliqué et compris comme tel.

A priori, je reste persuadé que si l'on communique en amont sur le projet auprès des équipes, ça ne marchera pas. Il faut tester et ensuite pouvoir démontrer les apports/bienfaits pour que la démarche soit crédible aux yeux des personnels.

4. Peut-on dire que l'animal est une aide à la réinsertion ?

Pas en tant que tel. Là où je m'interroge c'est pourquoi en prison, on n'a pas le droit d'avoir un animal de compagnie, alors qu'on sait qu'il y a plus de 65 millions d'animaux domestiques en France !

Et on sait aussi que beaucoup de détenus apprivoisent des animaux !

Le détenu ne doit pas être privé d'animal parce qu'il est en prison.

On sait que l'homme a besoin des relations avec les animaux, depuis l'antiquité et comme le montrent le nombre d'animaux dans les foyers.

Tout ce qui rappelle l'extérieur est positif en prison.

« Règle 5 : La vie en prison est alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à l'extérieur de la prison ». RPE

moi : mais on s'éloigne alors de la médiation animale ? Il faut faire attention de ne pas voir l'animal comme un « meuble » parce qu'il vient souvent, régulièrement que l'on s'habitue à lui, et ça ça fait partie des critères dans le montage du projet. Il ne faut pas que l'animal soit là tous les jours, mais qu'il y ait une régularité dans sa venue ce qui permet d'ailleurs de travailler le repère temporel.

La médiation animale n'est pas le seul outil pour aider à la réinsertion, en tout cas pas l'animal plus qu'autre chose.

Article 29 « sous réserve du maintien du bon ordre et de la sécurité de l'établissement, les personnes détenues sont consultées par l'administration pénitentiaire sur les activités qui leur sont proposées ».

Oui avec la règle n°50 des RPE qui dit que la pénitentiaire DOIT consulter le détenu sur les conditions de détention.

« Sous réserve des impératifs de bon ordre, de sûreté et de sécurité, les détenus doivent être autorisés à discuter de questions relatives à leurs conditions générales de détention et doivent être encouragés à communiquer avec les autorités pénitentiaires à ce sujet ». Commentaire : certaines administrations peuvent permettre à leurs détenus d'élire des représentants et de constituer des commissions capables d'exprimer les sentiments et les intérêts de leurs codétenus. Lorsque les détenus se voient accorder un droit d'association, sous quelque forme que ce soit, le personnel et l'administration pénitentiaire devraient empêcher les organes représentatifs d'exercer une quelconque influence sur les autres détenus ou encore d'abuser de leur situation pour influencer, de manière négative, la vie du centre de détention.

J'avais initié il y a quelques années un conseil municipal avec des détenus, des magistrats, des élus, des personnes extérieures où nous échangeons sur les différentes activités les repas par exemple.

La médiation animale est à destination d'un public en grandes difficultés pour sa réinsertion, terme très général. Mais quand on aide quelqu'un à se lever, à consommer moins de médicaments, à sortir de sa cellule, à aller vers les autres, à reprendre une activité socio-culturelle en prison, une activité professionnelle, ou à aller vers le soin, alors on travaille à sa réinsertion. On amène les gens vers la possibilité de sortir, notamment les très longues peines qui n'ont souvent plus de famille, plus de repères

extérieurs et pour qui la confiance est quasi inexistante, sauf quand l'animal y participe ou la fait renaître.

5. La médiation animale a-t-elle des impacts dans les relations avec vos collègues, entre vos personnels et les détenus ?

D'un côté, nous nous trouvons devant une vision sécuritaire et répressive, privilégiant la fonction punitive de la peine et mettant en avant la protection de la société ; d'un autre, une vision plus humaniste, taxée parfois de laxiste et d'angélique, qui défend la dignité des détenus et privilégie les fonctions de dissuasion et d'insertion. La balance oscille toujours entre les deux.

Mais en réalité les deux sont bien sûr conciliables : l'amélioration des conditions de vie des détenus et leur réinsertion dans la société participent aussi à la prévention de la récidive, et donc à la sécurité de tous. Et la médiation animale fait partie de l'amélioration de la vie des détenus !

6. La médiation animale est-elle un moyen d'échapper au quotidien ? D'innover ? Pourquoi ?

Oui c'est innovant car c'est une activité au cœur de la détention, au sens propre, dans la relation détenu/surveillants. Tout ce qui est autrement, est pour moi de l'activité classique, culturelle.

Il faut s'appuyer sur ces éléments pour modifier l'entente entre surveillants et détenus, couplés au reste : il faut s'en servir et montrer que ça peut marcher.

Ça peut servir à faire bouger les lignes : c'est une autre forme de participation des surveillants à leur métier.

En mobilisant les personnes, les détenus, les magistrats, les soignants, on a pu faire sortir 10 détenus en même temps autour d'une promenade de 15 km avec les chiens, et repas pris en commun, avec un accompagnement SPIP, pénitentiaire, de l'intervenant en médiation animale et de la psychologue. Puis cette expérience a été reprise en accompagnements individuels pour travailler la sortie des détenus : on parle ici de personnes qui ne savent plus prendre le bus seul, qui sont désorientées, exclues.

7. Peut-elle être considérée comme contribuant à résoudre les problèmes liés aux privations de la vie carcérale ?

Oui lorsqu'elle est comprise comme cela, car on est au cœur de la relation surveillant/détenu et la médiation animale permet d'améliorer les relations entre surveillants et détenus, c'est très intéressant, novateur.

Les détenus se posent, écoutent, se respectent et du coup respectent l'autre, autour de l'animal, ils sont plus tendres avec ceux qu'ils rencontrent.

Mais il faut aller au-delà du cadre juridique car aujourd'hui la présence d'un animal en détention n'est pas permise. Mais si c'est expliqué, les personnels se mobilisent et sont prêts à accompagner, aider le dispositif une fois conquis.

On arrive ensuite à faire naître du volontariat, ce qui n'existe pas par ailleurs.

L'intervenant doit être d'une neutralité parfaite, il n'est pas un indicateur pour la direction, voire le médecin.

8. Est-ce qu'elle facilite le développement collectif de pratiques culturelles ?

Oui assurément même si la culture est souvent le moyen d' enrôler les surveillants qui doivent utiliser autrement le détenu, qui rappelons-le a encore des droits en prison.

Si les surveillants sont convaincus que le détenu est une autre personne, une personne comme une autre, alors tout est gagné, grâce à l'animal.

La médiation animale permet de rendre acteur le détenu, et par ricochet le surveillant. Mais culturellement, dans les pratiques habituelles, la médiation animale en prison est rarement reconnue comme valorisante, notamment en collectif, moins en individuel.

9. Des process particuliers sont-ils nécessaires/souhaitables pour développer une activité de médiation animale en prison ?

Oui il est absolument nécessaire d'avoir un cadre incluant la partie déontologie, professionnelle pour les intervenants, qui doivent être neutres, formés, intègres : ils ne doivent pas pouvoir utiliser ce qu'ils glanent avec le détenu lors de l'action soit pour les soignants, soit pour la pénitencière.

Et déontologie vis-à-vis de l'animal pour prévenir toute forme de maltraitance, mais aussi des risques éventuels et l'hygiène.

Un cadre définit par l'administration centrale serait l'idéal pour éviter de mauvaises actions, non réfléchies, non cadrées, réalisées que parce que des financements sont mobilisables, qui seraient très destructrices pour la médiation animale (cf PLAT).

10. Y-a-t-il des prérequis pour l'organisation d'une telle activité en milieu fermé ? Si vous aviez des conseils à donner pour la mettre en place, quels seraient-ils ?

Je reste persuadé que dans une très grande majorité des détenus, il y a quelque chose de bon et il ne faut pas s'en priver. Il faut laisser tomber la partie négative, sinon elle pollue tout. Il faut travailler sur le positif autour de l'animal, il faut remuer quelque chose qui parfois est très profond.

Quand on saisit cette opportunité, dans un cadre définit, alors il est assuré d'avoir en retour du positif.

Prérequis :

- Méthodologie solide, organisée,
- Prise en compte de la déontologie du professionnel, de l'animal
- Exigence forte autour d'un cahier des charges avec des objectifs précis, la période d'intervention, la durée, les personnes ciblées, la (les) réponse (s) à la (aux) problématique (s)
- Le financement.

12 à 18 mois de bâtissage du projet.